

ÊTRE MEMBRE A SES AVANTAGES

RAPPORT ANNUEL 2015
MOUVEMENT DESJARDINS



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

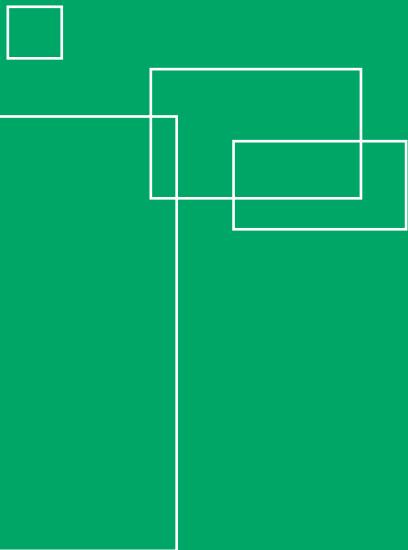


TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	1
Mission, vision et valeurs	4
Faits saillants corporatifs	5
Rapport de gestion	17
États financiers combinés	108
Gouvernance d'entreprise	191
Principales composantes et filiales	210
Glossaire	211

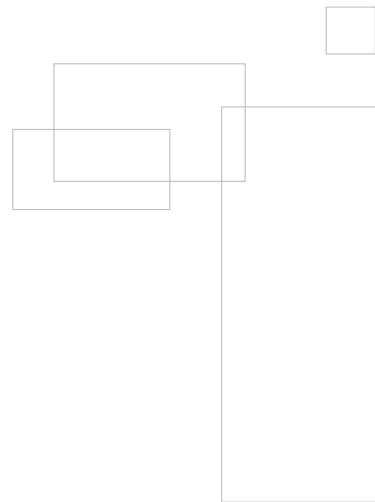
SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone: 418 835-8444
Sans frais: 1 866 835-8444
Télécopieur: 418 833-5873

Notes au lecteur

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Marketing, Communications et Coopération, Mouvement Desjardins (vice-présidence exécutive Marketing, Stratégies et Innovation Mouvement) et la première vice-présidence Finances et Direction financière, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Nous avons réalisé une solide performance et posé d'importants jalons pour l'avenir

Pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins), l'année 2015 a été tout à fait remarquable sur les plans des résultats, des réalisations et des engagements pour l'avenir.

Poursuivant la stratégie de service, de croissance et d'efficacité qui est au cœur de notre plan stratégique et de nos ambitions, nous avons réalisé les excédents les plus élevés de notre histoire, à près de 2 G\$. Cela représente une augmentation de 23 % par rapport à 2014. Quant à nos revenus totaux, ils ont atteint plus de 15 G\$.

La gestion saine et prudente de nos excédents nous a permis de maintenir une solide capitalisation. Au 31 décembre 2015, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situait à 16 %, et le ratio du total des fonds propres était de 17,2 %. Nous nous sommes ainsi maintenus au premier rang en Amérique du Nord dans le classement Bloomberg 2015 des *World's Strongest Banks*.

La solidité et la performance de notre Mouvement nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

DES INITIATIVES MARQUANTES ET FONDATRICES

À l'occasion de notre 22^e Congrès, nous nous sommes engagés à améliorer notre efficacité et notre cohésion d'ensemble. Nous prenons ainsi les moyens pour que Desjardins demeure un groupe financier coopératif innovateur et performant au service de ses membres et de ses clients.

Le 1^{er} janvier 2015, nous avons conclu la plus importante transaction de notre histoire en accueillant les équipes composant les effectifs canadiens de l'assureur State Farm. Plus d'un million de nouveaux clients se sont ajoutés du même coup à tous ceux et toutes celles que nous avions déjà le privilège de servir.

Dans le Grand Montréal, nous avons innové avec le déploiement de nouveaux types de centres de services qui contribuent à la croissance du nombre de nos membres. Le pôle suprarégional Marché central, nos 360d — des centres pour les jeunes et les étudiants — de même que nos studios sont autant de façons inédites d'entrer en contact avec de nouveaux membres à proximité de leurs activités quotidiennes. Des outils à la fine pointe de la technologie y sont mis à leur disposition.

Notre volonté de continuer à innover pour nos membres et nos clients a été à l'origine du lancement d'Ajusto sur mobile ainsi que des services de paiement Monetico mobile et Monetico mobile+ pour les entreprises. La mise sur pied du Desjardins Lab nous permettra, en collaboration avec des partenaires externes, d'accélérer notre processus d'innovation dans les années à venir. Ce laboratoire a été mis sur pied à l'initiative de plusieurs de nos gestionnaires et de nos employés.

LE SERVICE AUX MEMBRES ET AUX CLIENTS EST AU CŒUR DE NOS AMBITIONS

Tout au long de 2015, nos employés ont accentué leurs efforts pour offrir à nos membres et à nos clients un service de grande qualité. La hausse des indicateurs mesurant leur satisfaction nous motive à poursuivre notre mobilisation en faveur du service à l'échelle de tout le Mouvement.

Nous avons aussi enrichi la gamme des Avantages membre Desjardins. Nous poursuivons également, avec l'appui des régions, le déploiement graduel dans le réseau des caisses du Service Signature qui nous permet d'affecter à nos membres aisés des équipes aguerries prenant en charge l'ensemble de leurs besoins financiers.

Tout cela contribue à la qualité de l'expérience membre et s'inscrit dans le sens de notre Promesse — proche, engagé et à l'avantage.

LA PRODUCTIVITÉ ET LA SOLIDITÉ POUR ASSURER NOTRE PÉRENNITÉ

Dans un environnement concurrentiel et réglementaire toujours plus exigeant, nous multiplions les initiatives génératrices d'efficacité. Nous le faisons tout en répondant aux attentes de nos membres et de nos clients qui souhaitent obtenir des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Devenus pleinement opérationnels à la fin de 2015, le Centre de services partagés et ses 22 bureaux répartis dans 14 régions assument les fonctions administratives au profit des caisses. Cela permet à nos employés de se consacrer au développement de la relation avec les membres. Des investissements substantiels ont aussi été réalisés dans nos infrastructures technologiques pour accroître leur robustesse. Les caisses poursuivent également leur transformation et continuent à faire évoluer leur réseau et leurs façons de faire.

En consolidant la solidité financière du Mouvement Desjardins, nous établissons les bases de son développement à long terme.

NOUS SOMMES UN LEADER EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre programme Coopmoi d'éducation financière et de coopération nous permet de mettre en place des initiatives distinctives, profitables pour les membres et les collectivités. Nous avons lancé le site Internet de la caisse scolaire en 2015 tandis que le modèle de la caisse étudiante connaît une importante évolution en 2016. Nous avons aussi étendu notre offre en matière de finance solidaire en misant sur l'expertise de Développement international Desjardins, qui participe également à la mise en œuvre de solutions financières durables dans plusieurs régions du monde.

Desjardins est clairement engagé en faveur du développement durable et veut jouer un rôle de chef de file dans la nécessaire transition vers une économie plus verte. Notre offre de produits verts est d'ailleurs la plus complète sur le marché. Dans un même esprit, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz à effets de serre de 20 % par rapport à leur niveau de 2008.

MERCI À LA GRANDE ÉQUIPE DESJARDINS

Je suis fière de ces réalisations qui sont le fruit du travail de nos 4 800 dirigeants et de nos quelque 48 000 gestionnaires et employés. Je les remercie du fond du cœur. J'exprime aussi toute ma reconnaissance à nos sept millions de membres et de clients qui nous accordent leur confiance.

Je conclurai mon deuxième et dernier mandat à la présidence en avril. En ce début de l'année 2016 marqué par la volatilité des marchés et un climat d'instabilité à l'échelle mondiale, j'ai la satisfaction de laisser un Mouvement solide, en croissance et résolument tourné vers l'avenir.

Un Mouvement qui inspire la confiance de ses membres, de ses clients, de ses dirigeants et de ses employés.

DESJARDINS DE 2008 À 2015 UN MOUVEMENT PLUS FORT POUR CRÉER L'AVENIR

Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada, inspire confiance dans le monde par l'engagement des personnes, par sa solidité financière et par sa contribution à la prospérité durable. Tel est l'énoncé de vision du Mouvement Desjardins.

Alors que se termine mon deuxième et dernier mandat à la présidence du Mouvement Desjardins, j'ai le sentiment que nous avons contribué à concrétiser cette vision dans le respect de notre mission et de nos valeurs. Je jette un regard plein de fierté sur nos accomplissements collectifs des huit dernières années.

Dans la foulée de notre plan d'évolution du Mouvement, de nos plans stratégiques et de l'adoption d'orientations de fond à l'occasion de nos congrès, Desjardins est aujourd'hui plus robuste, plus innovateur, diversifié et coopératif. Nous nous sommes développés partout au Canada. Notre gouvernance démocratique s'est renforcée, et nous sommes un *Employeur de choix*. Notre Mouvement a plus de force et de moyens pour faire valoir sa différence coopérative et déployer sa capacité d'action.

Je suis aussi très fière de l'adoption du programme Coopmoi et du renforcement de nos activités et de nos initiatives en matière d'éducation tant à la Fondation Desjardins qu'à l'Institut coopératif Desjardins. Par la réalisation des différentes éditions du Sommet international des coopératives, nous avons affirmé notre leadership au sein du monde coopératif.

NOTRE RAISON D'ÊTRE : NOS MEMBRES ET NOS CLIENTS

Nous avons fait un important virage axé sur le service pour faire croître la satisfaction de nos membres et de nos clients. Nous avons mis en place des outils et des mesures de satisfaction qui nous permettent de suivre nos progrès à ce chapitre à la grandeur du Mouvement. Nous le faisons de manière uniforme pour tous nos secteurs d'activité.

Avec le lancement de la Promesse Desjardins sur les thèmes « proche, engagé et à l'avantage », nous nous sommes donné un fort levier pour notre alignement organisationnel.

Ces avancées sont fondamentales pour assurer la pertinence de Desjardins et sa croissance à long terme.

NOTRE RÉSEAU S'EST TRANSFORMÉ ET LES RÔLES ONT ÉVOLUÉ

Notre réseau de caisses s'est beaucoup transformé. Les caisses et leurs centres se sont approprié plusieurs nouvelles solutions d'affaires. Nous avons aussi consolidé certaines activités, ce qui leur permet de se consacrer au développement des affaires et à la qualité de la prestation de service. Les caisses s'appuient aussi sur une concertation régionale beaucoup plus forte pour assurer leur croissance en mettant le « tout Desjardins » au service de nos membres et de nos clients.

Ces transformations ont entraîné une évolution importante des rôles des dirigeants élus, des directeurs généraux et des gestionnaires des caisses afin qu'ils contribuent à une gouvernance encore plus performante de leur coopérative.

Nous avons aussi donné une plus grande voix aux caisses dans la détermination des orientations du Mouvement. Nous avons à cette fin fait évoluer le rôle de l'Assemblée des représentants. Nos grands congrès d'orientation de 2009, de 2013 et de 2015 ont aussi permis l'expression collective des délégués sur des thèmes fondamentaux pour l'avenir du groupe.

NOUS COMPTONS SUR LA FORCE DU MOUVEMENT

La nouvelle structure de direction mise en place en 2009, avec ses quatre secteurs d'affaires et ses fonctions de soutien, nous a permis de miser sur la force du groupe et de faire preuve d'une plus grande cohésion et d'une meilleure agilité dans nos actions au bénéfice de nos membres et de nos clients. Nous avons ainsi commencé à concrétiser le concept de « membre et client Desjardins ».

La création du Groupe technologies Desjardins inc., du Centre de services partagés, du Centre d'affaires en ligne, de Desjardins Société de placement inc., de Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc. et du Service Signature a aussi renforcé notre efficacité au service des membres et des clients.

NOTRE MOUVEMENT EST EN CROISSANCE ET IL INNOVE

Les quelques chiffres ci-après témoignent de la remarquable croissance qu'a connue notre Mouvement au cours des huit dernières années.

	Au 31 décembre 2007 (G\$) ¹	Au 31 décembre 2015 (G\$) ²	Augmentation
Actif	144,1	248,1	72 %
Revenus totaux annuels	9,7	15,3	58 %
Capitaux propres	10,3	21,7	111 %

1. Selon les normes comptables canadiennes en vigueur à l'époque (PCGR).

2. Selon les normes comptables internationales (IFRS).

Nous avons développé nos marchés au Québec et en Ontario ainsi que dans l'ensemble du Canada. Nous l'avons fait grâce à plusieurs acquisitions, dont la plus importante demeure celle des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de la mutuelle américaine State Farm. Celle-ci nous a propulsés au troisième rang au Canada dans l'industrie de l'assurance de dommages, qui est en pleine consolidation.

L'établissement de nombreux partenariats coopératifs, le développement de nos services de cartes et de monétique ainsi que notre percée importante dans le marché des moyennes et grandes entreprises ont aussi contribué à nos succès.

Cette diversification, ajoutée à nos quelque deux millions de nouveaux membres et de clients génère un vaste potentiel de croissance pour l'avenir.

Nous avons aussi remis Desjardins sur le chemin de l'innovation avec des services comme Ajusto, Hop-Ép@rgne, Monetico mobile et le lancement d'une banque directe, Zag. Et avec aussi nos 360d, des centres de services pour les jeunes et les étudiants, et la mise en place du Desjardins Lab.

Nos réalisations sont le fruit de décisions collectives courageuses.

NOTRE GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF EST SOLIDE

Depuis la crise financière de 2008, nous avons renforcé les assises financières de notre Mouvement. Nous avons resserré la gestion des risques et raffermi notre base de capital grâce à la conception de nouveaux outils de capitalisation et à une gestion prudente de nos excédents. Dans son réputé classement des *World's Strongest Banks*, l'agence Bloomberg place Desjardins au premier rang en Amérique du Nord.

Ces bases très solides permettront d'assurer l'évolution de notre Mouvement tout en le protégeant contre d'éventuels soubresauts pouvant survenir dans le monde financier.

Nous avons aussi mis en place différents éléments pour renforcer notre structure financière et assurer notre conformité aux exigences réglementaires. Cela comprend la création d'un holding réglementé qui nous permettra de soutenir le développement de nos filiales.

NOTRE DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE S'EXPRIME DE MULTIPLES FAÇONS

Avec le Programme Coopmoi et les nombreux outils qu'il met à la disposition de nos membres, nous avons continué d'exprimer nos convictions coopératives. Cela inclut notamment l'action de la Fondation Desjardins et nos initiatives uniques en matière de finance solidaire.

Nous nous sommes fixé des objectifs collectifs afin que les personnes élues aux instances de nos caisses et du Mouvement reflètent mieux la diversité de nos membres.

Les activités de l'Institut coopératif Desjardins (ICD) — notre université d'entreprise — ont connu une croissance importante. L'ICD joue aujourd'hui un rôle central tant pour le développement des connaissances que pour le renforcement de notre culture commune.

Nous nous sommes aussi engagés, par nos activités d'investissement et de financement, à prendre une part active dans la lutte aux changements climatiques et à appuyer les entreprises et les projets plus respectueux de l'environnement.

NOUS SOMMES UN LEADER COOPÉRATIF DANS LE MONDE

Une autre de mes grandes sources de fierté est le fait que Desjardins est aujourd'hui une organisation beaucoup plus ouverte sur le monde. Et qu'il assume un important leadership au sein du monde coopératif.

Nous avons approfondi nos liens d'affaires avec plusieurs grands groupes coopératifs ainsi qu'avec de nombreuses *credit unions* au Canada, et nous avons une entente de coopération avec le Crédit Mutuel de France qui se déploie dans de nombreux volets.

Avec le Sommet international des coopératives, dont nous avons été l'instigateur, et le rôle que joue Développement international Desjardins sur quatre continents, notre Mouvement occupe une place de leader dans le monde coopératif.

COOPÉRER POUR CRÉER L'AVENIR

« Deux qualités par excellence triompheront de tout : en premier lieu, une intelligence nette de ce qu'il y a à faire et de la manière de le faire ; puis, la belle vertu de persévérence, persévérence indomptable, énergique et sûre d'elle-même par la conviction intime que l'on est sur la bonne voie. »

Ces mots d'Alphonse Desjardins m'ont beaucoup inspirée et motivée au cours des huit dernières années. Nous avons travaillé avec persévérence et en unissant nos forces.

En conclusion, j'ai le sentiment que nous avons tous, chez Desjardins, coopéré pour créer l'avenir !

UNE MISSION DISTINCTIVE, UNE VISION MOBILISATRICE ET DES VALEURS COOPÉRATIVES FORTES

MISSION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

VISION

Le Mouvement Desjardins, en s'appuyant sur sa position de premier groupe financier coopératif du Canada, vise à inspirer confiance dans le monde par l'engagement des personnes, sa solidité financière et par sa contribution à une prospérité durable.

VALEURS

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération



DES GENS

- Plus de **7 millions** de **membres** et **clients** particuliers et entreprises
- 4 843 dirigeants élus
- 47 654 employés



PROCHE ET ACCESSIBLE

- Au Québec et en Ontario, vous avez accès à :
 - 335 caisses
 - 2 152 guichets automatiques
 - 42 centres Desjardins Entreprises
 - 795 points de service
- 4 points de services en Floride aux États-Unis
- Une présence dans plus de 30 pays grâce à DID
- Dans les médias sociaux
 - 255 000 abonnés aux pages du Mouvement et à celles des caisses sur Facebook
 - 4 100 000 visionnements sur YouTube
 - 53 000 abonnés sur LinkedIn
 - 19 000 abonnés sur Twitter
 - 3 400 abonnés sur Instagram

De plus, 168 caisses sont présentes sur Facebook. Elles l'utilisent notamment pour communiquer avec leurs membres et les consulter sur divers sujets.



DES ASSISES FINANCIÈRES SOLIDES

- **un actif de 248,1 G\$**
 - des excédents de 1 959 M\$
 - un ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 16,0 %
 - des revenus d'exploitation de 13 924 M\$



PRIX ET RECONNAISSANCES

- **1^{er} en Amérique du Nord et 5^e au monde** pour sa solidité financière
- Dans le Top 10 des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada selon *Corporate Knights*
- 12^e Certification *Customer Operations Performance Center* (COPC) pour AccèsD
- Prix Boomerang pour 360^d et le Marché central
- **5^e marque la plus influente** selon l'indice *Ipsos-Infopresse*

AVANTAGES DE FAIRE AFFAIRE AVEC DESJARDINS

NOUVEAUTÉS EN LIGNE ET POUR LE MOBILE

NOUVEAU SITE ACCÈSD

La nouvelle version des sites AccèsD et AccèsD Affaires lancée en juillet facilite la vie grâce à :

- une connexion améliorée
- une nouvelle page Sommaire
- une navigation simplifiée.

Les habitudes de navigation de nos membres et celles des quelque 3 millions d'utilisateurs des services Internet et mobiles Desjardins ont dicté ces changements. L'ergonomie du site a été rehaussée et nous permettra d'ajouter facilement de nouvelles fonctionnalités découlant des attentes des utilisateurs.

La nouvelle page d'accueil pour les services mobiles Desjardins a également été déployée en juillet 2015. On y trouve une nouvelle vitrine qui :

- présente l'actualité de Desjardins de façon plus dynamique ;
- permet de participer à des consultations ou à des sondages.

HOP-ÉP@RGNE ET INFO SOLDE AU BOUT DES DOIGTS

La nouvelle application des services mobiles Desjardins offre aux utilisateurs d'une Apple Watch ou d'une montre Android les fonctions Info solde et Hop-Ép@rgne, disponibles en tout temps et en un seul clic pour :

- consulter le solde de leur compte ;
- épargner pour un projet qui leur tient à cœur.

BANQUE ZAG – APPLICATION SUR PLATEFORMES

IOS ET ANDROID

Lancée en juin dans l'Ouest canadien, la Banque Zag propose une gamme de produits de dépôt simples et efficaces, comme des comptes d'épargne et de placement flexibles à des taux concurrentiels, moyennant des frais d'exploitation réduits.

Avec l'application Zag, disponible sur les plateformes iOS et Android, il est possible, peu importe le moment ou l'endroit, de :

- consulter son solde sans ouvrir de session ;
- virer des fonds en appuyant sur un seul bouton ;
- déposer un chèque instantanément en prenant une photo avec un appareil mobile.

Des alertes permettent de gérer l'état de ses finances. Une entente de partenariat avec Valeurs mobilières Desjardins permet à ses clients de bénéficier de l'offre de comptes à intérêt élevé.

Ces services sont aussi accessibles au Québec et en Ontario sur Desjardins.com et par l'entremise des services mobiles Desjardins.

MIEUX GÉRER SES AFFAIRES GRÂCE À COOPMOI

CAISSE SCOLAIRE EN LIGNE

2015 marquait le lancement du site Internet de la caisse scolaire. Il présente l'offre globale en éducation financière jeunesse pour les jeunes de 6 à 11 ans.

Le site caisssescolaire.com propose une foule d'activités, des vidéos et des jeux.

Actuellement, près de 1 111 établissements scolaires de niveau primaire au Québec et en Ontario ont une caisse scolaire.

Depuis la mise en ligne du site le 31 août :

- 32 927 visiteurs uniques sur le site Internet
- 219 906 pages vues
- 1 625 cahiers d'activités téléchargés
- 1 792 demandes d'inscription à la caisse scolaire

PRÈS DE 2 M\$ POUR ENCOURAGER LA POURSUITE DES ÉTUDES

En 2015, la Fondation Desjardins a remis 506 bourses et prix au Québec et en Ontario, pour une aide financière totale de 862 500 \$.

La Fondation a remis 738 000 \$ en dons grâce à divers partenariats, dont 333 000 \$ pour soutenir la persévérance scolaire de nos jeunes. Les partenariats liés à la persévérance scolaire sont possibles grâce aux dons des dirigeants, des employés et des retraités du Mouvement Desjardins.

AIDER LES JEUNES ADULTES À MIEUX GÉRER LEURS AFFAIRES

En privilégiant des discussions entre pairs, Mes finances, mes choix^{MC} favorise chez les jeunes adultes l'adoption de comportements financiers sains. En effet, après avoir suivi les 16 modules optionnels sur des sujets connectés à leurs préoccupations, les jeunes soulignent qu'ils retiennent des façons de faire nouvelles et utiles dans la gestion de leurs finances personnelles.

En 2015, nous avons injecté près de 2 M\$ dans ce programme, qui s'avère aussi structurant pour les organisations à but non lucratif que Desjardins soutient aussi techniquement.

RESTER INFORMÉ AVEC L'INFOLETTRE POUR LES MEMBRES

Chaque mois, Desjardins publie des infolettres entièrement numériques pour trois types de clientèle :

- les particuliers
- les entrepreneurs
- les entrepreneurs agricoles.

Près de 700 000 membres reçoivent nos infolettres chaque mois. Elles mettent en valeur les conseils et les plans d'action en gestion des finances personnelles les plus populaires de la section Coopmoi.

ADAPTER L'OFFRE SELON CHAQUE BESOIN

SAVOIR MIEUX PROTÉGER SES BIENS

Desjardins Assurances travaille depuis plusieurs années à sensibiliser et à éduquer ses assurés propriétaires et copropriétaires en matière de prévention des risques pour les aider à protéger leurs biens. Elle propose plusieurs sites pour vous aider à parfaire vos connaissances dans ces domaines :

- [Conseils de prévention](#)
- [Défi locataire](#)
- [Les temps changent](#)

DES OFFRES AVANTAGEUSES PENDANT LES ÉTUDES

Les étudiants ont accès à une offre globale et intégrée adaptée à leurs besoins qui comprend, en plus des avantages et rabais exclusifs aux membres Desjardins :

- des transactions sans frais;
- une marge de crédit à taux avantageux;
- une carte de crédit avec récompenses.

STUDIO – UN CENTRE DE SERVICES NOUVEAU GENRE

Depuis décembre 2015, des centres de services de type studio accueillent les membres en mettant de l'avant un concept offrant plus de flexibilité. Stratégiquement situés au cœur de Ville Mont-Royal et du quartier des affaires de Notre-Dame-de-Grâce, ces deux premiers studios permettront au Mouvement Desjardins de se rapprocher des clientèles anglophones et des communautés culturelles.

TROIS NOUVEAUX ESPACES 360^d À MONTRÉAL

OUvert en juin 2015, un nouvel espace localisé au Marché Central soutient la clientèle désirant un accompagnement pour réaliser ses projets financiers. Des conseillers généralistes prennent les visiteurs entièrement en charge afin de leur faire vivre une expérience adaptée à leur projet de vie, le tout dans un environnement technologique d'avant-garde et convivial, favorisant ainsi une démythification des finances personnelles.

Deux nouveaux espaces 360^d ont été ouverts près de l'Université Concordia et de l'UQAM. Ces centres pourront joindre plus de 90 000 étudiants de niveaux universitaire et collégial et leur procurer un environnement convivial et branché favorisant les échanges à propos de leurs ambitions de carrière et autres projets de vie.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Offre de bienvenue

L'Offre de bienvenue pour les nouveaux arrivants au Canada permet, entre autres, aux nouveaux arrivants admissibles :

- de bénéficier de nombreux avantages pour une période de 1 an;
- d'avoir accès à des solutions de paiement dont les critères d'admissibilité tiennent compte de leur réalité;
- d'ouvrir un compte gratuitement depuis leur pays d'origine;
- de virez des fonds dans leur compte au Québec avant leur arrivée (virements internationaux);
- d'obtenir une assurance de soins de santé d'urgence avant de pouvoir bénéficier du régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Aide aux réfugiés syriens

Le Mouvement Desjardins s'est joint à la Croix-Rouge canadienne dans ses efforts pour accueillir des réfugiés syriens en versant 50 000 \$ pour les besoins de première nécessité.

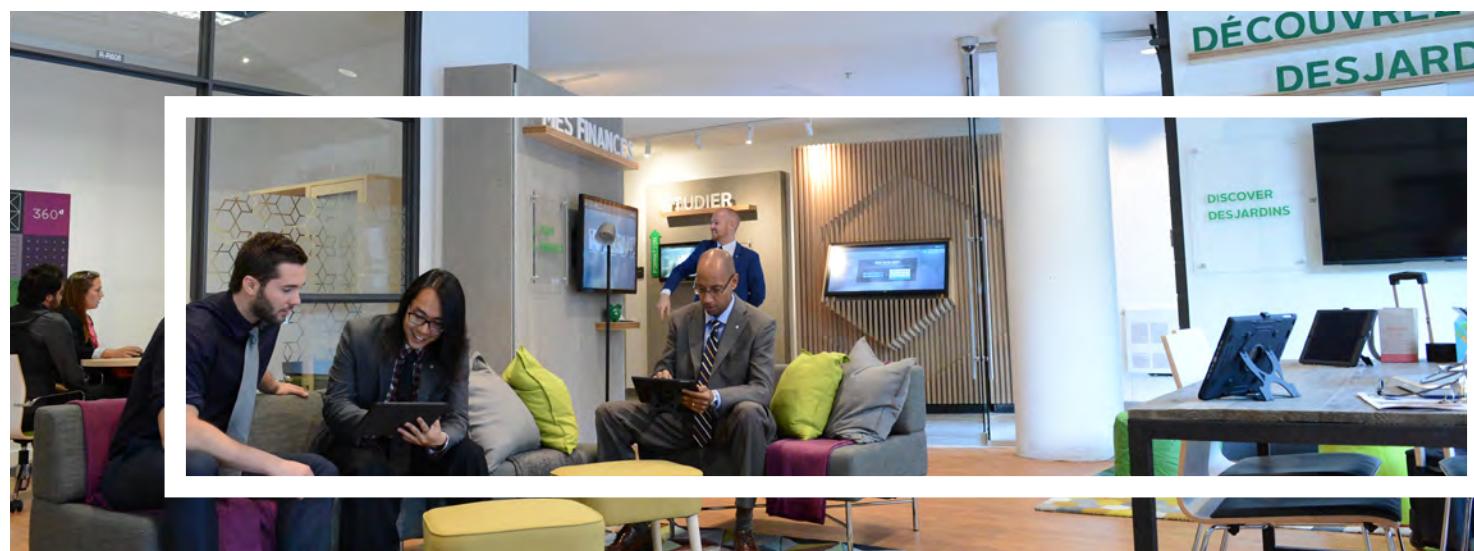
Les membres et le grand public ont été aussi invités à faire un don :

- par AccèsD Internet ou téléphone;
- avec leurs BONIDOLLARS;
- par le réseau des caisses Desjardins au Québec et en Ontario.

FONDS D'ENTRAIDE

Les Fonds d'entraide Desjardins soutiennent une approche de planification des finances personnelles qui permet aux personnes qui en bénéficient de combler des besoins essentiels immédiats tout en demeurant responsables du remboursement du prêt qui leur a été consenti. La force du Fonds d'entraide Desjardins repose sur des partenariats entre le Mouvement Desjardins et des organismes indépendants spécialisés en microfinance.

	2015	2014	2013
Caisse participantes	64 %	58 %	59,6 %
Nombre de personnes accompagnées	4 923	3 789	4 264
Nombre de prêts consentis	602	608	661
Sommes prêtées	368 663 \$	381 565 \$	406 717 \$



AVANTAGES D'ENTREPRENDRE AVEC DESJARDINS

ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT

La campagne « Devenir entrepreneur » est une vaste initiative de sensibilisation visant à inciter les jeunes à songer au métier d'entrepreneur et à encourager ceux qui le souhaitent à concrétiser leur projet. Développée en partenariat avec deux autres leaders de la finance, elle sera déployée sur trois ans.

Le site devenirentrepreneur.com fournit les renseignements nécessaires à ceux qui souhaitent en savoir plus sur le métier et donne aussi accès à une boîte à outils destinée aux enseignants des niveaux primaire et secondaire.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE L'ÉCOSYSTÈME DE CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS

	2015
Investissements (au coût) en capital de développement	938 M\$
Investissements (au coût) dans des coopératives ou d'autres entreprises situées dans les régions ressources	300 M\$
Investissements (au coût) en capital de développement dans les municipalités régionales de comté identifiées comme dévitalisées	16 M\$
Nombre d'entreprises, de coopératives et de fonds appuyés au Québec	400

CRÉAVENIR

CRÉAVENIR soutient les jeunes qui désirent lancer leur entreprise. Ils peuvent utiliser le financement offert dans le cadre de ce programme comme mise de fonds propres à l'intérieur du montage financier de leur entreprise. Aucune garantie usuelle n'est exigée. L'éducation financière proposée dans ce programme est offerte par des partenaires du milieu qui ont développé une expertise avec cette clientèle.

CRÉAVENIR s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise à capital-actions ou de coopérative :

- en démarrage
- en activité depuis moins de 3 ans.

Résultats de 2015

- 1 045 700 \$ de financement pour appuyer 67 projets d'entreprise
- Financement moyen de 15 608 \$
- 112 emplois créés
- Taux de survie des projets : 89,6 %

	2015	2014	2013
Caisse participante	24,5 %	22,0 %	21,8 %
Montant des prêts	777 955 \$	591 216 \$	622 831 \$
Montant des subventions	267 778	201 589	220 206

MICROCRÉDIT DESJARDINS AUX ENTREPRISES

Le Microcrédit Desjardins pour les entreprises est offert aux microentrepreneurs et travailleurs autonomes afin de les soutenir dans le démarrage ou la consolidation de leur entreprise. Il s'adresse :

- aux microentrepreneurs et aux travailleurs autonomes qui n'ont que peu ou pas accès aux réseaux traditionnels de crédit;
- aux immigrants entrepreneurs qui souhaitent contribuer activement au développement de leur nouvelle terre d'accueil.

Résultats de 2015

- 184 entreprises accompagnées
- Financement moyen de 7 050 \$
- 113 emplois créés ou maintenus
- Taux de remboursement de 94 %

	2015	2014	2013
Caisse participante	41 %	29,7 %	29,3 %
Financement attribué	408 964 \$	363 589 \$	408 375 \$

SIMPLIFIER LA GESTION AU QUOTIDIEN

GÉREZ ET FACTUREZ

L'outil « Gérez et facturez » simplifie la gestion au quotidien en regroupant, en un seul endroit, les factures, les soumissions, les dépenses, les clients, les fournisseurs, etc., sur Internet ou sur un mobile. Il a été conçu pour répondre aux besoins des très petites entreprises, des travailleurs autonomes et des professionnels dans les affaires.

DÉPOSEZ VOS CHÈQUES SANS VOUS DÉPLACER

Ce nouveau service de dépôt à distance permet de déposer des chèques en les photographiant avec un portable ou une tablette, où que l'on soit, et les fonds sont accessibles en temps réel.

AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE D'UNE COOP FINANCIÈRE

VIVRE LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE

22^e CONGRÈS : « NOUS ADAPTER ET PERFORMER À L'AVANTAGE DE NOS MEMBRES ET CLIENTS »

C'est sous le thème « Nous adapter et performer à l'avantage de nos membres et clients » que s'est tenu en septembre le 22^e Congrès d'orientation du Mouvement Desjardins. Plus de 1 400 participants des caisses du Québec et de l'Ontario y ont discuté de différents enjeux auxquels le Mouvement Desjardins et le secteur financier sont confrontés.

S'ENGAGER À TITRE DE JEUNE DIRIGEANT

Le programme Jeunes dirigeants de la relève permet à des jeunes de 18 à 30 ans de :

- représenter les membres de leur milieu ;
- contribuer à la performance de leur caisse en siégeant au conseil d'administration, au conseil de surveillance (au Québec) ou au comité de vérification (en Ontario) ;
- de participer ainsi à la vie démocratique du plus grand groupe coopératif au Canada.

Au 31 décembre 2015, il y avait 173 jeunes dirigeants de la relève dans 335 caisses au Québec et en Ontario.

3^e SOMMET INTERNATIONAL DES COOPÉRATIVES

Sous le thème « Le pouvoir d'agir des coopératives », le 3^e Sommet international des coopératives sera l'occasion de réunir les leaders du monde coopératif et mutualiste et de démontrer leur capacité d'action. Il aura lieu à Québec du 11 au 13 octobre 2016.

Le Sommet vise à soutenir le développement et la croissance des entreprises en apportant des solutions à des défis d'affaires et en favorisant l'émergence de partenariats entre elles.

CONSULTER NOS MEMBRES

L'outil de participation et de liaison avec les membres nous permet de les consulter sur différents sujets ainsi que de les inviter à participer virtuellement à l'assemblée générale annuelle de leur caisse.

Par ailleurs, cet outil nous a aussi permis de reconnaître nos membres comme notre principale partie prenante dans la consultation sur nos grands enjeux en matière de responsabilité sociale et coopérative. Quelque 4 500 membres se sont prononcés dans le cadre de cette consultation.

SOUTENIR LA COOPÉRATION

COLLABRIA : UN EXEMPLE CONCRET D'INTERCOOPÉRATION

Collabria met à la disposition des coopératives financières canadiennes une gamme complète de produits et services d'émission de cartes de crédit et de solutions de paiement. Elle leur offre de plus :

- la possibilité d'influencer les décisions pour améliorer l'expérience de leurs membres ;
- l'accès à l'information de gestion dont elles ont besoin ;
- une plateforme technologique éprouvée ;
- leur part des retombées financières.

OFFRE AUX COOPÉRATIVES

Par sa nature coopérative, Desjardins est bien placé pour comprendre les défis auxquels sont confrontées les coopératives et les mutuelles.

Nous avons conçu des solutions d'affaires intégrées pour les quelque 3 000 membres du secteur coopératif en misant sur :

- une équipe spécialement dédiée à l'accompagnement des coopératives et mutuelles ;
- le soutien de plusieurs partenaires, dont Desjardins Capital régional et coopératif.

FAIRE L'ESSAI DU DESJARDINS LAB

En visitant l'un de nos deux espaces d'innovation – soit le Lab d'innovation au complexe Desjardins à Montréal ou notre espace de dialogue dans la section Coopmoi de Desjardins.com, les visiteurs peuvent :

- tester de nouveaux concepts et même faire de l'exploration technologique ;
- faire partie de consultations lors de la conception de nouveaux produits, services ou applications qui sont destinés aux membres et clients ;
- donner leur avis rapidement pour nous aider à améliorer les solutions déjà mises en œuvre.

Premier du genre dans le secteur des institutions financières canadiennes, notre espace de dialogue contient aussi du contenu lié à l'innovation dans les services financiers. Il offre aussi la possibilité de :

- participer à des sondages ;
- tester des nouveautés ;
- donner ses impressions sur différents sujets.

CHOISIR DESJARDINS COMME EMPLOYEUR

OPTER POUR UNE CARRIÈRE CHEZ DESJARDINS

Choisir de faire carrière chez Desjardins offre de multiples avantages :

- accès à des postes dans 20 domaines d'emploi partout au Québec, dans plusieurs provinces canadiennes et même à l'étranger;
- d'excellents avantages sociaux et une rémunération concurrentielle;
- possibilité d'évoluer dans un milieu de travail qui favorise l'équilibre vie-travail;
- employé d'une organisation engagée dans le développement durable;
- un milieu d'apprentissage continu par des programmes de formation et de perfectionnement.

Desjardins recherche des gens passionnés, qui adhèrent aux valeurs de l'organisation et sont motivés par les défis et le travail d'équipe. Les possibilités de carrière sont concrètes :

- en 2015, plus de 2 900 personnes ont obtenu leur premier poste chez Desjardins;
- 70 % des postes ont été pourvus par des candidats internes, une illustration des nombreuses occasions de mobilité dans l'organisation.

L'ESPACE CARRIÈRES DESJARDINS, UN LIEU UNIQUE CONÇU POUR ATTIRER LES TALENTS

L'Espace Carrières est le point central pour les rencontres de dotation au complexe Desjardins à Montréal. En 2015, près de 5 500 réservations pour des rencontres d'entrevues ont été effectuées et 1 711 tests ont été administrés. De plus, 803 candidats, employés de Desjardins ou non, ont rencontré l'équipe pour discuter des possibilités de carrière chez nous.

PRÈS DE 80 M\$ ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS DE FORMATION

En 2015, par l'entremise notamment de l'Institut coopératif Desjardins, le Mouvement Desjardins a investi près de 80 M\$ dans des activités de formation et de développement des personnes, ce qui correspond à 2,7 % de sa masse salariale et à 1 157 400 heures de formation.



AVANTAGES POUR LE MILIEU DE VIE

DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

PHILANTHROPIQUES

Cette année encore, le Mouvement Desjardins s'est démarqué par son engagement dans le développement durable des collectivités. Quelque 81 M\$ ont été réinvestis dans la communauté au moyen de dons, de commandites, de partenariats philanthropiques et de bourses. Ce montant inclut les 32 M\$ qui ont été versés par le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) des caisses.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2015	2014	2013
Impôts sur le revenu	516 M\$	434 M\$	439 M\$
Impôts indirects	1 254	1 044	960
Salaires	2 830	2 638	2 541
Avantages sociaux	645	562	584

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Le Fonds d'aide au développement du milieu illustre bien l'esprit de solidarité qui anime les membres des caisses. Lors de l'assemblée générale de leur caisse, les membres décident de renoncer à une partie de leur ristourne individuelle pour alimenter ce fonds géré par le conseil d'administration de la caisse.

En contribuant à ces fonds, les membres des caisses soutiennent des projets structurants qui répondent aux besoins spécifiques de leur communauté.

MONTANT VERSÉ PAR LE FADM

2015	2014	2013
31,8 M\$	34,8 M\$	37,2 M\$

PRIX RURALIA-DESJARDINS

Ce prix récompense des projets issus d'initiatives citoyennes qui ont su mobiliser l'ensemble de la communauté rurale et se démarquer par leur aspect rassembleur et novateur. Trois bourses ont été remises, soit un grand prix de 25 000 \$, un prix de 10 000 \$ et un prix de 5 000 \$.

Les petits bâtisseurs en Mauricie

Maskinongé, village dynamique de la Mauricie, a vu sa population s'enrichir de jeunes familles dont les besoins en services de garde ont trouvé une réponse grâce aux petits bâtisseurs, une coopérative de solidarité. Ses heures d'ouverture permettent aux parents ayant des horaires atypiques de déposer les enfants très tôt ou de venir les chercher plus tard. Bien utile en milieu agricole où parfois les journées sont bien longues! La diversité des activités offertes aux enfants (petits et grands) est exceptionnelle et comprend :

- yoga
- cuisine
- musique
- aide aux devoirs (pour les plus grands)
- rencontre avec des pompiers, des horticulteurs et... des grands-parents.

Centre Innushkueu Mani-Utenam

Des femmes de Maliotenam ont mis sur pied un endroit où elles peuvent trouver du soutien pour les guider vers les bonnes ressources, de la formation et de l'information et même des plats préparés. Le Centre Innushkueu Mani-Utenam, la maison des femmes Innus leur permet de :

- sortir de l'isolement
- contrer la pauvreté
- créer de l'emploi
- leur redonner identité et fierté, et surtout
- les rendre fortes de leur solidarité.

CAMPAGNE D'ENTRAIDE DESJARDINS

Les employés, les dirigeants et les retraités de Desjardins ont une fois de plus fait preuve de solidarité et de générosité en participant très activement à la Campagne d'entraide 2015, réalisée au profit de Centraide, de la Fondation Desjardins et de la Croix-Rouge. Cette campagne a permis, entre autres, de recueillir plus de 3 261 000 \$ dont plus de 617 000 \$ pour la Fondation Desjardins.



AVANTAGES POUR LA PLANÈTE

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le Mouvement Desjardins propose des produits de placement liés à des entreprises dont les pratiques reposent sur une approche concrète en matière de responsabilité sociale et de respect de l'environnement. Au 31 décembre 2015, le total des fonds et portefeuilles responsables était de 1 976 M\$.

PLUS DE RAISONS D'INVESTIR DANS UNE HABITATION ÉCOLOGIQUE

Desjardins encourage ses membres à investir dans des habitations plus écologiques et respectueuses de l'environnement. L'Offre habitation verte, présentée lors de l'achat d'une maison neuve ou de rénovations écologiques, peut inclure :

- une remise en argent
- des rabais
- des gratuités
- une tarification avantageuse
- et plusieurs autres avantages.

Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de réduire collectivement notre empreinte environnementale grâce à l'amélioration de la qualité écologique et de l'efficacité énergétique des habitations résidentielles. Depuis son lancement en 2014, cette offre a généré un volume d'affaires hypothécaire de 16 M\$.

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES

Le complexe Desjardins se joint au Circuit électrique en offrant à ses locataires et à sa clientèle quatre bornes de recharge publiques pour véhicules électriques.

Desjardins offre l'infrastructure de recharge nécessaire pour soutenir l'arrivée d'encore plus de véhicules électriques sur nos routes et contribue ainsi au défi de la réduction des gaz à effet de serre.

PROGRAMME DE TRANSPORT ALTERNATIF

Transport collectif et actif

- Rabais de 20 % sur le transport en commun : 4 446 employés ont profité du rabais en 2015. Desjardins est l'employeur qui compte le plus d'employés bénéficiant de cette mesure au Québec.
- Remise de 238 codes-rabais BIXI en 2015.
- 933 employés utilisateurs des vestiaires et douches au complexe Desjardins à Montréal, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2014.

Covoiturage

- Mouvement Desjardins : 1 044 employés inscrits au logiciel de jumelage depuis avril 2011.
- Cité Desjardins à Lévis : 439 covoitureurs et 174 cases de stationnement réservées au covoiturage en 2015, une augmentation de 9,5 % par rapport à 2014.

Déplacements professionnels

155 employés utilisateurs abonnés à Communauto, soit une hausse de 45 % des inscriptions par rapport à 2014.

Politique automobile des gestionnaires

En 2015, 69 799 \$ ont été alloués à la promotion de différentes initiatives en développement durable par l'entremise de pénalités d'essence prélevées dans le cadre de la Directive automobile et de frais de fonction de Desjardins.

De plus, la consommation moyenne des véhicules choisis est maintenant de :

- 9,00 litres/100 km (basée sur la cote de consommation combinée telle que calculée par Ressources naturelles Canada) pour l'ensemble du Mouvement;
- 8,80 litres/100 km si on exclut le réseau des caisses, soit une réduction de 4 % par rapport à celle des véhicules choisis en 2014.

Navette Desjardins

Bilan 2015 :

- 794 déplacements au bénéfice de 15 603 employés.
- À titre de comparaison, si chacun de ces employés s'était déplacé avec son propre véhicule, ce sont près de 665 tonnes de GES supplémentaires qui auraient été émises dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 171 voitures additionnelles sur nos routes.

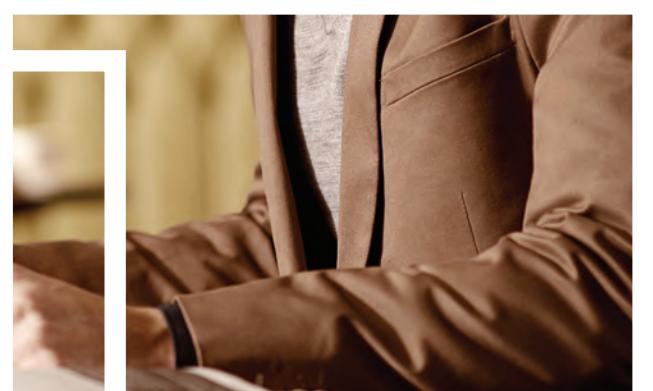
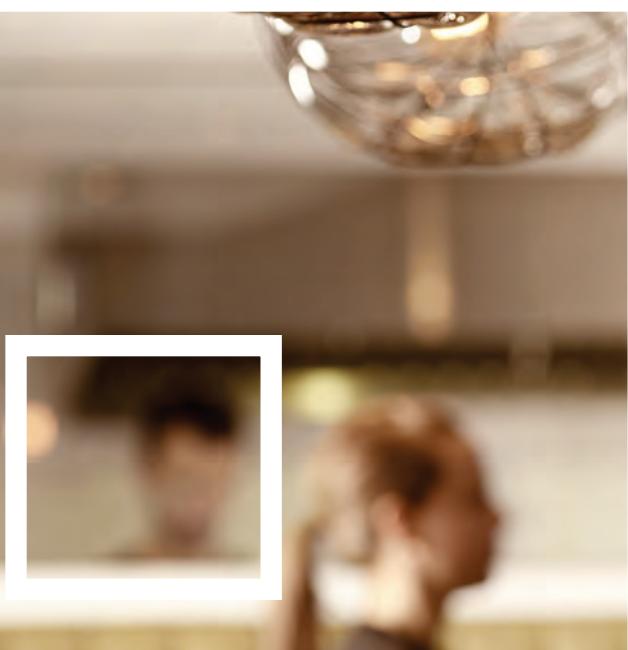
Défi papier

Desjardins consomme chaque année près de 1 milliard de feuilles de papier pour assurer le bon fonctionnement de ses activités commerciales. Compte tenu de l'impact environnemental qui en découle, Desjardins a relancé en 2015 l'initiative Défi papier en se fixant deux nouveaux objectifs pour la consommation de papier interne pour la période 2015-2018, soit :

- une réduction de 10 % de la consommation de papier pour cette période de 3 ans;
- une augmentation de 10 % de l'utilisation du papier recyclé pour la même période.

LEADER QUÉBÉCOIS DE L'INDUSTRIE FINANCIÈRE – APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Seule institution financière à figurer parmi les membres fondateurs de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable, le Mouvement Desjardins est en train de se doter d'un système uniformisé d'évaluation de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale. Prise en compte dans l'évaluation globale du fournisseur, cette notation permet d'encourager les bonnes pratiques de nos partenaires d'affaires.



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

EN UN COUP D'ŒIL

- Croissance de 8,2 % de l'actif total, qui totalisait 248,1 G\$ au 31 décembre 2015.
- Augmentation de 4,8 G\$, ou de 4,9 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels, qui a atteint 102,3 G\$.
- Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,34 %.
- Housse de 7,0 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 156,6 G\$.
- Croissance de 32,6 G\$ des biens sous gestion et sous administration, qui totalisaient 403,4 G\$ à la fin de l'exercice 2015.
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 16,0 % au 31 décembre 2015, toujours parmi les meilleurs de l'industrie bancaire.

BILAN ET INDICATEURS

Au 31 décembre

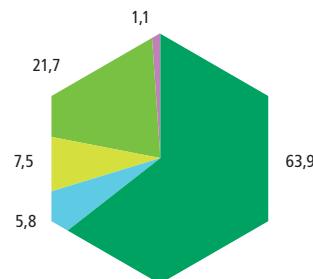
(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

	2015	2014	2013
Bilan			
Actif	248 128 \$	229 387 \$	212 005 \$
Prêts nets	159 505	150 454	140 533
Dépôts	156 574	146 324	136 746
Capitaux propres	21 725	18 893	17 232
Indicateurs			
Biens sous gestion et sous administration	403 350 \$	370 768 \$	334 245 \$
Ratio des fonds propres de la catégorie 1A	16,0 %	15,7 %	15,7 %
Ratio des fonds propres de la catégorie 1	16,0 %	15,8 %	15,7 %
Ratio du total des fonds propres	17,2 %	17,9 %	18,4 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,34 %	0,34 %	0,33 %
Prêts bruts/dépôts	1,02	1,03	1,03

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2015

(en %)

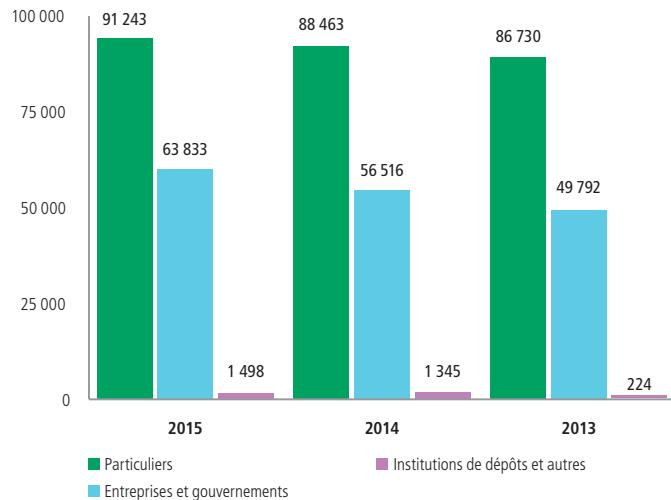


- Hypothécaires résidentiels
- Sur cartes de crédit
- À la consommation et autres prêts aux particuliers
- Aux entreprises
- Aux gouvernements

DÉPÔTS PAR CATÉGORIES

Au 31 décembre

(en M\$)



- Particuliers
- Entreprises et gouvernements

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 959 M\$, soit un résultat supérieur à celui de l'an dernier.
- Hausse de 10,0 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 13,9 G\$.
- Indice de productivité de 71,1 % en comparaison avec 73,4 % en 2014.
- Intégration des activités canadiennes de State Farm

RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015	2014	2013
Résultats			
Revenu net d'intérêts	4 253 \$	3 976 \$	3 857 \$
Primes nettes	6 907	5 916	5 558
Autres revenus d'exploitation	2 764	2 762	2 536
Revenus d'exploitation	13 924	12 654	11 951
Revenus (pertes) de placement	1 362	2 581	(217)
Revenu total	15 286	15 235	11 734
Dotation à la provision pour pertes sur créances	377	351	277
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 431	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts	7 003	6 554	6 229
Impôts sur les excédents	516	434	439
Excédents avant ristournes aux membres	1 959 \$	1 593 \$	1 530 \$
Retour aux membres et à la collectivité			
Ristournes aux membres	154 \$	217 \$	171 \$
Commandites et dons	81	82	81
	235 \$	299 \$	252 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres	9,1 %	8,7 %	9,4 %
Indice de productivité	71,1	73,4	73,5

SURVOL DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- Excédents avant ristournes aux membres de 1 000 M\$, soit une hausse de 112 M\$, ou de 12,6 %.
- Augmentation de 4,9 G\$ du crédit hypothécaire résidentiel permettant un maintien des parts de marché au Québec.
- Croissance du volume d'affaires lié aux services de cartes de crédit de 4,2 % au 31 décembre 2015.
- Croissance de 2,3 G\$ de l'épargne bilan au Québec permettant une hausse des parts de marché, estimées à 43,2 %.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- Augmentation de 22,4 % des excédents, qui sont passés de 411 M\$ en 2014 à 503 M\$ en 2015.
- Rentabilité record de l'assureur de personnes de 428 M\$.
- Augmentation de 7,4 % des primes nettes d'assurance de personnes, qui ont totalisé 3,8 G\$ au 31 décembre 2015.
- Hausse de 24,8 % des ventes nettes de produits d'épargne, qui sont passées de 5 434 M\$ au 31 décembre 2014 à 6 781 M\$ au 31 décembre 2015.

ASSURANCE DE DOMMAGES

- Excédents nets de 338 M\$ en hausse de 48,9 %, en excluant les frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et le gain à la date d'acquisition.
- Apport des activités canadiennes de State Farm aux excédents nets de 138 M\$ pour la première année.
- Progression de 836 M\$, ou de 36,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,1 G\$.
- Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 62,1 % en 2015, comparativement à 65,7 % en 2014.

APPORT AUX EXCÉDENTS COMBINÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2015	2014	2013
Particuliers et Entreprises	1 000 \$	888 \$	809 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	503	411	389
Assurance de dommages	360	180	212
Autres	96	114	120
	1 959 \$	1 593 \$	1 530 \$

COTES DE CRÉDIT ET ACQUISITION

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS PAR LE MOUVEMENT DESJARDINS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élévé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Au cours de 2015, les 4 agences de notation ont confirmé les cotes de crédit des titres émis par le Mouvement Desjardins. Le 25 janvier 2016, Fitch a de nouveau confirmé les cotes, assorties d'une perspective stable.

Le 20 mai 2015, DBRS a toutefois révisé la perspective attribuée aux cotes du Mouvement, la faisant passer de « stable » à « négative », tout comme celle des six grandes banques canadiennes. La perspective apposée aux cotes par Moody's est négative depuis le 11 juin 2014 pour la Caisse centrale Desjardins et les six grandes banques canadiennes, alors que celle de Capital Desjardins inc. demeure stable.

DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement Desjardins, et à celles des six grandes banques canadiennes, par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique en lien avec le régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

Le 11 décembre 2015, S&P a révisé la perspective des cotes du Mouvement Desjardins et des six grandes banques canadiennes, la faisant passer de « négative » à « stable ». Comme Moody's et DBRS, S&P avait apposé une perspective négative à ces cotes en août 2014, pour les six grandes banques canadiennes, et en juin 2015, pour le Mouvement Desjardins, en réaction au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien. S&P continue de croire que le soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique devrait diminuer. Cependant, l'agence estime que ce changement se fera selon un échéancier plus long qu'initiallement prévu.

LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS ET CAPITAL DESJARDINS INC. CONTINUENT DE BÉNÉFICIER DE COTES DE CRÉDIT DE PREMIÈRE QUALITÉ QUI FIGURENT PARMI LES MEILLEURES DES GRANDES INSTITUTIONS BANCAIRES CANADIENNES ET INTERNATIONALES.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Le 1^{er} janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes, de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm). L'acquisition des activités d'assurance de dommages et de personnes a été réalisée par le transfert d'actifs et la prise en charge de passifs, alors que celle des autres activités s'est faite par l'achat d'actions de sociétés. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de se doter d'un réseau de distribution multiproduit lui donnant accès à une nouvelle clientèle et d'atteindre une taille, particulièrement en assurance de dommages, qui devrait lui procurer des avantages compétitifs.

Le Mouvement Desjardins a mis en place, le 1^{er} août 2015, une nouvelle société de portefeuille réglementée dans le but de se doter d'un véhicule de financement supplémentaire lui permettant d'améliorer son positionnement stratégique, de renforcer sa solidité financière et de créer de la liquidité pour des titres émis dans le cadre de financements de transactions d'acquisition. Cette nouvelle société, Desjardins Société financière inc., est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération et elle détient les participations du Mouvement Desjardins dans les sociétés suivantes : Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Gestion internationale d'actifs, Desjardins Société de placement inc., Western Financial Group Inc., Western Financial Insurance Company et Western Life Assurance Company. Desjardins Société financière inc. est assujettie, aux termes d'une décision de l'Autorité des marchés financiers datée du 30 juin 2015, à certaines dispositions de la *Loi sur les assurances* et de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* en application de l'article 478 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR	18
1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS	
1.1 Profil et structure	23
1.2 Événements importants	26
1.3 Suivi des objectifs financiers.....	27
1.4 Évolution de la situation économique	28
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS	
2.1 Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm	30
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2015.....	30
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité	37
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	38
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.....	41
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	45
2.3.4 Rubrique Autres.....	49
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	50
3.0 REVUE DU BILAN	
3.1 Gestion du bilan	53
3.2 Gestion du capital	57
3.3 Arrangements hors bilan.....	63
4.0 GESTION DES RISQUES	
4.1 Gestion des risques	65
4.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs.....	94
4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	96
5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
5.1 Contrôles et procédures.....	96
5.2 Information relative aux parties liées	97
5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	98
5.4 Modifications comptables futures.....	103
5.5 Statistiques des cinq dernières années	104

SECTION 1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2015. On y trouve également les événements importants, les objectifs financiers priorisés, une description de l'environnement économique de 2015 ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2016.

SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2015. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2016 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de ce dernier.

SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

NOTE AU LECTEUR

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 25 février 2016, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2015, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. De l'information sur les contrôles et les procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2015.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également les notices annuelles de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale Desjardins) et de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.3 « Suivi des objectifs financiers », 1.4 « Evolution de la situation économique », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Le Mouvement Desjardins recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres, et les nouvelles interprétations de ces dernières ainsi que le risque environnemental, qui correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de ce dernier. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats, aux médias sociaux et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2014. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure le gain à la date d'acquisition et les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm (tel que défini à la section « Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm »). Les frais comprennent les coûts liés à la transaction, à l'intégration des activités, ainsi que les frais de transformation. Pour les autres secteurs d'activité, ces coûts n'ont pas été significatifs.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers combinés	360 \$	180 \$	212 \$
Gain à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm	(55)	-	-
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts	33	47	9
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages selon le rapport de gestion	338 \$	227 \$	221 \$

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Prêts douteux bruts/prêts bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Ratio combiné

Le ratio combiné est utilisé comme mesure de rentabilité du secteur de l'assurance de dommages. Il correspond aux frais de sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Ratio des frais

Le ratio des frais est utilisé comme mesure de rentabilité. Il correspond aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Ratio des sinistres

Le ratio des sinistres est utilisé comme mesure de rentabilité. Il correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

RevenusRevenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Présentation des revenus selon les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	4 253 \$	3 976 \$	3 857 \$
Primes nettes	6 907	5 916	5 558
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	489	498	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	620	597	549
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	365	348	300
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	809	2 005	(667)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	318	343	221
Revenus nets sur les autres placements	235	233	229
Revenus de change	88	84	61
Autres	165	265	273
Revenu total	15 286 \$	15 235 \$	11 734 \$
Présentation des revenus selon le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	4 253 \$	3 976 \$	3 857 \$
Primes nettes	6 907	5 916	5 558
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	489	498	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	620	597	549
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	365	348	300
Revenus de change	88	84	61
Autres	165	265	273
Revenus d'exploitation	13 924	12 654	11 951
Revenus de placement			
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	809	2 005	(667)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	318	343	221
Revenus nets sur les autres placements	235	233	229
	1 362	2 581	(217)
Revenu total	15 286 \$	15 235 \$	11 734 \$

Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts bruts moyens.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et la Caisse centrale Desjardins. D'autres réglementations, y compris celles du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme celles qui ont trait à l'assurance ou au courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. Comme mentionné à la page 18, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 96 et 97 de ce rapport de gestion et aux pages 191 à 209 du rapport annuel 2015 du Mouvement.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Caisse centrale Desjardins constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Caisse centrale Desjardins US Branch, la succursale de la Caisse centrale Desjardins active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) depuis le 22 octobre 2015.

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec d'alors a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. L'entrée en vigueur de la loi amendant le cadre législatif est présentement prévue pour 2016.

Le 26 novembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 57 : *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées*. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et vise principalement à modifier les règles de financement applicables aux régimes de retraite du secteur privé enregistrés au Québec. Elle reflète les travaux du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre et découle d'un consensus patronal-syndical qui se veut un compromis entre la sécurité des prestations et le respect de la capacité de payer des promoteurs de régimes. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité ne sera plus requis. Un règlement devrait être publié au printemps 2016 afin de préciser les détails techniques d'application de cette loi, notamment la grille de la provision de stabilisation et le contenu des politiques de financement et d'achat de rentes.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comportent, depuis le 1^{er} janvier 2013, des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu des lignes directrices sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles. Étant donné que des discussions ont lieu au regard de l'application aux entités coopératives des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence au niveau international, des modifications pourraient être apportées aux lignes directrices.

Le 28 mars 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières ciblées et d'alléger le fardeau de conformité imposé au secteur privé, le gouvernement canadien a déposé la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces modifications devraient entrer en vigueur en 2016. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin de connaître la date de leur entrée en vigueur.

Le 1^{er} août 2014, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique portant sur un régime proposé de protection des contribuables et de recapitalisation applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. La période de consultation s'est terminée en septembre 2014, mais aucune date de mise en œuvre n'a été fournie à ce jour. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, car le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

Le 16 décembre 2014, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-43 – *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*. Entre autres choses, cette loi modifie plusieurs lois pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Plus précisément, elle officialise le fait que la Banque du Canada ne peut consentir un prêt ou une avance à une société coopérative de crédit provinciale que si la province a consenti, par écrit, à l'indemniser pour les pertes découlant du prêt ou de l'avance qu'elle pourrait subir. Les politiques de la Banque du Canada sur l'aide d'urgence exigeaient déjà de tels engagements d'indemnisation des provinces depuis 2009. La loi met également fin aux accords de soutien financier à la liquidité conclus notamment entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (remplacée par l'AMF). Les dispositions de la loi portant sur les exigences en matière d'aide d'urgence et l'entente fédérale-provinciale relative à l'assurance-dépôts ne sont pas encore en vigueur. Le Mouvement Desjardins s'attend à ce que des ententes satisfaisantes avec les deux ordres de gouvernement soient négociées avant que ces dispositions entrent en vigueur afin que cette loi n'affecte pas la stabilité du système financier canadien.

Le 5 mai 2015, la Banque du Canada a lancé une consultation publique portant sur le cadre régissant ses opérations sur les marchés financiers et ses politiques d'octroi de l'aide d'urgence. La période de consultation a pris fin le 4 juillet 2015. Le 30 septembre 2015, la Banque du Canada a annoncé sa décision de mettre en œuvre les changements proposés dans le document de consultation diffusé en mai 2015. Les changements, qui sont entrés en vigueur le 30 septembre 2015, prescrivent notamment de réservé l'aide d'urgence aux institutions ayant mis en place des cadres crédibles de redressement et de résolution, et, dans certaines circonstances, d'accorder l'aide d'urgence à des institutions provinciales, comme les caisses et les coopératives de crédit ainsi que leurs centrales. Cette aide d'urgence aux institutions provinciales serait cependant limitée aux situations où elle serait nécessaire pour soutenir la stabilité du système financier canadien. La Banque du Canada publiera plus tard cette année une version mise à jour de l'énoncé de politique sur l'octroi de l'aide d'urgence, qui tiendra compte de ces changements.

La Réserve fédérale américaine (FED) a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation faite par des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2016 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. Les organismes de réglementation américains ont fait savoir qu'ils émettraient un avis repoussant cette date d'entrée en vigueur au 21 juillet 2017. Le Mouvement Desjardins continuera de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences afin de s'assurer de les respecter lors de leur entrée en vigueur.

Dû à l'obtention du statut de FHC, le Mouvement Desjardins devra respecter à partir de juillet 2016 les obligations se rapportant aux nouvelles normes *Enhanced Prudential Standards for Bank Holding Companies and Foreign Banking Organizations*. Des activités de mise en œuvre sont en cours afin d'assurer la conformité à cette réglementation dans le respect du calendrier imposé par la FED.

La *Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)* est une loi américaine visant à contrer l'évasion fiscale aux États-Unis en imposant aux institutions financières mondiales l'obligation d'identifier, de qualifier et de déclarer leurs titulaires de comptes qui sont des contribuables américains. Un accord a été signé par les gouvernements canadien et américain et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Le Mouvement Desjardins respecte ces obligations réglementaires.

L'Organisation de coopération et de développement économique a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la FATCA, mais au niveau international. Le Canada a confirmé son adhésion à cette norme à compter du 1^{er} juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes le 1^{er} mai 2018. Le Mouvement Desjardins a commencé des travaux afin de respecter cette nouvelle réglementation lors de son entrée en vigueur tout en ayant pour objectif de minimiser les impacts sur l'expérience membre et client.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins a évalué les incidences de cette norme et a amorcé des travaux visant à s'assurer de la conformité à cette dernière dès son entrée en vigueur.

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

1.1 PROFIL ET STRUCTURE

CE QUE NOUS SOMMES

Avec un actif de 248,1 G\$, le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada. Il regroupe, entre autres, 335 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'activité – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages – proposent aux membres et aux clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 47 000 employés et sur l'engagement de plus de 4 800 dirigeants élus.

La Caisse centrale Desjardins assume les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. Elle est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui en découlent animent ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où il est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent.

La volonté du Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il peut entretenir une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au nombre de caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation. Dans ce dernier cas, cela se fait au moyen des assemblées générales régionales, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes, de l'assemblée des représentants et du conseil d'administration de la Fédération ainsi que des commissions qui en émanent.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS ET DE LA FÉDÉRATION		SECTEURS D'ACTIVITÉ		
FONCTIONS DE SOUTIEN		Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
Finances et Direction financière	Opérations courantes, de convenance et d'épargne	Services de cartes et Monétique	Assurance pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance automobile
Performance, Gestion des risques, Conformité, Approvisionnement et Immobilier	Financement	Capital de développement et Transfert d'entreprises	Régimes d'assurance collective	Assurance moto et véhicule récréatif
Technologies et Services partagés	Offre intégrée aux entreprises	Marché des capitaux	Épargne pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance habitation
Trésorerie et Relations avec les investisseurs	Offre intégrée pour les marchés agricole et agroalimentaire	Services d'accès téléphonique et Internet	Épargne spécialisée	Assurance des entreprises
Ressources humaines	Services spécialisés	Services de paie	Épargne-retraite collective	Assurance des animaux
Marketing, Communications et Coopération			Courtage et Gestion privée	Distribution de produits financiers

FAITS SAILLANTS DU MOUVEMENT

Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 959 M\$, un résultat supérieur à celui de l'an dernier.

Retour aux membres et à la collectivité de 235 M\$ comprenant les ristournes aux membres, les commandites et les dons.

Indice de productivité de 71,1 % en comparaison de 73,4 % en 2014.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 16,0 % au 31 décembre 2015, toujours parmi les meilleurs de l'industrie bancaire.

Croissance de 18,7 G\$ de l'actif total, qui totalisait 248,1 G\$ au 31 décembre 2015.

Intégration des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

Augmentation de 4,8 G\$, ou de 4,9 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels, qui a atteint 102,3 G\$.

Augmentation de 3,4 G\$, ou de 10,9 %, de l'encours des prêts aux entreprises, qui a atteint 34,7 G\$.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,34 %.

Hausse de 10,3 G\$, ou de 7,0 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 156,6 G\$.

Croissance de 32,6 G\$ des biens sous gestion et sous administration, qui totalisaient 403,4 G\$ à la fin de l'exercice 2015.

Mise en place d'une nouvelle société de portefeuille réglementée, Desjardins Société financière inc.

FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Excédents avant ristournes aux membres de 1 000 M\$, soit une hausse de 112 M\$, ou de 12,6 %, comparativement à ceux de l'exercice 2014.

Croissance de 11,2 % des encours des prêts aux entreprises, qui s'élevaient à 33,8 G\$ au 31 décembre 2015.

Croissance du volume d'affaires lié aux services de cartes de crédit de 4,2 % au 31 décembre 2015.

Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, au Québec avec des parts de marché respectives estimées de 35,9 % et de 23,5 %.

Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,2 millions de cartes de crédit et de 5,8 millions de cartes de débit émises au Canada.

Augmentation de 4,9 G\$ du crédit hypothécaire résidentiel permettant un maintien des parts de marché au Québec.

Croissance de 2,3 G\$ de l'épargne bilan au Québec permettant une hausse des parts de marché, estimées à 43,2 %.

Maintien du ratio de prêts douteux bruts sur les prêts bruts à 0,34 % reflétant la grande qualité du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Augmentation de 22,4 % des excédents qui sont passés de 411 M\$ en 2014 à 503 M\$ en 2015, un sommet historique pour le secteur.

Rentabilité record de l'assureur de personnes de 428 M\$.

Hausse de 24,8 % des ventes nettes de produits d'épargne, qui sont passées de 5 434 M\$ au 31 décembre 2014 à 6 781 M\$ au 31 décembre 2015.

Hausse de 26,0 % des ventes d'assurance à l'extérieur du Québec, avec un total de 160 M\$ au 31 décembre 2015, par rapport à 127 M\$ au 31 décembre 2014.

Dépassement du seuil de 4,0 G\$ de primes nettes en 2015.

Augmentation de 7,4 % des primes nettes d'assurance de personnes, qui totalisaient 3,8 G\$ au 31 décembre 2015, par rapport à 3,5 G\$ au 31 décembre 2014.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Excédents nets rajustés de 338 M\$ en hausse de 48,9 %.

Apport des activités canadiennes de State Farm aux excédents nets rajustés de 138 M\$ pour la première année.

Progression de 836 M\$, ou de 36,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,1 G\$.

Croissance organique des primes nettes de 7,6 % en raison d'initiatives dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 62,1 % en 2015, comparativement à 65,7 % en 2014.

Résultat technique de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. positif pour une 23^e année consécutive.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014	2013
Résultats			
Revenu net d'intérêts	4 253 \$	3 976 \$	3 857 \$
Primes nettes	6 907	5 916	5 558
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	2 764	2 762	2 536
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	13 924	12 654	11 951
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	1 362	2 581	(217)
Revenu total	15 286	15 235	11 734
Dotation à la provision pour pertes sur créances	377	351	277
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 431	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts	7 003	6 554	6 229
Impôts sur les excédents	516	434	439
Excédents avant ristournes aux membres	1 959 \$	1 593 \$	1 530 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	1 000 \$	888 \$	809 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	503	411	389
Assurance de dommages	360	180	212
Autres	96	114	120
	1 959 \$	1 593 \$	1 530 \$
Retour aux membres et à la collectivité			
Ristournes aux membres	154 \$	217 \$	171 \$
Commandites et dons	81	82	81
	235 \$	299 \$	252 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	9,1 %	8,7 %	9,4 %
Indice de productivité ⁽¹⁾	71,1	73,4	73,5
Taux de dotation ⁽¹⁾	0,24	0,24	0,20

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».⁽²⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.**TABLEAU 2 – BILAN ET INDICATEURS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)	2015	2014	2013
Bilan			
Actif	248 128 \$	229 387 \$	212 005 \$
Prêts nets	159 505	150 454	140 533
Dépôts	156 574	146 324	136 746
Capitaux propres	21 725	18 893	17 232
Indicateurs			
Biens sous gestion et sous administration	403 350 \$	370 768 \$	334 245 \$
Fonds propres de la catégorie 1A	16,0 %	15,7 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	16,0 %	15,8 %	15,7 %
Total des fonds propres	17,2 %	17,9 %	18,4 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,34 %	0,34 %	0,33 %
Prêts bruts/dépôts	1,02	1,03	1,03

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Le 1^{er} janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes, de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm). L'acquisition des activités d'assurance de dommages et de personnes a été réalisée par le transfert d'actifs et la prise en charge de passifs, alors que celle des autres activités s'est faite par l'achat d'actions de sociétés. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de se doter d'un réseau de distribution multiproduit lui donnant accès à une nouvelle clientèle et d'atteindre une taille, particulièrement en assurance de dommages, qui devrait lui procurer des avantages compétitifs. La section 2.1 présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats opérationnels combinés du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins a mis en place, le 1^{er} août 2015, une nouvelle société de portefeuille réglementée dans le but de se doter d'un véhicule de financement supplémentaire lui permettant d'améliorer son positionnement stratégique, de renforcer sa solidité financière et de créer de la liquidité pour des titres émis dans le cadre de financements de transactions d'acquisition. Cette nouvelle société, Desjardins Société financière inc., est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération et elle détient les participations du Mouvement Desjardins dans les sociétés suivantes : Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., Desjardins Société de placement inc., Western Financial Group Inc., Western Financial Insurance Company et Western Life Assurance Company. Desjardins Société financière inc. est assujettie, aux termes d'une décision de l'AMF datée du 30 juin 2015, à certaines dispositions de la *Loi sur les assurances* et de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* en application de l'article 478 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Le 1^{er} janvier 2016, le Mouvement Desjardins a complété le transfert sous Desjardins Société financière inc. d'autres participations dans diverses sociétés qu'il détient à part entière. Ainsi, Desjardins Société de placement inc. et Desjardins Gestion des opérations des produits de placements inc. ont été transférées sous Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc.

1.3 SUIVI DES OBJECTIFS FINANCIERS

OBJECTIFS FINANCIERS POUR L'HORIZON 2013-2016

Les ambitions stratégiques et financières pour la période 2013-2016 du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en janvier 2013 et visent la poursuite du développement du Mouvement en mettant de l'avant des priorités en matière de service, de croissance et d'efficacité.

L'orientation et les initiatives soutenant ces ambitions ont mené à l'adoption d'objectifs financiers prioritaires sur lesquels le Mouvement continuera de centrer ses efforts au cours des prochaines années afin de les atteindre à moyen terme.

Les objectifs financiers priorisés sont les suivants :

- Croissance des revenus d'exploitation entre 5 % et 10 %
- Croissance des excédents après impôts entre 5 % et 10 %
- Indice de productivité inférieur à 70 %
- Rendement des capitaux propres supérieur à 8 %
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A supérieur à 15 %

RETOUR SUR LES RÉSULTATS DE 2015

Au terme de la troisième année du Plan stratégique 2013-2016, les revenus d'exploitation du Mouvement Desjardins ont augmenté de 10,0 %, soit un niveau qui se situe dans le haut de la fourchette visée à moyen terme. Cette augmentation est le résultat d'efforts consacrés à l'expérience client et de multiples initiatives en ce qui a trait à l'offre de nouveaux produits malgré un contexte de forte concurrence qui amène une compression des marges.

Le Mouvement Desjardins a présenté des excédents avant ristournes aux membres de 1 959 M\$ soit un montant supérieur aux attentes, grâce notamment à la performance de ses trois secteurs d'activité. Cette progression de 23,0 % des excédents combinés de 2015, marquée par une croissance des affaires et des investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement, s'est située à un niveau supérieur à la cible à moyen terme de 5 % à 10 % établie dans le Plan stratégique 2013-2016.

L'indice de productivité du Mouvement était de 71,1 % au terme de l'exercice 2015. Ce résultat a été obtenu dans un contexte de croissance soutenue des affaires et de compression des marges, alors que le Mouvement continue d'investir de façon significative afin de renforcer sa performance et sa productivité. Il a également bénéficié de l'apport des activités acquises de State Farm ainsi que de l'incidence du gain enregistré au moment de leur acquisition. L'objectif d'atteindre un indice de productivité inférieur à 70 % dans le cadre du Plan stratégique 2013-2016, qui se déclinera toutefois à partir de 2016 sur une base sectorielle, demeure toujours la cible au terme de l'année 2016. Un plan d'action est actuellement déployé à cet effet et la direction est d'avis que les efforts actuels porteront leurs fruits et que l'amélioration de la productivité s'accentuera.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 9,1 %, soit un niveau supérieur à l'objectif. Il a été affecté par la croissance des excédents avant ristournes aux membres, les investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement ainsi que la hausse des capitaux propres moyens à la suite des récentes émissions de parts de capital de la Fédération.

Au 31 décembre 2015, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 16,0 % du Mouvement se situait au-dessus de l'objectif de 15 % fixé dans son Plan stratégique 2013-2016.

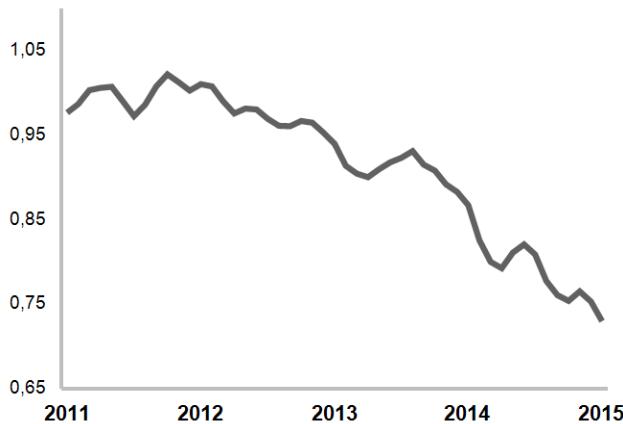
PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2016 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité stable dans un contexte de forte concurrence et de récentes baisses de taux sur le marché du financement et de la collecte d'épargne amenant une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité, qui sera suivie par des indicateurs sectoriels à partir de 2016, et pour laquelle un plan d'action spécifique est déjà en cours de réalisation par le Mouvement et ses diverses composantes, le contrôle des coûts et la gestion rigoureuse du capital demeureront au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité.

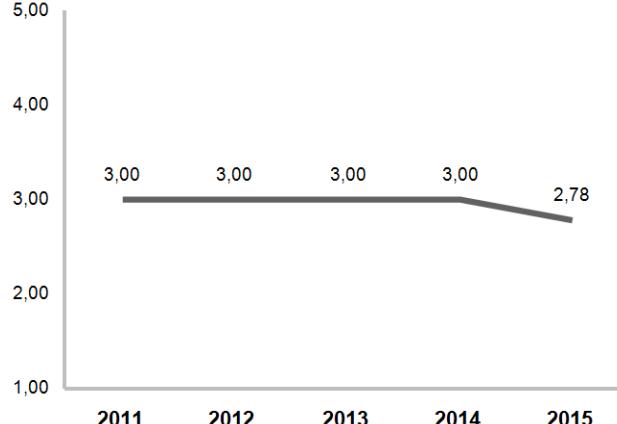
En vertu d'un traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition, les activités canadiennes de State Farm continueront d'être intégrées graduellement aux activités du Mouvement, ce qui solidifiera sa position dans l'ensemble du Canada.

1.4 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

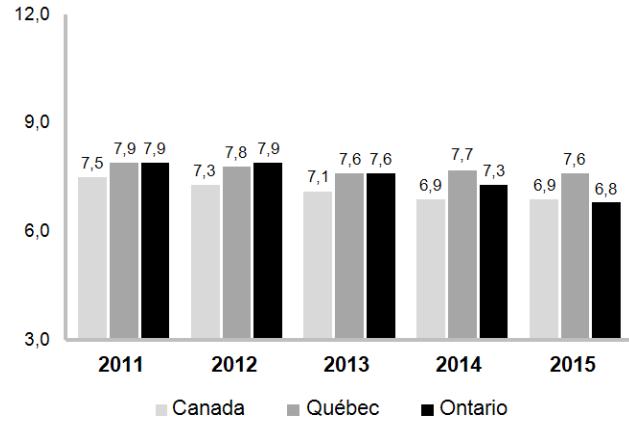
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US
(en \$ CA / \$ US)



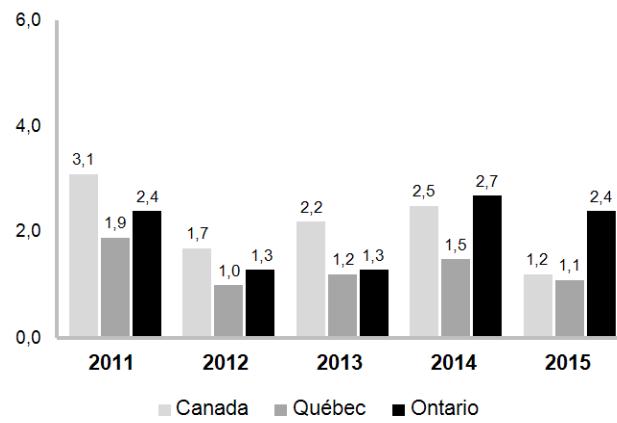
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE
(en %)



ÉVOLUTION DU PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2015

La croissance de l'économie mondiale a été faible en 2015. Elle est estimée à seulement 3,1 %. Les PIB réels des principaux pays industrialisés ont augmenté plus rapidement, mais leur performance a été atténuée par un ralentissement de ceux des économies émergentes. À l'intérieur de la zone européenne, les activités liées au crédit ont commencé à croître plus rapidement à la suite des mesures prises par la Banque centrale européenne. La faiblesse de l'euro a favorisé les exportations nettes. Le Japon a poursuivi sa croissance erratique, ayant enregistré un recul de son PIB au printemps pour ensuite afficher une progression. Les importations des pays émergents se sont contractées pour la première fois depuis la dernière crise financière. D'ailleurs, le manque de vigueur de l'économie de la Chine a inquiété les marchés financiers internationaux bien que le ralentissement du PIB réel chinois ait été contenu en 2015 avec une progression annuelle du PIB réel d'un peu moins de 7,0 %. Parmi les autres principales économies émergentes, l'Inde a connu d'excellents résultats alors que le Brésil et la Russie ont connu une contraction de leur économie en 2015.

Les marchés financiers ont été volatils en 2015. Après un premier semestre relativement favorable pour les investisseurs, les inquiétudes grandissantes concernant les pays émergents et une nouvelle baisse des prix des matières premières ont fait reculer la plupart des bourses au second semestre. Le S&P 500 a clos l'année 2015 avec une légère baisse de 0,7 % alors que la Bourse de Toronto, durement touchée par un nouveau recul des prix des matières premières, a enregistré une baisse de 11,1 %. L'absence de pression inflationniste et les politiques monétaires expansionnistes des pays industrialisés ont maintenu les taux obligataires à des niveaux très bas. Au Canada, le recul de l'activité économique au premier semestre a amené la Banque du Canada à abaisser ses taux directeurs en janvier et en juillet 2015, ce qui a entraîné une nouvelle diminution importante de la valeur du dollar canadien.

Les États-Unis ont de nouveau été affectés par un hiver rude en 2015. Bien que temporaire, cette situation, jumelée à un conflit de travail dans les ports de la côte ouest, à la force de la devise américaine et aux problèmes du secteur pétrolier, a contribué à ralentir la croissance en début d'année. La situation s'est améliorée au printemps, mais une faible variation des stocks a accompagné une croissance décevante à l'été et à l'automne. On note une progression de la consommation aux États-Unis, qui est observable principalement dans le marché des ventes automobiles. Plusieurs indicateurs économiques, dont celui lié au secteur de la fabrication, qui est victime de la force du dollar américain et de la faiblesse des investissements dans le secteur pétrolier, ont été faibles à la mi-année, ce qui a poussé la FED à attendre avant d'amorcer le relèvement des taux directeurs en décembre. Le secteur de l'habitation poursuit sa progression, surtout portée par les logements multiples, mais il demeure volatil.

Au Canada, une récession technique a été observée au premier semestre de 2015 alors que le PIB réel a légèrement reculé à l'hiver et au printemps. Cette récession se distingue des autres épisodes de récession répertoriés au pays. D'une part, l'ampleur du recul cumulatif du PIB réel est très faible comparativement aux autres récessions. D'autre part, les difficultés ne sont pas généralisées, mais plutôt concentrées régionalement et dans certains secteurs. L'élément déclencheur étant la baisse prononcée des prix de l'énergie, le recul a principalement été observé au sein des investissements non résidentiels du secteur de l'énergie alors que plusieurs projets d'expansion ont été annulés ou reportés. Cela a entraîné certains effets de diffusion dans d'autres secteurs d'activité, notamment chez les fabricants de machines et de matériel. L'effet de la récession s'est fait particulièrement ressentir dans les provinces productrices de pétrole, soit en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. L'effet sur les autres provinces a été plus faible, et leur croissance économique a été un peu plus robuste. L'été 2015 a été marqué par un rebond de l'économie canadienne. En outre, l'amélioration de la demande américaine et la dépréciation du dollar canadien ont été particulièrement favorables pour le commerce extérieur, qui a contribué positivement au PIB réel. Cependant, une nouvelle phase de réduction des prix des matières premières, combinée à des difficultés temporaires aux États-Unis, a ralenti significativement la croissance économique canadienne à la fin de 2015. Lorsque les données officielles seront publiées, le PIB réel canadien devrait avoir augmenté de 1,2 % en 2015. Enfin, les difficultés de l'économie canadienne et les deux baisses de taux directeurs décrétées par la Banque du Canada ont entraîné une diminution significative des taux obligataires canadiens l'an dernier, contrairement aux taux américains qui ont légèrement augmenté en 2015.

Au Québec, l'année a débuté avec une croissance économique supérieure aux attentes, mais qui s'est affaiblie par la suite. La hausse de l'activité économique a été légèrement supérieure à 1,0 %, comparativement à 1,5 % en 2014. Les ménages ont fait preuve de prudence dans leurs achats malgré la marge de manœuvre dégagée par la faiblesse des prix de l'essence. Le fardeau fiscal contraignant et le niveau élevé de l'endettement ont modéré leurs dépenses. Les ventes au détail ont d'ailleurs pratiquement stagné en 2015. La période d'ajustement du secteur résidentiel s'est poursuivie. Les mises en chantier ont diminué, notamment celles des copropriétés dont le marché affiche des surplus considérables. Le contrôle plus serré des dépenses des gouvernements a également modéré la croissance de l'économie du Québec. Les exportations ont toutefois poursuivi leur ascension, mais les investissements des entreprises n'ont pas amorcé leur redressement.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2016

La croissance économique mondiale devrait être un peu plus forte en 2016, mais sans afficher une véritable accélération. En zone euro, l'amélioration de la situation devrait se poursuivre, aidée par une devise qui restera relativement faible. Au Royaume-Uni, l'économie devrait être assez solide pour que la Banque d'Angleterre envisage de premières hausses de taux d'intérêt directeurs comme la FED. Au Japon, la croissance devrait être un peu plus rapide qu'en 2015. En Chine, le long virage de l'économie se poursuivra, et le PIB réel devrait croître de 6,5 % en 2016, ce qui est la nouvelle cible de croissance du gouvernement chinois. L'Inde devrait continuer à enregistrer une rapide progression de son économie à mesure que les réformes et la libéralisation de son économie sont mises en place. Après avoir chacun subi une récession en 2015, le Brésil et la Russie devraient voir leur croissance se stabiliser un peu. La hausse du PIB réel mondial devrait être de 3,3 % en 2016.

Une progression du PIB réel légèrement plus élevée à celle de 2015 est anticipée pour 2016 aux États-Unis, soit 2,5 % contre 2,4 %. Certains des facteurs qui ont miné la croissance en 2015 devraient encore avoir un effet négatif. La progression de la consommation devrait demeurer relativement rapide, appuyée par la bonne création d'emplois, la faiblesse des prix des biens importés, la bonne confiance des ménages et des prix de l'essence qui demeurent bas. Malgré le début des hausses de taux, l'investissement résidentiel devrait croître à un assez bon rythme, quoique moins rapidement qu'en 2015. On s'attend à ce que les investissements des entreprises reprennent un peu de tonus. Toutefois, le secteur extérieur devrait encore subir la force du dollar. Finalement, l'entente budgétaire de l'automne 2015 fait en sorte que le secteur public devrait accompagner la croissance au cours de l'année 2016. Il s'agirait de la première hausse des dépenses fédérales réelles depuis 2010. L'inflation devrait croître de 0,9 % en 2016. Le relèvement des taux directeurs américains entamé en décembre 2015 devrait se faire de façon graduelle avec deux hausses de taux de 25 points de base prévues en 2016. Combiné au contexte international fragile, cela devrait fortement limiter la remontée des taux obligataires.

Au Canada, après une croissance décevante estimée à seulement 1,2 % en 2015, la progression de l'économie devrait s'accélérer légèrement en 2016 avec un gain estimé de 1,5 %. Les prix du pétrole devraient éventuellement faire preuve d'une plus grande stabilité de sorte que les effets néfastes de l'ajustement du secteur de l'énergie devraient s'estomper graduellement. Le commerce extérieur devrait contribuer positivement au PIB réel alors que la vitalité de la demande américaine et la valeur plus faible du dollar canadien fourniront des conditions favorables. Les dépenses de consommation devraient continuer à progresser à un rythme semblable à celui des revenus. Après avoir connu un ralentissement en Atlantique, au Québec ainsi que dans les Prairies, les investissements résidentiels pourraient aussi commencer à ralentir en Ontario et en Colombie-Britannique. Il est également prévu que les administrations publiques contribueront davantage à la croissance économique en 2016, en particulier à compter de la mi-année, alors que le premier budget du gouvernement fédéral devrait comporter une accélération des investissements publics. Une réduction du fardeau fiscal de la classe moyenne a aussi été décrétée, ce qui pourrait être bénéfique pour les dépenses de consommation. Dans ces conditions, la Banque du Canada devrait maintenir ses taux directeurs inchangés tout au long de 2016. Une nouvelle baisse des taux directeurs canadiens est même envisageable et pourrait précéder un resserrement monétaire graduel vers la fin de 2017. L'environnement de bas taux d'intérêt devrait donc perdurer au Canada encore un bon moment, ce qui maintiendra ainsi les taux obligataires relativement faibles. Le dollar canadien devrait demeurer faible et il pourrait même encore reculer à court terme. Il devrait remonter quelque peu à partir de la mi-2016, à l'instar des prix du pétrole. Quant à l'activité boursière, après le recul de 11,1 % de l'indice S&P/TSX enregistré en 2015 et un début d'année 2016 encore très difficile, la recrudescence pressentie des prix de l'énergie au cours du deuxième semestre, et ce, parallèlement au renforcement attendu de la demande et à un ajustement à la baisse de l'offre, devrait permettre à la Bourse de Toronto de regagner vraisemblablement le terrain perdu et ainsi afficher un rendement positif à la fin de 2016.

Au Québec, l'année 2016 devrait être un peu plus favorable. La croissance des économies américaine et ontarienne ainsi que le dollar canadien, qui devrait se maintenir autour de 0,70 \$ US, devraient stimuler les exportations et permettre une relance des investissements industriels. L'amélioration du marché du travail et certains changements fiscaux pourraient mieux soutenir les ménages et favoriser ainsi leurs dépenses. L'injection de fonds publics dans les infrastructures et l'apport du commerce extérieur pourraient permettre au PIB réel de progresser de 1,3 % en 2016, par rapport au rythme de 1,1 % estimé pour 2015.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

2.1 INCIDENCE DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS CANADIENNES DE STATE FARM

Le 1^{er} janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes, de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (ces activités étant collectivement désignées par « activités canadiennes de State Farm »). L'acquisition des activités d'assurance de dommages et de personnes a été réalisée par le transfert d'actifs et la prise en charge de passifs, alors que l'acquisition des autres activités s'est faite par l'achat d'actions de sociétés. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de se doter d'un réseau de distribution multiproduit lui donnant accès à une nouvelle clientèle et d'atteindre une taille, particulièrement en assurance de dommages, qui devrait lui procurer des avantages compétitifs.

Le tableau suivant présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats opérationnels combinés du Mouvement Desjardins.

TABLEAU 3 - INCIDENCE DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS CANADIENNES DE STATE FARM⁽¹⁾

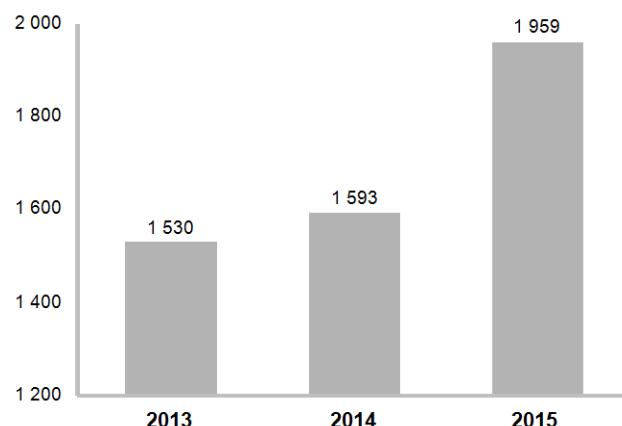
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015
Revenus d'exploitation	671 \$
Revenus de placement	177
Revenu total	848
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	369
Frais autres que d'intérêts	216
Impôts sur les excédents	63
Excédents avant ristournes aux membres	200 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des frais, nets d'impôts, liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ainsi que du gain de 52 M\$ réalisé à la date d'acquisition.

2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES
(en M\$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2015
(en %)

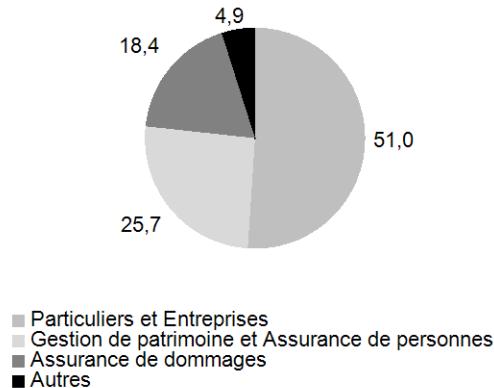


TABLEAU 4 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Résultats			
Revenu net d'intérêts	4 253 \$	3 976 \$	3 857 \$
Primes nettes	6 907	5 916	5 558
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	2 764	2 762	2 536
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	13 924	12 654	11 951
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	1 362	2 581	(217)
Revenu total	15 286	15 235	11 734
Dotation à la provision pour pertes sur créances	377	351	277
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 431	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts	7 003	6 554	6 229
Impôts sur les excédents	516	434	439
Excédents avant ristournes aux membres	1 959 \$	1 593 \$	1 530 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	1 000 \$	888 \$	809 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	503	411	389
Assurance de dommages	360	180	212
Autres	96	114	120
	1 959 \$	1 593 \$	1 530 \$

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».⁽²⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.**EXCÉDENTS DE 2015**

Pour l'exercice 2015, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 959 M\$, soit une croissance de 366 M\$, ou de 23,0 %, par rapport à ceux de l'exercice 2014. L'exercice a été marqué, entre autres, par l'apport des activités canadiennes de State Farm et la progression des affaires. Ainsi, les activités de financement, y compris les activités sur cartes de crédit, la croissance des actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits et les activités d'assurance ont contribué à l'augmentation des revenus d'exploitation.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 1 000 M\$, ou à 51,0 %, des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 503 M\$ et de 360 M\$, qui représentent 25,7 % et 18,4 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution a été de 96 M\$, ou 4,9 %, des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 9,1 %, par rapport à 8,7 % pour l'exercice 2014. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des excédents, comme expliqué précédemment.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins s'est donné la mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de 2015. Mentionnons cependant que les exigences accrues en matière de capitalisation résultant de l'évolution de la réglementation touchant l'ensemble des institutions financières dans le monde amènent le Mouvement Desjardins à demeurer prudent dans la répartition de ses excédents. À cet effet, le montant provisionné de ristournes s'est élevé à 154 M\$ pour l'exercice financier 2015, comparativement à 217 M\$ pour 2014. En ajoutant à ce montant la somme de 81 M\$ remise à divers organismes sous forme de dons et de commandites, le retour à la collectivité s'est élevé à 235 M\$ en 2015, comparativement à 299 M\$ en 2014.

REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 5, se sont établis à 13 924 M\$, en hausse de 1 270 M\$, ou de 10,0 %, par rapport à 2014.

TABLEAU 5 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêts	4 253 \$	3 976 \$	3 857 \$
Primes nettes	6 907	5 916	5 558
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 8)	2 764	2 762	2 536
Total des revenus d'exploitation	13 924 \$	12 654 \$	11 951 \$

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement de fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif dans le tableau 6, alors que le tableau 7 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

La marge nette d'intérêt, exprimée en pourcentage de l'actif moyen, s'est établie à 2,39 % en 2015, soit un résultat stable par rapport à 2014. La forte concurrence dans le marché exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 4 253 M\$ à la fin de 2015, en hausse de 277 M\$, ou de 7,0 %, par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la progression du portefeuille de prêts.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts se sont chiffrés à 6 047 M\$ en 2015, soit une hausse de 181 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 10,3 G\$, ou de 6,4 %, du volume moyen du total des actifs portant intérêt découlant principalement de la hausse des prêts hypothécaires et aux entreprises a permis l'ajout de 385 M\$ aux revenus d'intérêts, tandis que le repli de 11 points de base du rendement moyen de ces actifs a fait diminuer ces derniers de 204 M\$.

Frais d'intérêts

Les frais d'intérêts se sont chiffrés à 1 794 M\$ en 2015, en baisse de 96 M\$, ou de 5,1 %, par rapport à l'exercice précédent. La croissance de 10,2 G\$, ou de 7,2 %, du volume moyen de l'approvisionnement en fonds provenant des dépôts a fait augmenter ces frais de 126 M\$, alors que la diminution de 14 points de base du coût moyen des dépôts a entraîné une baisse de ces frais de 214 M\$.

TABLEAU 6 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015			2014		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actifs portant intérêt						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	19 059 \$	308 \$	1,62 %	18 258 \$	335 \$	1,83 %
Prêts	151 863	5 739	3,78	142 342	5 531	3,89
Total des actifs portant intérêt	170 922	6 047	3,54	160 600	5 866	3,65
Autres actifs	7 083	-	-	6 345	-	-
Total de l'actif	178 005 \$	6 047 \$	3,40 %	166 945 \$	5 866 \$	3,51 %
Passif et capitaux propres						
Passifs portant intérêt						
Dépôts	151 093 \$	1 665 \$	1,10 %	140 912 \$	1 753 \$	1,24 %
Emprunts et obligations subordonnées	2 434	129	5,30	2 776	137	4,94
Total des passifs portant intérêt	153 527	1 794	1,17	143 688	1 890	1,32
Autres passifs	9 788	-	-	10 175	-	-
Capitaux propres	14 690	-	-	13 082	-	-
Total du passif et des capitaux propres	178 005 \$	1 794 \$	1,01 %	166 945 \$	1 890 \$	1,13 %
Revenu net d'intérêts		4 253 \$			3 976 \$	
En pourcentage de l'actif moyen			2,39 %			2,38 %

TABLEAU 7 – INCIDENCES SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

		2015		Augmentation (diminution)	
		Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen
Actif					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières					
Prêts	801 \$	(0,21)%	(27)\$	15 \$	(42)\$
	9 521	(0,11)	208	370	(162)
Variation du revenu d'intérêts				181	385
Passif					
Dépôts	10 181	(0,14)	(88)	126	(214)
Emprunts et obligations subordonnées	(342)	0,36	(8)	(17)	9
Variation des frais d'intérêts				(96)	109
Variation du revenu net d'intérêts				277 \$	276 \$
					1 \$

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 991 M\$, ou de 16,8 %, pour s'établir à 6 907 M\$ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'explique principalement par les primes provenant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm représentant 803 M\$ et la croissance des affaires liées aux activités d'assurance.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

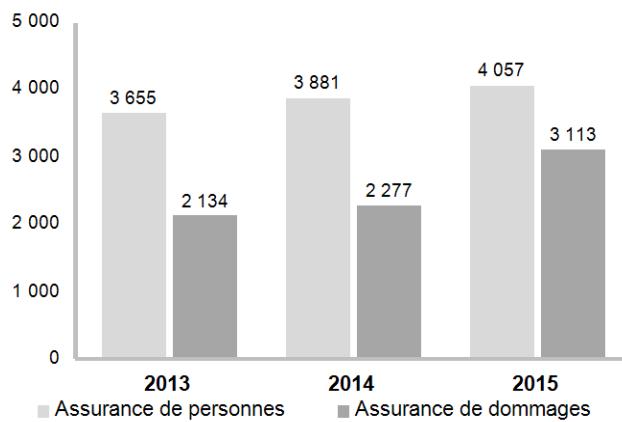
L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 4 057 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 3 881 M\$ pour l'exercice 2014, soit une hausse de 176 M\$, ou de 4,5 %. Les primes d'assurance ont augmenté de 259 M\$. Plus spécifiquement, les primes d'assurance individuelle ont atteint 746 M\$, soit une croissance de 168 M\$, ou de 29,1 %, dont 136 M\$ découlent de l'acquisition du portefeuille des activités canadiennes de State Farm, et les primes d'assurance collective se sont établies à 3 014 M\$, soit une croissance de 91 M\$, ou de 3,1 %, provenant de la progression des affaires. Les primes de rentes ont diminué de 83 M\$. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 89 M\$ des primes d'épargne collective en raison de la signature de contrats importants en 2014.

Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 3 113 M\$ en 2015, comparativement à 2 277 M\$ en 2014, soit une hausse de 836 M\$, ou de 36,7 %. Cette augmentation est attribuable aux activités canadiennes acquises de State Farm et à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

PRIMES NETTES⁽¹⁾

(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

TABLEAU 8 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Frais de service sur les dépôts et les paiements	489 \$	498 \$	498 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	620	597	549
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	365	348	300
Revenus de change	88	84	61
Autres	165	265	273
Total des autres revenus d'exploitation	2 764 \$	2 762 \$	2 536 \$

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 764 M\$ pour 2015, soit un résultat stable par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, ont totalisé 620 M\$ en 2015, soit une hausse de 23 M\$, ou de 3,9 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 1 037 M\$, soit une hausse de 67 M\$, ou de 6,9 %. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits atténuée en partie par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde ont totalisé quant à eux 365 M\$ en 2015, soit une hausse de 17 M\$, ou de 4,9 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion. Les revenus figurant à la rubrique Autres ont diminué de 100 M\$ ou de 37,7 %, en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm de 146 M\$ qui a été compensée en partie par le gain de 52 M\$ réalisé au moment de cette transaction.

REVENUS DE PLACEMENT

TABLEAU 9 – REVENUS DE PLACEMENT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	809 \$	2 005 \$	(667)\$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	318	343	221
Revenus nets sur les autres placements	235	233	229
Total des revenus (pertes) de placement	1 362 \$	2 581 \$	(217)\$

Les revenus de placement se sont chiffrés à 1 362 M\$ pour 2015, soit une baisse de 1 219 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 1 196 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. La baisse s'explique également par les pertes de valeur comptabilisées au résultat et découlant de la forte volatilité des marchés financiers. Cette diminution a cependant été compensée par une hausse des revenus en provenance des placements acquis de State Farm et la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ont diminué de 25 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à l'exercice 2014. Cette diminution s'explique principalement par des dépréciations de titres plus élevées découlant de la forte volatilité des marchés financiers survenue au cours du troisième trimestre de 2015, et a été atténuée par des gains sur dispositions de titres supérieurs en 2015 par rapport à 2014 ainsi que par une hausse des revenus de placement acquis de State Farm.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 15 286 M\$, en hausse de 51 M\$, ou de 0,3 %, par rapport à 2014.

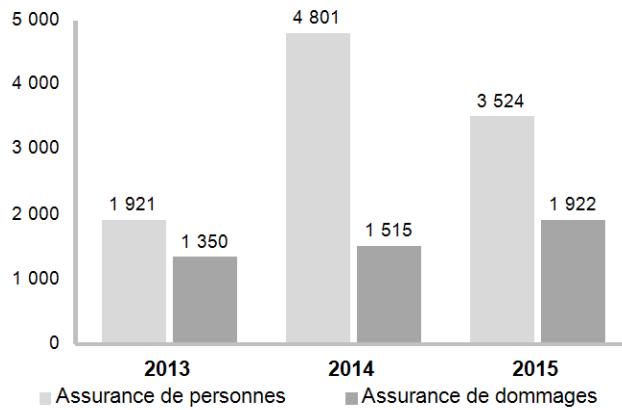
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 377 M\$ pour 2015, en hausse de 26 M\$, ou de 7,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation découlle principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de la hausse du taux de perte de Services de cartes et Monétique, qui a été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts aux moyennes et grandes entreprises. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2014. Le taux de dotation est demeuré stable à 0,24 %.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE⁽¹⁾

(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 5 431 M\$, en baisse de 872 M\$, ou de 13,8 %, par rapport à l'exercice 2014.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 3 524 M\$, en baisse de 1 277 M\$ comparativement à l'exercice 2014. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 1 451 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 267 M\$. La diminution des primes de rentes collectives de 89 M\$ ainsi que les gains d'expérience en assurance individuelle, groupe et entreprises et en épargne-retraite collective ont contribué à la diminution de ce poste. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements a aussi contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 50 M\$, atténuée par une variation en 2014 des provisions techniques de 24 M\$, qui avait aussi influencé favorablement les résultats. Au total, l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm a entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 69 M\$. Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont aussi été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des volumes d'affaires.

Secteur Assurance de dommages

Les charges du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 922 M\$ en 2015, par rapport à 1 515 M\$ en 2014, ce qui représente une augmentation de 407 M\$, ou de 26,9 %. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Elle a été atténuée par une amélioration du ratio des sinistres des assureurs de dommages, qui s'est établi à 62,1 % pour l'exercice 2015, alors qu'il était de 65,7 % en 2014. Cette amélioration s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm compensée en partie par une sinistralité moins favorable qu'en 2014 en assurance automobile dans les autres segments de marché.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

TABLEAU 10 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014	2013
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 830 \$	2 638 \$	2 541 \$
Avantages sociaux	645	562	584
	3 475	3 200	3 125
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	613	598	570
Ententes de services et impartition	331	256	232
Communications	299	283	287
Autres	2 285	2 217	2 015
Total des frais autres que d'intérêts	7 003 \$	6 554 \$	6 229 \$
Indice de productivité du Mouvement Desjardins ⁽¹⁾	71,1 %	73,4 %	73,5 %

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 7 003 M\$, par rapport à 6 554 M\$ en 2014, soit une hausse de 449 M\$, ou de 6,9 %. Cette augmentation s'explique entre autres par les frais provenant des activités acquises de State Farm représentant 216 M\$, la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance. Ils ont également été marqués par la hausse de la charge de retraite et l'indexation annuelle des salaires.

SALAIRS ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 275 M\$, ou de 8,6 %, pour atteindre 3 475 M\$ en 2015. Cette croissance est principalement attribuable à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et à la progression des affaires, qui ont eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires et des avantages sociaux ainsi qu'à une hausse de la charge de retraite. Ce poste de dépenses a représenté 49,6 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui qui avait été enregistré en 2014. Pour 2015, les salaires se sont chiffrés à 2 830 M\$, comparativement à 2 638 M\$ en 2014, soit une augmentation de 7,3 %.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a augmenté en raison principalement de la hausse de la charge de retraite et il est passé de 21,3 % en 2014 à 22,8 % en 2015.

AUTRES FRAIS

Pour 2015, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 613 M\$, par rapport à 598 M\$ en 2014, soit une hausse de 15 M\$, ou de 2,5 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique et de la radiation d'actifs. Les dépenses liées aux ententes de services et d'impartition ont atteint 331 M\$ en 2015, soit une augmentation de 75 M\$, ou de 29,3 %, par rapport à 2014 s'expliquant par la mise en place d'une entente de transition avec State Farm US. Les dépenses de communication, qui comprennent les coûts de téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont augmenté de 16 M\$, ou de 5,7 %, pour s'établir à 299 M\$ en 2015. Cette hausse découlle principalement de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 285 M\$, en hausse de 68 M\$, ou de 3,1 %, comparativement à 2014. Cette augmentation s'explique notamment par les activités acquises de State Farm. Elles ont également été marquées par l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance et des frais de commissions ainsi que l'utilisation accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS par les clients des Services de cartes et Monétique. Cette hausse a cependant été atténuée par la diminution des dépenses liées à certains programmes.

Le Mouvement a mis en place un programme « Action performance » visant à accroître l'efficacité et la productivité qui lui permettra de mieux se positionner quant aux nouveaux défis concurrentiels de l'industrie des services financiers.

INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance, s'est élevé à 71,1 % pour 2015, comparativement à 73,4 % l'an dernier. L'indice a bénéficié de l'apport des activités acquises de State Farm ainsi que de l'incidence du gain enregistré au moment de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm dont l'effet combiné a été de 170 points de base.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Chaque caisse est assujettie au régime d'imposition propre aux sociétés privées. De plus, ces entités bénéficient, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. En raison de changements législatifs survenus en 2013, les taux réduits prévus dans le régime d'imposition fédéral et applicables aux caisses de crédit seront éliminés graduellement d'ici 2017.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2015 présentée à l'état combiné du résultat a totalisé 516 M\$, en hausse de 82 M\$ par rapport à l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il s'est élevé à 20,8 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, en baisse par rapport à celui de 21,4 % pour l'exercice 2014. La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2015, les entités du Mouvement ont versé 1 254 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 044 M\$ en 2014.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2014 ET 2013

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013.

Au terme de l'exercice 2014, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 593 M\$, comparativement à 1 530 M\$ pour l'exercice 2013. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,7 %, par rapport à 9,4 % en 2013.

Résultats sectoriels

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était élevée à 888 M\$, ou à 55,7 % des excédents de 2014. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 411 M\$ et de 180 M\$ représentant 25,8 % et 11,3 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution avait été de 114 M\$, ou de 7,2 % des excédents.

Pour l'exercice financier 2014, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises étaient en hausse de 79 M\$, ou de 9,8 %, comparativement à ceux de la même période en 2013. Ce résultat s'expliquait principalement par la croissance des affaires, qui avait eu un effet à la hausse sur les revenus, jumelée aux efforts de productivité déployés dans le réseau des caisses Desjardins.

Les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes avaient augmenté de 22 M\$, ou de 5,7 %, par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse était en grande partie attribuable à la variation de la juste valeur d'instruments financiers liés à la participation détenue dans Qtrade Canada Inc. qui avait affecté défavorablement les résultats de l'exercice 2013. Cette hausse avait cependant été atténuée par les activités d'assurance de personnes qui avaient connu notamment des gains d'expériences moins élevés en 2014.

Les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages avaient diminué de 32 M\$, ou de 15,1 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2013. Les excédents nets rajustés des frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm étaient en hausse de 2,7 % comparativement à ceux de l'exercice 2013 principalement en raison de la croissance des affaires.

Résultats combinés

Au combiné, les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'établissaient à 12 654 M\$ à la fin de 2014, en hausse de 703 M\$, ou de 5,9 %, par rapport à 2013. Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 976 M\$ à la fin de 2014, en hausse de 119 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'expliquait par la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts. Cependant la forte concurrence dans le marché, qui créait une compression des marges, avait limité la hausse du revenu net d'intérêts.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 358 M\$, ou de 6,4 %, pour s'établir à 5 916 M\$ au 31 décembre 2014. Les primes nettes d'assurance de personnes et de rentes affichaient une hausse de 6,2 % par rapport à 2013 et atteignaient 3 881 M\$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 2 277 M\$ en 2014, comparativement à 2 134 M\$ en 2013, soit une hausse de 6,7 %.

Les autres revenus d'exploitation s'étaient établis à 2 762 M\$ pour 2014, soit une augmentation de 226 M\$, ou de 8,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, avaient totalisé 597 M\$ en 2014, soit une hausse de 48 M\$, ou de 8,7 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 970 M\$, soit une hausse de 115 M\$, ou de 13,5 %. Cette croissance s'expliquait en partie par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits, la constatation des revenus de courtage à la suite notamment d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc. réalisée au deuxième trimestre de 2013 et l'accroissement des activités liées aux marchés des capitaux. L'augmentation des revenus de commissions découlant principalement de la croissance organique et des acquisitions réalisées par Western Financial Group Inc. avait également contribué à cette hausse qui avait été atténuée par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde avaient totalisé quant à eux 348 M\$ en 2014, soit une hausse de 48 M\$, ou de 16,0 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion.

Les revenus de placement étaient de 2 581 M\$ et avaient augmenté de 2 798 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse était majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations et de celui des instruments financiers dérivés découlant en grande partie des fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes, qui avaient évolué dans des directions opposées au cours des exercices 2013 et 2014. En raison de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs, cette hausse avait été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui avait entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. De plus, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements avaient augmenté, car les gains réalisés sur la vente de placements avaient été plus importants en 2014.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 351 M\$, en hausse de 74 M\$, ou de 26,7 %, par rapport à 2013. Cette variation s'expliquait principalement par l'évolution du profil de risque et par la prise de provisions collectives due à la croissance du portefeuille de prêts et des engagements hors bilan. Malgré cette hausse, le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2014, soit une très légère hausse par rapport à celui de 0,33 % qui avait été enregistré au terme de la période correspondante de 2013.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient augmenté de 3 044 M\$, ou de 93,4 %, et s'établissaient à 6 303 M\$ au 31 décembre 2014. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 4 801 M\$, en hausse de 2 880 M\$ comparativement à l'exercice 2013. Cette variation s'expliquait surtout par une augmentation de 2 754 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 2 571 M\$. L'augmentation de 86 M\$ des primes de rentes collectives avait aussi contribué à la hausse des provisions techniques. Ces charges avaient également été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des affaires. Quant aux charges du secteur Assurance de dommages, elles avaient totalisé 1 515 M\$ en 2014, par rapport à 1 350 M\$ en 2013, ce qui représentait une hausse de 165 M\$, ou de 12,2 %. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages du secteur avait été de 65,7 % pour l'exercice 2014, comparativement à 66,8 % en 2013. Cette baisse s'expliquait principalement par un ratio des sinistres inférieur en assurance de biens et en assurance des entreprises en raison des conditions climatiques favorables. Elle avait été compensée en partie par une augmentation du ratio des sinistres en assurance automobile principalement attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années précédentes, qui avait été inférieure à celle de 2013. Ces charges avaient également été affectées par une hausse des frais de sinistres découlant de la croissance des affaires.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 6 554 M\$ par rapport à 6 229 M\$ en 2013, en hausse de 325 M\$, ou de 5,2 %. Cette augmentation s'expliquait principalement par les sommes engagées dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses et les autres composantes du Mouvement avaient permis de contenir cette augmentation. Les frais autres que d'intérêts avaient également été marqués par l'indexation annuelle des salaires et la croissance des affaires.

2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

PROFIL

Les services aux particuliers et les services aux entreprises présentent des caractéristiques économiques similaires et ils offrent une gamme de produits et services comparables en utilisant le même réseau de distribution. Ils sont soumis au même environnement réglementaire, et leur performance est évaluée conjointement. Ces services sont ainsi regroupés et appelés « secteur Particuliers et Entreprises ». Ce secteur propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et de monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 66 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités liées aux opérations courantes, de convenance et d'épargne englobent l'épargne fluctuante, y compris les comptes courants et l'épargne à terme. Elles regroupent aussi les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont les traites et les coffrets de sûreté. L'offre de ce secteur se décline également en activités axées sur l'accompagnement des petites, des moyennes et des grandes entreprises à tous les stades de leur parcours entrepreneurial tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Les activités des **Services de cartes et Monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec complétés par de l'accompagnement à chacune des étapes de leur croissance. Par l'entremise de Desjardins Capital de risque inc., qui gère les actifs de Capital régional et coopératif Desjardins, le secteur appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts, et valorise et contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Augmentation de la satisfaction des membres et des clients en simplifiant et en rehaussant leur expérience :
 - Implantation de la solution mobile Desjardins pour montre intelligente (infosolde et Hop-Ép@rgne).
 - Modernisation des sites AccèsD et AccèsD Affaires pour demeurer parmi les meneurs de l'industrie et, surtout, se préparer au virage important imposé par le numérique. Ces modifications faciliteront également l'ajout d'éventuelles fonctionnalités découlant des attentes des utilisateurs grâce à une ergonomie rehaussée.
 - Lancement de la solution de paiement Monetico Mobile.
 - Déploiement du dépôt à distance par scanner pour les entreprises.
 - Déploiement de l'application « Gérez et facturez » pour aider les entrepreneurs dans la gestion quotidienne de leur entreprise.
- Fidélisation des membres et des clients, et croissance de leur nombre par des offres et des partenariats distinctifs :
 - Lancement d'une offre globale, intégrée adaptée aux besoins des étudiants et comprenant notamment des transactions sans frais, une marge de crédit à taux avantageux, une carte de crédit avec récompenses ainsi que des avantages et des rabais réservés aux membres du Mouvement Desjardins.
 - Ouverture de deux nouveaux centres de services 360^d à proximité des campus de l'Université Concordia et de l'UQAM afin d'offrir à la clientèle des 18 à 30 ans un accompagnement complet et personnalisé pour la réalisation de leurs projets. Le Mouvement a également procédé à l'ouverture de son premier pôle suprarégional sur le territoire du Marché Central de Montréal afin de mieux joindre la clientèle des nouveaux arrivants au Québec.
 - Lancement d'une vaste initiative de sensibilisation, « Devenir entrepreneur », qui sera déployée sur trois ans. L'objectif de cette initiative, conçue en partenariat avec d'autres leaders du secteur financier, est de mettre en place les meilleures conditions pour inciter les jeunes à considérer le métier d'entrepreneur.
 - Lancement des cartes Best Buy.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie financière canadienne n'a pas connu de bouleversements importants en 2015. On y dénombre près de 660 coopératives d'épargne et de crédit, dont environ 50 % font partie du Mouvement Desjardins. On compte également quelque 80 institutions bancaires canadiennes et étrangères.

Dans l'industrie canadienne des services bancaires, l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 2 571 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 5,4 % annuellement, par rapport à une augmentation de 6,1 % enregistrée au 31 décembre 2014. L'épargne personnelle bilan totalisait environ 1 268 G\$ à la même date, une progression annuelle de 4,6 %, comparativement à une majoration de 3,6 % observée un an auparavant. Malgré un contexte économique et financier incertain, le système financier canadien est demeuré très solide.

En 2015, la croissance de la demande de crédit hypothécaire résidentiel a ralenti quelque peu au Québec. En effet, l'encours des prêts dans ce marché, qui était estimé à 271 G\$ au 31 décembre 2015, a affiché une croissance annuelle de 4,8 %, comparativement à un rythme de 5,3 % à la fin de 2014. Le repli dans le secteur de la construction neuve, qui s'est traduit par une baisse de 2,3 % des mises en chantier, a été compensé par la reprise de la revente de maisons existantes avec une hausse de 5,1 % des transactions. Au chapitre du crédit à la consommation au Québec, la demande d'emprunts s'est également essoufflée en raison notamment de la croissance moins rapide des dépenses des ménages. Son encours était estimé à 72 G\$ au 31 décembre 2015, soit une augmentation annuelle de 2,2 %, par rapport à une hausse de 3,4 % enregistrée un an plus tôt.

Quant à la croissance de la demande dans le domaine du crédit commercial et industriel au Québec, dont l'encours des prêts était estimé à 108 G\$ au 31 décembre 2015, elle s'est accélérée au cours de l'année. En effet, elle affichait une cadence annuelle de 6,0 % à la même date, comparativement à une majoration de 4,8 % observée au 31 décembre 2014. Du côté du crédit agricole, l'encours des prêts était estimé à 16 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 6,3 % annuellement, par rapport à une progression de 7,5 % enregistrée un an auparavant.

Au chapitre de la collecte d'épargne personnelle bilan au Québec, une décélération a été observée en 2015. En effet, son encours, qui était estimé à 216 G\$ au 31 décembre 2015, a crû de 2,0 % annuellement, alors qu'il avait affiché une augmentation de 3,5 % à la fin de 2014. Malgré les difficultés qu'ont connues les marchés boursiers en 2015, les produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières, sont encore une solution de rechange à l'épargne personnelle bilan pour bon nombre d'épargnants, surtout dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt qui a perduré. Toutefois, l'encours de ces produits hors bilan au Québec, qui était estimé à 445 G\$ au 31 décembre 2015, avait augmenté de 6,2 % annuellement à la même date, alors qu'il avait progressé de 13,1 % un an plus tôt.

L'environnement économique et financier canadien influence évidemment l'évolution du secteur d'activité Particuliers et Entreprises du Mouvement Desjardins. En 2015, l'activité économique au Canada a ralenti passablement, et ce sont principalement les investissements non résidentiels qui ont affecté la croissance alors que les dépenses dans le domaine de l'énergie ont chuté de façon importante en réaction à la baisse des prix du pétrole. Cependant, ce ralentissement a surtout été enregistré au sein de certains secteurs d'activité et dans certaines régions productrices de pétrole. Ce climat plus difficile et les incertitudes concernant l'économie mondiale ont amené la Banque du Canada à abaisser ses taux directeurs à deux reprises, soit de 25 points de base en janvier et en juillet 2015, pour fixer son taux cible des fonds à un jour à 0,50 %. Elle devrait maintenir ses taux directeurs inchangés tout au long de 2016. Le contexte de faibles taux d'intérêt devrait donc continuer d'exercer de la pression sur les marges bénéficiaires de l'industrie.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent sur des modèles d'affaires ciblés, que ce soit par la qualité et l'uniformité dans les services aux particuliers ou comme partenaires des PME au Québec. Leurs stratégies sont basées principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc toujours très vive. Tous adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître. L'innovation est devenue un incontournable dans cette lutte pour les parts de marché et la satisfaction du client. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été déployées en ce sens en 2015 telles que la création de laboratoires ou de sites de développement numérique.

Parallèlement, plusieurs géants de la technologie tels que Google, Apple, Facebook et Amazon font directement concurrence aux institutions financières traditionnelles ou concluent des partenariats importants avec elles.

En dépit de cet environnement qui évolue très rapidement et qui est de plus en plus concurrentiel, le Mouvement Desjardins est incontestablement un leader au Québec dans les services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises. En effet, avec une part de marché estimée à 35,9 % au 31 décembre 2015 dans le crédit hypothécaire résidentiel au Québec et à 23,5 % dans le crédit à la consommation, force est de constater que le Mouvement Desjardins est un acteur de premier plan dans ce marché. Premiers émetteurs de cartes au Québec, et cinquièmes au Canada, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,2 millions de cartes de crédit et de 5,8 millions de cartes de débit émises au Canada. Au chapitre de l'épargne personnelle bilan, le Mouvement Desjardins est également un chef de file au Québec et il accaparait environ 43,2 % de cette industrie au 31 décembre 2015. Finalement, dans le financement des entreprises au Québec, notamment pour le crédit commercial et industriel et pour le crédit agricole, le Mouvement Desjardins est également en tête de peloton, avec une importance relative dans ces domaines estimée respectivement à 24,4 % et à 40,6 % au 31 décembre 2015.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2016

Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de chef de file en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels. Pour ce faire, des normes de service élevées et l'augmentation de la satisfaction des membres et des clients seront au cœur de ses priorités de la prochaine année. L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend apporter sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance pérenne. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Les priorités de ce secteur pour 2016 visent une prestation de services de haut niveau auprès de ses membres et de ses clients, une croissance soutenue, particulièrement dans certains marchés à fort potentiel, et la poursuite des efforts en matière d'efficacité. Plus particulièrement, il entend :

- créer de la valeur pour les membres et les clients en mettant l'accent sur leur satisfaction et en établissant avec eux une relation durable et évolutive;
- viser l'excellence du service aux membres et aux clients en concevant et en mettant en place des améliorations concrètes fondées sur les commentaires des membres tant dans le réseau que dans les secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins;
- poursuivre la promotion des leviers distinctifs que sont les Avantages membres Desjardins et l'éducation financière;
- accroître le nombre de membres et de clients, la détention de produits et les volumes d'affaires en s'appuyant sur une approche adaptée aux besoins des clientèles prioritaires;
- maintenir et consolider son leadership;
- innover pour simplifier et rehausser l'offre et les fonctionnalités dans les canaux virtuels afin de renforcer la relation avec les membres et les clients;
- poursuivre la croissance panafricaine du secteur Monétique;
- poursuivre le déploiement du centre d'affaires en ligne pour une prise en charge optimale des petites entreprises;
- développer l'offre de produits et services à l'international pour les entreprises canadiennes;
- soutenir davantage les membres dans leurs projets et événements de vie dans l'ensemble des canaux (mobile, site Web, centres d'appels, caisses).

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

TABLEAU 11 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

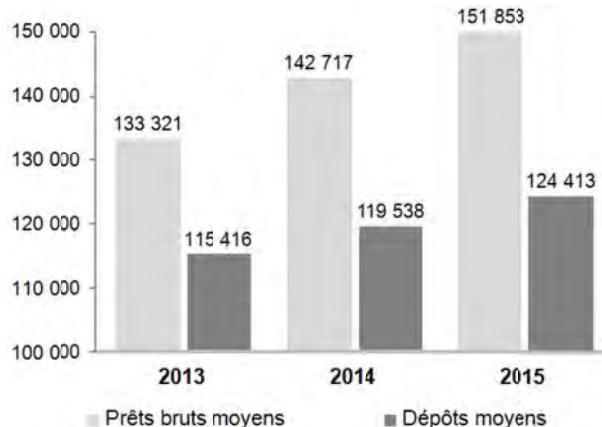
(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014 ⁽¹⁾	2013
Revenu net d'intérêts	4 025 \$	3 764 \$	3 678 \$
Autres revenus d'exploitation	1 990	1 913	1 771
Revenus d'exploitation	6 015	5 677	5 449
Revenus de placement	31	57	51
Revenu total	6 046	5 734	5 500
Dotation à la provision pour pertes sur créances	392	351	277
Frais autres que d'intérêts	4 303	4 215	4 194
Impôts sur les excédents	351	280	220
Excédents avant ristournes aux membres	1 000	888	809
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	113	160	126
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	887 \$	728 \$	683 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	886 \$	727 \$	681 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	2
Indicateurs			
Prêts bruts moyens ⁽²⁾	151 853 \$	142 717 \$	133 321 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	124 413	119 538	115 416
Taux de dotation ⁽²⁾	0,26 %	0,25 %	0,21 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,34	0,34	0,33

⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

PRÊTS BRUTS ET DÉPÔTS MOYENS

(en M\$)



Comparaison des exercices 2015 et 2014

Pour l'exercice 2015, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 1 000 M\$, soit une hausse de 112 M\$, ou de 12,6 %, par rapport à l'exercice 2014. Ce résultat s'explique principalement par la croissance des affaires découlant des activités de financement et de la vente de produits financiers.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 6 015 M\$, en hausse de 338 M\$, ou de 6,0 %.

Ils ont été marqués par une hausse du revenu net d'intérêts de 261 M\$, ou de 6,9 %, découlant de la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts, notamment les prêts hypothécaires et aux entreprises, depuis un an. La forte concurrence dans le marché exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 77 M\$, ou de 4,0 %, comparativement à l'exercice 2014, pour s'élever à 1 990 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales tels les fonds de placement et la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente. Cependant, la diminution des revenus liés à certains programmes a contrebalancé en partie cette hausse.

Les revenus de placement ont atteint 31 M\$, soit une diminution de 26 M\$ comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2014. Cette baisse s'explique par des gains sur la disposition de valeurs mobilières liées aux excédents de liquidités du réseau des caisses réalisés en 2014.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 6 046 M\$, soit une augmentation de 312 M\$, ou de 5,4 %, par rapport au 31 décembre 2014.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 392 M\$ pour l'exercice 2015, en hausse de 41 M\$, ou de 11,7 %, par rapport à celle de l'exercice 2014. Cette augmentation découlle principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de la hausse du taux de perte de Services de cartes et Monétique, qui a été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts des moyennes et grandes entreprises. Le secteur Particuliers et Entreprises a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2014. Le taux de dotation a été de 0,26 %, soit un taux légèrement supérieur à celui de l'exercice 2014.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 4 303 M\$, soit une augmentation de 88 M\$, ou de 2,1 %, comparativement à l'exercice 2014. Cette hausse est principalement attribuable à la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles d'AccèsD. Des investissements relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques visant notamment le rehaussement de l'offre de services aux membres des caisses et aux clients ont également contribué à cette hausse. Cependant, la diminution des dépenses liées à certains programmes et les efforts de productivité du réseau des caisses ont contrebalancé en partie cette hausse.

2.3.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Depuis le 1^{er} janvier 2015, il comprend également les activités canadiennes en assurance de personnes acquises de State Farm.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de conception et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes et de rentes de plus de 4,0 G\$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne-retraite tant sur une base individuelle que collective. Les produits et les services de cette filiale sont offerts aux membres du Mouvement Desjardins ainsi qu'à d'autres clientèles partout au Canada.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribués en direct, par Internet au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 66 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives, des groupes et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration de régimes.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer sa retraite, planifier un voyage ou financer les études de ses enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placement spécialisés, comme des fonds et des solutions de placement ainsi que des placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et aux clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration de l'expérience des membres et des clients grâce à la diversification de l'offre :
 - **Module E³nergie**, un nouveau service d'intelligence d'affaires en épargne-retraite collective qui vise à accélérer le processus d'engagement des participants en cherchant à maintenir le leadership en matière d'éducation financière.
 - Révision entière de l'assurance pour les groupes et les entreprises **Parcours assurance santé** afin d'offrir un produit de transformation plus complet aux adhérents qui prennent leur retraite ou quittent leur emploi, ou dont le régime d'assurance collective prend fin.
 - Déploiement de l'offre **Service Signature** dans la région des Cantons-de-l'Est. À compter de 2016, cette offre sera graduellement déployée dans d'autres régions du Québec.
 - Lancement des placements garantis liés au marché **Placement garanti Occasion – Sélection canadienne**, **Placement garanti Occasion – Sélection outre-mer** et **Placement garanti sur mesure 1 M\$ et plus** pour les membres aisés et fortunés.
 - Lancement des **Fonds Desjardins** dans le réseau acquis de State Farm.
 - Lancement de quatre nouveaux **Fonds IBrix**, l'une des premières familles de fonds en gestion passive améliorée au Canada, dont le gestionnaire de portefeuille expert est Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
 - **Offre intégrée de la Gestion privée Desjardins**, une offre de service complète, axée sur les volets de l'optimisation fiscale, du transfert d'entreprise et intergénérationnel, de la philanthropie et du placement, et intégrée dans une seule grille tarifaire pour mieux répondre aux besoins de la clientèle fortunée. Lancement de l'offre de services financiers et de financement afin de réunir tous les services du Mouvement Desjardins au même endroit pour les membres ou les clients. De plus, les services fiduciaires sont dorénavant offerts à l'extérieur du Québec.
 - Lancement par le secteur du courtage en ligne de **l'ouverture de compte intelligent** et de la **nouvelle fonctionnalité « Ordres conditionnels »**, dont la convivialité et la simplicité contribuent à améliorer l'expérience client.
- Reconnaissances reçues :
 - Valeurs mobilières Desjardins a remporté la première position parmi ses pairs québécois en matière de satisfaction des conseillers en placement, attribuée par le mensuel *Finance et Investissement*.
 - Une nouvelle fois, le secteur de l'épargne-retraite collective a obtenu le plus haut résultat et la mention « Excellent » dans le dernier rapport de *Dalbar, 2015 Trends & Best Practices in Investor Statements Report*, pour son relevé financier.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et de l'assurance de personnes se profile sur le patrimoine financier discrétionnaire des ménages canadiens. Ce patrimoine représentait, à la fin de 2014, un encours total de 3 605 G\$. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 8,4 % au cours des trois dernières années, et de 9,4 % au cours de la dernière année. La performance des marchés boursiers a principalement favorisé cette croissance.

Une division de la gestion de patrimoine fait maintenant partie de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et de services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale des différents segments de la clientèle aisée et fortunée, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir cette clientèle et de la fidéliser.

Dans ce contexte de besoins exigeants, le conseiller financier occupe plus que jamais une place prépondérante quant à l'information pertinente, à la vente et au suivi relationnel. Qu'il travaille dans un établissement ou qu'il soit « mobile », il conserve la même importance auprès des clients afin d'assurer la profitabilité durable de leur portefeuille. L'industrie répond également de façon proactive aux désirs d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et des réseaux sociaux.

Cinq grandes sociétés ont accapré 76,0 % du marché canadien de l'assurance de personnes en 2014. Ce taux illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Cette dernière a dû composer de nouveau en 2015 avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une légère croissance économique canadienne. Elle a tout de même progressé à un rythme de 7,7 % depuis 2007 et a enregistré en 2014 un revenu de primes de 99,4 G\$. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie occupe la première position au Québec et se classe au cinquième rang au Canada en matière de primes souscrites. Près de 22 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un volume d'affaires totalisant 4,2 billions de dollars. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé en 2014 des prestations se chiffrant à 83,5 G\$.

Les produits d'assurance de personnes continuent d'être distribués de façon traditionnelle, c'est-à-dire à l'intérieur d'une relation de conseil et de rencontres en personne, dans une proportion de 86,7 % des cas. Les succursales des établissements de crédit, les centres d'appels, les agences, le publipostage et Internet servent également de réseaux de distribution.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2016

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise à se positionner comme un chef de file en matière de gestion de patrimoine auprès des personnes aisées et des entrepreneurs. Pour ce faire, il s'appuie sur une offre distinctive combinant des placements, de l'assurance et des services-conseils. Il entend également conserver son leadership en assurance de personnes dans les marchés individuel et collectif par un développement accéléré à l'échelle canadienne. Il se concentre à la fois sur la croissance rentable de ses activités et le maintien de son excellente solidité financière.

Se différencier par une excellente expérience client afin d'accroître la satisfaction des membres des caisses et des clients constitue l'un des axes stratégiques prioritaires de ce secteur. Sa croissance stratégique proviendra d'une meilleure exploitation de ses attributs sur le plan de la distribution. Il tirera ainsi pleinement profit des possibilités offertes par le Mouvement Desjardins, de la mise en marché d'offres nouvelles et ciblées ainsi que des occasions d'acquisition et de partenariat. En mettant en place des processus opérationnels simplifiés et automatisés, il réduira ses coûts unitaires et bénéficiera de gains d'efficacité qui se traduiront par des avantages pour les membres et les clients.

Les priorités de ce secteur pour 2016 sont les suivantes:

- Proposer aux membres et aux clients une offre intégrée et adaptée particulièrement à leurs besoins afin de leur faire vivre une expérience client exceptionnelle;
- Assurer l'évolution de l'offre de produits pour mieux l'adapter aux besoins particuliers de chaque segment de clientèle tout en prenant en considération la présence de réseaux de distribution diversifiés;
- Accélérer la croissance à l'échelle canadienne en optimisant le potentiel de chaque réseau de distribution et en misant sur des offres de service concurrentielles et des partenariats d'affaires solides;
- Faire évoluer l'ensemble des systèmes en associant le plan de modernisation des infrastructures technologiques et le cycle de vie des technologies;
- Améliorer l'efficience des activités en optimisant les processus clés afin de mieux répondre aux attentes variées des membres et des clients;
- Poursuivre l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

TABLEAU 12 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014 ⁽¹⁾	2013
Revenu net d'intérêts	- \$	2 \$	3 \$
Primes nettes	4 057	3 881	3 655
Autres revenus d'exploitation	1 263	1 158	1 014
Revenus d'exploitation	5 320	5 041	4 672
Revenus (pertes) de placement	942	2 193	(452)
Revenu total	6 262	7 234	4 220
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 524	4 801	1 921
Frais autres que d'intérêts	2 104	1 925	1 777
Impôts sur les excédents	131	97	133
Excédents nets de l'exercice	503 \$	411 \$	389 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	392 \$	370 \$	392 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	111	41	(3)
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	6 781 \$	5 434 \$	3 581 \$
Ventes d'assurance	451	458	463
Primes d'assurance collective	3 014	2 923	2 795
Primes d'assurance individuelle	746	578	554
Primes de rentes	297	380	306
Encaissements liés aux fonds distincts	1 705	1 887	1 060

⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

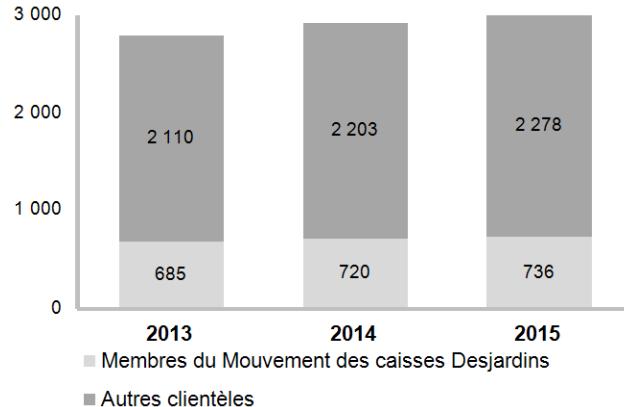
TABLEAU 13 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

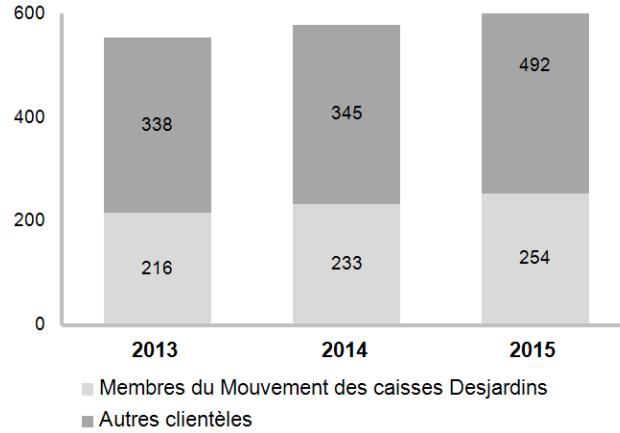
(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Prestations d'assurance et de rentes	2 889 \$	2 754 \$	2 602 \$
Variation des provisions techniques	477	1 928	(826)
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	158	119	145
Total	3 524 \$	4 801 \$	1 921 \$

**PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**

(en M\$)

**PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**

(en M\$)

Comparaison des exercices 2015 et 2014

Au terme de l'exercice 2015, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 503 M\$, soit une augmentation de 92 M\$, ou de 22,4 %, par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse est en grande partie attribuable aux gains d'expérience des activités d'assurance de personnes et aux gains sur des dispositions de placements supérieurs à ceux de 2014.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 5 320 M\$, en hausse de 279 M\$, ou de 5,5 %, par rapport à l'exercice 2014. Les primes d'assurance ont augmenté de 259 M\$. Plus précisément, les primes d'assurance individuelle ont atteint 746 M\$, soit une croissance de 168 M\$, ou de 29,1 %, dont 136 M\$ découlent de l'acquisition du portefeuille des activités canadiennes de State Farm, et les primes d'assurance collective se sont établies à 3 014 M\$, soit une croissance de 91 M\$, ou de 3,1 %, provenant de la progression des affaires. Les primes de rentes ont diminué de 83 M\$. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 89 M\$ des primes d'épargne collective en raison de la signature de contrats importants en 2014.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 105 M\$, ou de 9,1 %, pour s'établir à 1 263 M\$ au terme de l'année 2015 en raison principalement de la croissance des actifs sous gestion moyens provenant de la vente de différents produits et des activités de courtage comme l'illustre l'augmentation des ventes nettes d'épargne de 1 347 M\$, ou de 24,8 %, par rapport à 2014.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 1 251 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. De plus, en 2015, des gains sur dispositions de placements supérieurs à ceux de 2014, ont été atténués par des dépréciations de titres plus élevées découlant de la forte volatilité des marchés financiers survenue au cours du troisième trimestre 2015.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 6 262 M\$, soit une diminution de 972 M\$, ou de 13,4 %, comparativement à l'exercice 2014. Cette variation découle principalement de la diminution des revenus de placement comme expliqué précédemment.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 3 524 M\$, en baisse de 1 277 M\$ comparativement à 2014. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 1 451 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 267 M\$. La diminution des primes de rentes collectives de 89 M\$ ainsi que les gains d'expérience en assurance individuelle, groupe et entreprises et en épargne-retraite collective ont contribué à la diminution de ce poste. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements a aussi contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 50 M\$, atténuée par une variation en 2014 des provisions techniques de 24 M\$, qui avait aussi influencé favorablement les résultats. Au total, l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm a entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 69 M\$. Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont aussi été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des volumes d'affaires.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 2 104 M\$ pour l'année 2015, soit une progression de 179 M\$, ou de 9,3 %, par rapport à l'année 2014. Cette hausse résulte principalement des frais provenant des activités canadiennes acquises de State Farm en assurance de personnes représentant 45 M\$ et de l'augmentation de la rémunération aux réseaux de distribution en assurance de personnes. De plus l'augmentation de la rémunération versée aux caisses ainsi que des frais de gestion de portefeuille découlant de la croissance de 3,5 G\$, ou de 17,1 %, de l'encours moyen des Fonds Desjardins depuis le 31 décembre 2014 ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance ont contribué à cette hausse des frais.

De l'information additionnelle sur l'acquisition des activités canadiennes de State Farm est présentée à la section 2.1 « Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ».

2.3.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui a acquis les activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm le 1^{er} janvier 2015, et de Western Financial Group Inc. Grâce à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins bénéficie maintenant d'un réseau supplémentaire de près de 500 agences à l'extérieur du Québec pour distribuer non seulement de l'assurance de dommages, mais aussi plusieurs autres produits financiers.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises.

Les produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients à la suite de l'acquisition des activités canadiennes en assurance de dommages de State Farm en janvier 2015, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Le secteur Assurance de dommages est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies, ainsi qu'avec Western Financial Group Inc. pour ce qui est de l'offre d'assurance dans certains marchés urbains.

Western Financial Group Inc. exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant environ 800 000 clients dans l'Ouest canadien. Ses produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers couvrant plus de 160 points de vente, et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. Western Financial Group Inc. offre aussi d'autres produits financiers.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 66 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises. Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration significative de la satisfaction des membres et des clients découlant de la simplification et du rehaussement de leur expérience :
 - Maintien d'un haut niveau de qualité du service des réclamations dans les centres de contact avec la clientèle au cours des périodes de forte affluence liées à des événements catastrophiques tels que des inondations ou de la grêle.
 - Optimisation de plusieurs processus de ventes et d'indemnisation en tirant parti de la « Voix du client », ce qui permet l'amélioration en continu du niveau de service offert à la clientèle.
 - Obtention de la première place au Québec et en Ontario selon l'étude de J.D. Power portant sur la satisfaction de la clientèle quant à l'assurance automobile ainsi que de la première place au Québec selon la même étude quant à l'assurance habitation par La Personnelle.
 - En assurance automobile, amélioration de la rapidité de traitement des réclamations et mise en œuvre d'une nouvelle approche de résolution simplifiée en un seul appel pour la majorité des cas.
- Confirmation de la position de chef de file au Canada du Mouvement Desjardins en matière de télématique en devenant le premier assureur au pays à offrir un programme d'assurance télématique mobile à 100 % et axé sur la prévention des risques.
- Accroissement des bénéfices liés à la réorganisation des équipes.
- Finalisation de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et début de leur intégration à Desjardins Groupe d'assurances générales inc. en tirant parti des partenariats avec les autres entités du Mouvement Desjardins.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2014, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 47,8 G\$, dont 61,7 % pour l'assurance des particuliers et 38,3 % pour l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers représentent une part de marché de 65,2 %, par rapport à 24,7 % pour les assureurs directs et à 10,1 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 64,6 % du marché, comparativement à 35,1 % pour les courtiers et à 0,3 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,8 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tend à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

Le marché ontarien représente près de 50 % des primes brutes souscrites de l'industrie canadienne, et l'assurance automobile y est fortement réglementée. La fin du cycle de marché ferme, caractérisé par des baisses de primes, et une baisse significative de l'achalandage, a contribué au ralentissement de la croissance des assureurs observée depuis la mi-2012. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan vise à inciter les assureurs à réduire leur tarification et comporte un objectif de réduction des primes d'assurance automobile de 15 %. À la fin de 2014, les tarifs d'assurance automobile moyens en Ontario avaient diminué de 6,1 % à la suite de la première phase de réduction, et d'autres baisses sont à prévoir. La fraude demeure une préoccupation importante en Ontario, et les assureurs, le gouvernement de même que les autorités réglementaires continuent de mettre en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2014, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 62,8 % du marché, soit une hausse de 4 points de base depuis 2010, tandis que les cinq plus grands représentaient 41,5 % du marché, comparativement à 36,3 % en 2010. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

La concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts. L'intensification des efforts de marketing se poursuit, et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. Le développement de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet). Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour faire face à l'évolution de la sinistralité et à la couverture de nouveaux risques assurables.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et aux clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à l'accès au marché, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. À la suite de l'acquisition des activités canadiennes en assurance de dommages de State Farm, le Mouvement Desjardins occupe une place enviable dans le marché de l'assurance de dommages au Canada où il occupait le troisième rang des assureurs de dommages au Canada au 1^{er} janvier 2015.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2016

Le secteur Assurance de dommages entend se différencier en offrant un service proche et engagé aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins. La poursuite d'initiatives pour rehausser l'expérience client vise à accroître la proportion de sa clientèle qui recommanderait de faire affaire avec le Mouvement. Ces initiatives mettent l'expérience client au cœur de l'ensemble des réflexions de l'organisation et permettront de transformer les clients en véritables « promoteurs » de cette dernière.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec et d'améliorer la position du Mouvement Desjardins en Ontario et dans les provinces de l'Ouest.

Au Québec, il entend continuer de croître en profitant pleinement de sa synergie avec le Mouvement. En Ontario, il consacrera des efforts au réseau d'agents exclusifs avec pour objectif de poursuivre l'intégration des activités canadiennes de State Farm. Dans l'Ouest, Western Financial Group Inc. misera en priorité sur l'optimisation de la performance de son réseau de courtiers. Pour ce qui est de la ligne d'affaires La Personnelle, les priorités sont le développement vertical des partenaires actuels, le renouvellement des ententes de partenariat et la signature d'ententes avec de nouveaux partenaires.

L'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm donne au Mouvement Desjardins une taille significative dans le secteur de l'assurance de dommages et une capacité de distribution stratégique pour les produits que qu'il conçoit en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Cette intégration, commencée en 2015, va se poursuivre en 2016 par l'introduction d'autres produits du Mouvement dans le réseau de State Farm ainsi que par le développement de nouveaux systèmes et le transfert de données sur ces derniers.

En appui à la croissance rentable, le secteur d'assurance de dommages a cerné cinq priorités :

- Exploiter la nouvelle taille de l'organisation dans le but de renforcer les compétences clés;
- Poursuivre le modèle de caissassurance tout en simplifiant et en rehaussant l'expérience client;
- Continuer à tirer le plein potentiel des acquisitions, dont celle des activités canadiennes de State Farm;
- Se réinventer pour offrir aux membres et aux clients un modèle d'assurance omnicanal axé sur les comportements et la prévention des risques;
- Moderniser et adapter l'organisation et ses systèmes pour augmenter l'agilité, la vitesse de réponse au marché et la performance.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

TABLEAU 14 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

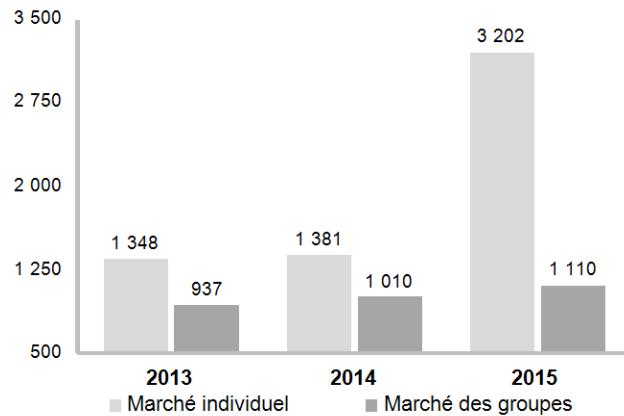
(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêts	1 \$	- \$	7 \$
Primes nettes	3 113	2 277	2 134
Autres revenus d'exploitation	104	190	165
Revenus d'exploitation	3 218	2 467	2 306
Revenus de placement	228	152	88
Revenu total	3 446	2 619	2 394
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 922	1 515	1 350
Frais autres que d'intérêts	1 070	855	766
Impôts sur les excédents	94	69	66
Excédents nets de l'exercice	360 \$	180 \$	212 \$
Gain à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm ⁽¹⁾	(55)	-	-
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts	33	47	9
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽¹⁾	338 \$	227 \$	221 \$
selon les excédents nets de l'exercice :			
Part revenant au Groupe	303 \$	168 \$	193 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	57	12	19
Indicateurs			
Primes brutes souscrites ⁽²⁾	4 312 \$	2 391 \$	2 285 \$
Ratio des sinistres ⁽¹⁾	62,1 %	65,7 %	66,8 %
Ratio des frais ⁽¹⁾	27,0	28,1	26,4
Ratio des frais rajusté ⁽¹⁾	25,5	25,3	25,8
Ratio combiné ⁽¹⁾	89,1	93,8	93,2
Ratio combiné rajusté ⁽¹⁾	87,6	91,0	92,6

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

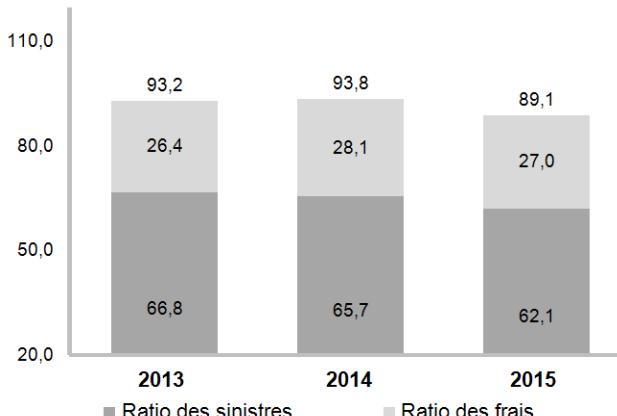
⁽²⁾ Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

(en M\$)

**RATIO COMBINÉ**

(en % des primes nettes acquises)

Comparaison des exercices 2015 et 2014

Pour l'exercice 2015, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 360 M\$, en hausse de 180 M\$, ou de 100,0 %, comparativement à 2014. Les excédents nets rajustés ont atteint 338 M\$, en hausse de 111 M\$, ou de 48,9 %, comparativement à l'exercice 2014. Cette hausse découle principalement de l'apport des activités canadiennes acquises de State Farm.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 3 218 M\$, en hausse de 751 M\$, ou de 30,4 %. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de 836 M\$, ou de 36,7 %, des primes nettes, dont 663 M\$ sont attribuables aux activités canadiennes acquises de State Farm et à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse importante des primes brutes souscrites en 2015 s'explique par les mêmes facteurs.

Les autres revenus d'exploitation ont diminué de 86 M\$, ou de 45,3 %, principalement en raison de l'augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris. La diminution des autres revenus d'exploitation a également été atténuée en partie par le gain sur acquisition résultant de cette transaction.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 76 M\$ par rapport à 2014. Cette hausse s'explique principalement par les revenus sur les placements supplémentaires, détenus en raison de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour un montant de 135 M\$, compensés en partie par une variation négative de la juste valeur de certains instruments financiers dérivés et d'obligations ainsi que par des pertes de valeur sur les actions comptabilisées au résultat et découlant de la forte volatilité des marchés financiers survenue au cours du troisième trimestre de 2015. Ces pertes ont été comptabilisées conformément aux méthodes comptables du Mouvement étant donné qu'il existait des indications objectives de dépréciation.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 3 446 M\$ pour l'exercice 2015, soit une progression de 827 M\$, ou de 31,6 %, par rapport à 2014.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 1 922 M\$ pour l'exercice 2015, soit une hausse de 407 M\$, ou de 26,9 %, comparativement à 2014. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Elle a été atténuée par une amélioration du ratio des sinistres des assureurs de dommages, qui s'est établi à 62,1 % pour l'exercice 2015, alors qu'il était de 65,7 % en 2014. Cette amélioration s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm compensée en partie par une sinistralité moins favorable qu'en 2014 en assurance automobile dans les autres segments de marché.

Les frais autres que d'intérêts s'élevaient à 1 070 M\$ au terme de l'exercice 2015, en hausse de 215 M\$, ou de 25,1 %, par rapport à l'exercice 2014. À l'exclusion des frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les frais autres que d'intérêts ont été de 1 025 M\$, en hausse de 232 M\$, ou de 29,3 %. Cette dernière hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation du volume d'affaires découlant notamment de l'acquisition, représentant 169 M\$, et à la croissance organique des affaires qui a eu un effet notamment sur les salaires et les autres frais d'exploitation. Notons enfin que le secteur a exercé un contrôle serré de ses coûts comme le démontre le maintien du ratio des frais rajustés par rapport à celui des années précédentes.

De l'information additionnelle sur l'acquisition des activités canadiennes de State Farm est présentée à la section 2.1 « Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ».

2.3.4 RUBRIQUE AUTRES

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux membres.

TABLEAU 15 – RUBRIQUE AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Activités de trésorerie	148 \$	132 \$	101 \$
Activités du Fonds de sécurité Desjardins	71	75	59
Activités liées aux billets à terme adossés à des actifs	32	50	78
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	31	24	(45)
Autres ⁽¹⁾	(186)	(167)	(73)
Excédents nets de l'exercice	96 \$	114 \$	120 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	93 \$	111 \$	118 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	3	3	2

⁽¹⁾ Inclut les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres ont totalisé 96 M\$, comparativement à 114 M\$ pour l'exercice 2014.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 148 M\$ aux excédents. Il s'agit d'une augmentation de 16 M\$ qui s'explique principalement par l'effet des importantes fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères et par la croissance des revenus générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif ainsi que de négociation.

Les activités du Fonds de sécurité Desjardins ont permis de dégager des excédents de 71 M\$, soit un montant comparable à celui de l'exercice 2014.

Les excédents découlant des activités liées aux BTAA se sont chiffrés à 32 M\$. Cela constitue une diminution de 18 M\$ par rapport à l'exercice 2014. Cette baisse est attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2015 en comparaison de 2014.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont dégagé des excédents de 31 M\$, comparativement à 24 M\$ pour l'exercice 2014, soit une hausse de 7 M\$. Cela s'explique principalement par une augmentation de l'amortissement lié aux cessations de couvertures compensé en partie par l'effet d'une variation défavorable de la juste valeur des swaps liée à la baisse des taux d'intérêt.

Les autres activités ont été principalement marquées en 2015 et en 2014 par des frais liés à la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement pour des montants de 135 M\$ et de 129 M\$ respectivement. Les projets tels qu'Avantages membre Desjardins, la transformation accélérée du réseau des caisses et de conformité visent l'amélioration de l'offre de produits et services aux membres et aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins, au meilleur coût.

2.4 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET TENDANCES TRIMESTRIELLES

TABLEAU 16 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2015				2014			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	1 107 \$	1 094 \$	1 057 \$	995 \$	1 021 \$	1 013 \$	981 \$	961 \$
Primes nettes	1 641	1 692	1 698	1 876	1 480	1 496	1 499	1 441
Autres revenus d'exploitation								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	124	125	122	118	127	128	123	120
Commissions sur prêts et cartes de crédit	161	149	156	154	157	147	146	147
Services de courtage et de fonds de placement	263	255	267	252	239	252	250	229
Honoraires de gestion et de services de garde	72	95	105	93	95	88	84	81
Revenus de change	21	20	21	26	22	24	16	22
Autres	56	7	12	90	84	52	58	71
Revenus d'exploitation	3 445	3 437	3 438	3 604	3 225	3 200	3 157	3 072
Revenus de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	230	17	(612)	1 174	686	288	474	557
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	72	34	107	105	83	36	119	105
Revenus nets sur les autres placements	48	51	92	44	36	71	72	54
Revenus (pertes) de placement	350	102	(413)	1 323	805	395	665	716
Revenu total	3 795	3 539	3 025	4 927	4 030	3 595	3 822	3 788
Dotation à la provision pour pertes sur créances	83	102	103	89	68	109	80	94
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 350	1 246	332	2 503	1 760	1 369	1 573	1 601
Frais autres que d'intérêts	1 787	1 673	1 791	1 752	1 745	1 582	1 619	1 608
Impôts sur les excédents	113	114	170	119	103	126	104	101
Excédents avant ristournes aux membres	462	404	629	464	354	409	446	384
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	33	26	24	30	5	49	51	55
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	429 \$	378 \$	605 \$	434 \$	349 \$	360 \$	395 \$	329 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	373 \$	361 \$	531 \$	409 \$	326 \$	348 \$	381 \$	321 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	56	17	74	25	23	12	14	8
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	297 \$	268 \$	239 \$	196 \$	251 \$	232 \$	211 \$	194 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	127	83	195	98	94	80	134	103
Assurance de dommages	113	(23)	194	76	31	67	61	21
Autres	(75)	76	1	94	(22)	30	40	66
	462 \$	404 \$	629 \$	464 \$	354 \$	409 \$	446 \$	384 \$
Total de l'actif	248 128 \$	250 972 \$	250 893 \$	254 089 \$	229 387 \$	226 897 \$	221 501 \$	222 918 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres	7,9 %	7,6 %	11,4 %	9,5 %	7,2 %	8,8 %	9,9 %	9,0 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	16,0	15,8	16,0	15,7	15,7	15,3	15,5	15,7
Ratio du total des fonds propres	17,2	17,4	17,7	17,5	17,9	17,6	17,8	18,1

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2015, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 462 M\$, en hausse de 108 M\$, ou de 30,5 % par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2014. Le trimestre a été marqué, entre autres, par l'apport des activités canadiennes de State Farm et des gains d'expérience plus favorables qu'en 2014 en assurance collective.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 297 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 127 M\$ et de 113 M\$. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles ont présenté un déficit de 75 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 7,9 %, par rapport à 7,2 % au trimestre correspondant de 2014. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 445 M\$, en hausse de 220 M\$, ou de 6,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2014.

Le revenu net d'intérêts s'est chiffré à 1 107 M\$, comparativement à 1 021 M\$ pour la même période l'an dernier, soit une hausse de 86 M\$, ou de 8,4 %. Cette augmentation provient de la croissance des prêts hypothécaires, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux entreprises. La forte concurrence dans le marché exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.

Les primes nettes ont augmenté de 161 M\$, ou de 10,9 %, pour s'établir à 1 641 M\$ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'explique principalement par les primes provenant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, représentant 95 M\$, et la croissance organique des activités d'assurance.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 019 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, comparativement à 957 M\$ pour la même période en 2014, soit une hausse de 62 M\$, ou de 6,5 %. Les primes d'assurance ont augmenté de 45 M\$. Plus précisément, les primes d'assurance individuelle ont atteint 194 M\$, soit une croissance de 44 M\$, ou de 29,2 %, dont 35 M\$ découlent de l'acquisition du portefeuille de State Farm, et les primes d'assurance collective se sont établies à 742 M\$, soit un montant comparable à celui de la période correspondante en 2014. Les primes de rentes, quant à elles, ont augmenté de 18 M\$.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 688 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, comparativement à 584 M\$ à la fin de la même période en 2014, soit une hausse de 104 M\$, ou de 17,8 %. Cette hausse est attribuable à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, pour un montant de 59 M\$, et à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 697 M\$, en baisse de 27 M\$, ou de 3,7 %, par rapport au trimestre correspondant de 2014. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation de 24 M\$ de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. La croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la vente de différents produits et des activités de courtage a atténué cette baisse.

Revenus de placement

Par rapport au quatrième trimestre de 2014, les revenus de placement ont diminué de 455 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. Également, des gains sur dispositions de placements inférieurs en 2015 par rapport à 2014 ont été compensés par des pertes de valeur sur les placements moindres par rapport à 2014.

Revenu total

Le revenu total a atteint 3 795 M\$, en baisse de 235 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2014. Cette variation découle principalement de la diminution des revenus de placement, comme expliqué précédemment.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 83 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, en hausse de 15 M\$, ou de 22,1 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de 2014. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du profil de risque et par la prise de provisions collectives et de provisions due à la croissance des engagements hors bilan et du portefeuille de prêts de Services de cartes et Monétique. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui du 31 décembre 2014. Le taux de dotation a été de 0,21 % comparativement à 0,18 % pour le trimestre correspondant de 2014.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 1 350 M\$, en baisse de 410 M\$, ou de 23,3 %, par rapport au trimestre correspondant de 2014.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 960 M\$, en baisse de 420 M\$ comparativement à la même période en 2014. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 421 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 447 M\$. L'intégration des activités acquises de State Farm a entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 8 M\$.

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 394 M\$ pour le quatrième trimestre, soit une hausse de 10 M\$, ou de 2,6 %, comparativement au quatrième trimestre de 2014. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Cet effet a été atténué par la diminution du ratio des sinistres des assureurs de dommages lequel s'est établi à 59,5 % pour le quatrième trimestre de 2015, alors qu'il était de 63,9 % au trimestre correspondant de 2014. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, compensée en partie par l'évolution favorable des sinistres survenus antérieurement en assurance automobile inférieure à celle du quatrième trimestre de 2014 dans les autres segments de marché.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 787 M\$, en hausse de 42 M\$, ou de 2,4 %, comparativement au quatrième trimestre de 2014. Cette augmentation s'explique principalement par les frais provenant des activités canadiennes de State Farm représentant 43 M\$, y compris les frais liés à l'entente de transition avec State Farm US, la hausse des salaires et avantages sociaux ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance.

Quant à l'indice de productivité, il s'est établi à 73,1 % pour le quatrième trimestre, comparativement à 76,9 % au trimestre correspondant l'an dernier. L'acquisition des activités canadiennes de State Farm a eu un effet positif de 220 points de base sur celui-ci.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment les fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance du PIB réel canadien de 1,2 % en 2015, par rapport à un rythme de 2,4 % enregistré en 2014 et de 1,0 % par rapport à 1,5 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont profité d'un PIB en croissance qui a cependant déceléré au cours de la dernière année. Les huit dernières périodes ont également été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt qui s'est poursuivi en 2014 et en 2015.

Excédents combinés

La tendance des excédents avant ristournes aux membres est à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2015 à ceux correspondants de 2014. En 2015, les excédents avant ristournes aux membres ont bénéficié tout au long de l'année de l'apport des activités canadiennes de State Farm, y compris un gain sur acquisition relativement à cette transaction au premier trimestre de 2015. Les résultats exceptionnels du deuxième trimestre de 2015 s'expliquaient principalement par une sinistralité favorable en assurance de dommages et une réévaluation des hypothèses actuarielles liées aux activités en assurance de personnes alors que ceux du troisième trimestre de 2015 avaient été marqués par des pertes de valeur sur les placements en raison de la forte volatilité des marchés financiers.

Excédents sectoriels

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises ont été à la hausse au cours des huit derniers trimestres. Cette progression est principalement due à la croissance des affaires, aux efforts consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses ainsi qu'au contrôle serré des frais autres que d'intérêts. Le revenu net d'intérêts a continué d'être affecté par la concurrence dans le marché, qui crée une compression des marges, mais cela a été partiellement compensé par la croissance du portefeuille de prêts.

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont fluctué au cours des huit derniers trimestres. Plusieurs facteurs expliquent ces fluctuations dont, entre autres, les variations d'expérience liées aux activités d'assurance de personnes, les changements d'hypothèses actuarielles et les rendements des placements. Les excédents exceptionnels du deuxième trimestre de 2015 sont attribuables, en grande partie, aux activités d'assurance de personnes, qui ont bénéficié d'un changement d'hypothèses favorable.

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Assurance de dommages pour les huit derniers trimestres ont augmenté significativement principalement en raison de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les frais encourus relativement à l'acquisition ont diminué les excédents de 2014, alors qu'en 2015, les excédents ont bénéficié de l'apport des nouvelles affaires acquises. En plus de l'apport des activités acquises de State Farm, les résultats du deuxième trimestre de 2015 ont bénéficié d'une sinistralité favorable en assurance de biens. Au troisième trimestre de 2015, cependant, la forte volatilité des marchés financiers s'est traduite par la comptabilisation de pertes de valeur ayant réduit les revenus de placement.

Résultats combinés

La tendance des revenus d'exploitation était légèrement à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2015 à ceux de 2014. La croissance des activités et l'acquisition des activités canadiennes State Farm le 1^{er} janvier 2015 ont permis au Mouvement Desjardins de faire progresser ces revenus, notamment les revenus de primes. Une croissance des activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que des revenus liés aux actifs sous gestion a également été observée. La diminution des primes nettes après le premier trimestre de 2015 s'explique par le traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition.

La fluctuation des revenus de placement provient principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était légèrement à la hausse lorsque l'on compare l'exercice 2015 à l'exercice 2014. Cette progression est liée à la croissance du portefeuille de prêts et des arrangements hors bilan, dont les prêts sur cartes de crédit, qui a eu un effet à la hausse sur les provisions collectives et individuelles. Malgré cette augmentation, le Mouvement Desjardins a toujours continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, est resté stable pendant la période.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles. Ces charges sont principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, dont l'incidence a été particulièrement importante au deuxième trimestre de 2015, et par la variation des taux de sinistralité en assurance de dommages. Des changements d'hypothèses actuarielles favorables à la suite de modifications aux portefeuilles de placements ont également marqué le deuxième trimestre de 2015. Enfin, la croissance des volumes d'affaires et l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ont contribué à augmenter les dépenses.

La tendance des frais autres que d'intérêts est à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2015 à ceux de 2014. Bien que les frais autres que d'intérêts aient fait l'objet d'un contrôle serré, la croissance des affaires tant organique que liée à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les frais engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ainsi que la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement ont exercé une pression à la hausse sur eux.

3.0 REVUE DU BILAN

3.1 GESTION DU BILAN

TABLEAU 17 – BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015		2014		2013	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 716 \$	0,7 %	1 781 \$	0,8 %	1 320 \$	0,6 %
Valeurs mobilières	51 987	21,0	44 735	19,5	42 577	20,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 881	3,2	9 959	4,3	7 710	3,6
Prêts nets	159 505	64,2	150 454	65,5	140 533	66,3
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	376	0,2	858	0,4	985	0,5
Actif net des fonds distincts	9 781	3,9	8 695	3,8	7 252	3,4
Instruments financiers dérivés	4 818	1,9	3 133	1,4	2 322	1,1
Autres actifs	12 064	4,9	9 772	4,3	9 306	4,4
Total de l'actif	248 128 \$	100,0 %	229 387 \$	100,0 %	212 005 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	156 574 \$	63,0 %	146 324 \$	63,9 %	136 746 \$	64,5 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	2,2	6 304	2,7	7 754	3,7
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 383	4,2	13 072	5,7	9 579	4,5
Instruments financiers dérivés	1 689	0,7	1 675	0,7	1 719	0,8
Passifs des contrats d'assurance	26 734	10,8	19 435	8,5	17 070	8,1
Passif net des fonds distincts	9 776	3,9	8 706	3,8	7 260	3,4
Autres passifs	13 899	5,6	12 414	5,4	11 582	5,5
Obligations subordonnées	1 884	0,8	2 564	1,1	3 063	1,4
Capitaux propres	21 725	8,8	18 893	8,2	17 232	8,1
Total du passif et des capitaux propres	248 128 \$	100,0 %	229 387 \$	100,0 %	212 005 \$	100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2015, l'actif total du Mouvement Desjardins se chiffrait à 248,1 G\$, en hausse de 18,7 G\$, ou de 8,2 %, depuis le 31 décembre 2014, comparativement à une croissance de 17,4 G\$, ou de 8,2 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Cette progression soutenue s'explique en partie par l'acquisition des actifs faisant partie des activités canadiennes de State Farm, qui représentaient 7,4 G\$ au 1^{er} janvier 2015, principalement en ce qui a trait aux valeurs mobilières, ainsi qu'à l'augmentation du portefeuille de prêts nets.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2015, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins s'établissait à 1,7 G\$, en baisse de 65 M\$, ou de 3,6 %, depuis le 31 décembre 2014, comparativement à une augmentation de 461 M\$, ou de 34,9 %, observée un an auparavant. Les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, s'élevaient à 59,9 G\$, comparativement à un volume de 54,7 G\$ enregistré à la fin de 2014, soit une progression de 5,2 G\$, ou de 9,5 %. Ce sont principalement les valeurs mobilières acquises de State Farm le 1^{er} janvier 2015 qui sont à l'origine de cette hausse.

PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2015, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 159,9 G\$, en hausse de 8,6 G\$, ou de 5,7 %, depuis le 31 décembre 2014, comparativement à un accroissement de 9,8 G\$, ou de 6,9 %, enregistré un an plus tôt. Les prêts hypothécaires résidentiels, qui accaparaient 63,9 % de ce portefeuille, expliquent en grande partie cette croissance.

TABLEAU 18 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014	2013
Hypothécaires résidentiels	102 323 \$ 63,9 %	97 512 \$ 64,6 %	91 389 \$ 64,8 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	21 204 13,3	20 495 13,6	19 549 13,9
Aux entreprises	34 695 21,7	31 271 20,7	28 371 20,1
Aux gouvernements	1 738 1,1	1 632 1,1	1 642 1,2
	159 960 100,0 %	150 910 100,0 %	140 951 100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(455)	(456)	(418)
Total des prêts par catégories d'emprunteurs	159 505 \$	150 454 \$	140 533 \$
Prêts garantis et/ou assurés ⁽¹⁾	44 817 \$	44 238 \$	45 050 \$
Prêts garantis et/ou assurés ⁽¹⁾ en pourcentage du total des prêts bruts	28,0 %	29,3 %	32,0 %
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	77,2	78,2	78,7

⁽¹⁾ Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Prêts hypothécaires résidentiels

Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels s'établissait à 102,3 G\$, en hausse de 4,8 G\$, ou de 4,9 %, depuis le 31 décembre 2014, comparativement à une croissance de 6,1 G\$, ou de 6,7 %, observée à la fin de l'année précédente. Le Mouvement Desjardins affiche donc une progression soutenue dans ce domaine, en raison surtout de la bonne tenue du secteur des reventes de maisons au Québec et en Ontario.

Le Mouvement Desjardins a toujours été un partenaire très actif auprès de ses membres et clients dans leur processus d'accès à la propriété, comme en témoigne le poids de ses prêts hypothécaires résidentiels dans son portefeuille de crédit au 31 décembre 2015, soit 63,9 %. Grâce à sa grande capacité d'innovation, il a su mettre en marché des produits de grande qualité et des plus diversifiés qui lui ont permis de se hisser en tête de peloton dans cette industrie, notamment au Québec, où sa part de marché était estimée à 35,9 % à la même date. Cette notoriété qu'il a acquise au fil des années, combinée à son vaste réseau de distribution, a fait de lui un acteur de premier plan dans ce domaine.

Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers s'élevait à 21,2 G\$, en hausse de 709 M\$, ou de 3,5 %, par rapport à une augmentation de 946 M\$, ou de 4,8 %, enregistrée au 31 décembre 2014. Malgré la prudence accrue dont ont fait preuve les ménages dans leurs dépenses pendant cette période, le Mouvement Desjardins est demeuré très actif dans cette industrie. Soulignons que le Mouvement Desjardins a fait deux acquisitions de portefeuille en 2015 : il a acquis, le 1^{er} janvier 2015, un portefeuille de prêts-auto d'une valeur comptable nette de 119 M\$ dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et il a acquis de JP Morgan Chase Bank, National Association les encours et comptes clients des magasins Best Buy Canada pour un montant de 174 M\$ au deuxième trimestre de 2015.

Les prêts garantis et/ou assurés des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui correspondent notamment aux prêts étudiants et aux prêts liés au Programme Immigrants investisseurs, se chiffraient à 3 743 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à un volume de 3 992 M\$ enregistré au 31 décembre 2014.

Prêts aux entreprises

L'encours des prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, qui est composé en très grande partie de crédit commercial et industriel, totalisait 34,7 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 3,4 G\$, ou de 10,9 %, depuis la fin de 2014, comparativement à une augmentation de 2,9 G\$, ou de 10,2 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Il s'agit d'une croissance soutenue qui témoigne de l'excellente relation qu'a su établir le Mouvement Desjardins avec les entreprises au fil des ans afin de répondre efficacement à leurs besoins, notamment pour les accompagner dans leurs nombreux projets d'investissements.

Au 31 décembre 2015, la part de marché dans le financement aux entreprises du Mouvement Desjardins, excluant les prêts agricoles, était estimée à 24,4 %, ce qui le place parmi les meneurs dans ce domaine au Québec.

Au 31 décembre 2015, les prêts agricoles en cours du Mouvement Desjardins, qui sont inclus dans son portefeuille de prêts aux entreprises, s'élevaient à 6,5 G\$, en hausse de 311 M\$, ou de 5,0 %, depuis la fin de 2014, par rapport à une progression de 446 M\$, ou de 7,8 %, observée à l'issue de l'année précédente. Avec une part de marché qui était estimée à 40,6 % à la même date, le Mouvement Desjardins est l'institution financière la plus présente sur le territoire du Québec.

Prêts aux gouvernements

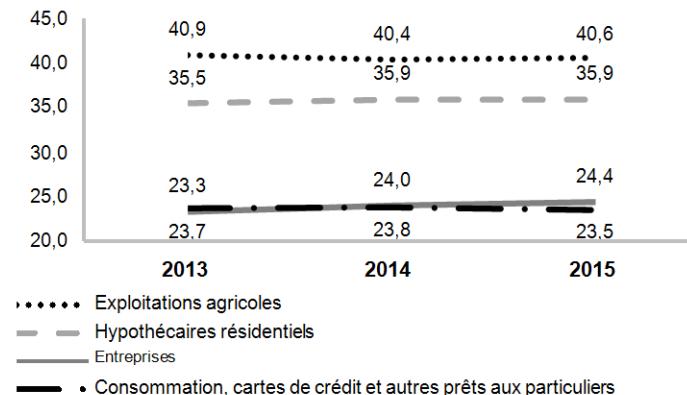
L'encours des prêts aux gouvernements, principalement à des administrations municipales, du Mouvement Desjardins s'élevait à 1,7 G\$ au 31 décembre 2015, soit une hausse annuelle de 106 M\$, ou de 6,5 %, comparativement à un repli de 10 M\$, ou de 0,6 %, enregistré au 31 décembre 2014. Soulignons qu' étant donné le volume important de ces prêts sous forme de marges de crédit, on peut observer des variations considérables au gré des besoins de financement des gouvernements.

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations s'élevaient à 376 M\$ au 31 décembre 2015, en baisse de 482 M\$, ou de 56,2 % depuis un an, comparativement à un recul de 127 M\$, ou de 12,9 %, enregistré au 31 décembre 2014.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en %)



QUALITÉ DU CRÉDIT

Au 31 décembre 2015, le Mouvement Desjardins continuait de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. En effet, l'encours de ses prêts douteux bruts s'établissait à 541 M\$, en hausse de 30 M\$, ou de 5,9 %, depuis la fin de 2014, comparativement à une croissance de 52 M\$, ou de 11,3 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, se élevait à 0,34 % à la même date, soit un ratio identique à celui obtenu un an plus tôt. Le ratio du Mouvement demeure l'un des meilleurs du secteur bancaire du Canada.

Notons, de plus, que les prêts du Mouvement Desjardins garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics composaient 28,0 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2015.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 77 et 78 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

TABLEAU 19 – DÉPÔTS

Au 31 décembre

	2015				2014		2013 ⁽¹⁾		
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Total	Total	Total	Total	
Particuliers	38 079 \$	3 740 \$	49 424 \$	91 243 \$	58,2 %	88 463 \$	60,5 %	86 730 \$	63,4 %
Entreprises et gouvernements	19 869	368	43 596	63 833	40,8	56 516	38,6	49 792	36,4
Institutions de dépôts et autres	1 200	-	298	1 498	1,0	1 345	0,9	224	0,2
Total des dépôts	59 148 \$	4 108 \$	93 318 \$	156 574 \$	100,0 %	146 324 \$	100,0 %	136 746 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les données de 2013 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au 31 décembre 2015, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins s'élevait à 156,6 G\$, en hausse de 10,3 G\$, ou de 7,0 %, depuis la fin de l'année précédente, comparativement à une progression de 9,6 G\$, ou de 7,0 %, enregistrée au 31 décembre 2014. Soulignons que la principale source de financement du Mouvement Desjardins pour assurer son expansion provient des dépôts des particuliers. Ils représentaient 58,2 % de l'encours de son portefeuille de dépôts au 31 décembre 2015.

Épargne des particuliers

Le Mouvement Desjardins a toujours privilégié l'épargne des particuliers parmi l'éventail de sources de fonds disponibles pour financer sa croissance. Au 31 décembre 2015, elle totalisait 91,2 G\$, soit une hausse annuelle de 2,8 G\$, ou de 3,1 %, comparativement à une progression de 1,7 G\$, ou de 2,0 %, enregistrée au 31 décembre 2014. Le contexte des taux d'intérêt bas et l'attrait grandissant des produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, malgré les difficultés qu'ont connues les marchés boursiers l'an dernier, sont principalement à l'origine du ralentissement de la croissance dans ce domaine. Cependant, notons que le Mouvement a su profiter de cet engouement des épargnantes pour ces produits hors bilan et qu'il a obtenu d'excellents résultats dans ce marché en 2015.

Au 31 décembre 2015, l'épargne payable à terme, qui est toujours très prisée par les membres et les clients particuliers du Mouvement Desjardins, s'élevait à 49,4 G\$ et représentait 54,2 % de son portefeuille d'épargne personnelle. Toutefois, elle était en baisse de 1,0 G\$, ou de 1,9 %, depuis la fin de 2014, par rapport à un recul de 1,6 G\$, ou de 3,0 %, observé l'année précédente. L'épargne payable à vue et à préavis composait 45,8 % des dépôts des particuliers, pour un volume totalisant 41,8 G\$ au 31 décembre 2015, soit une hausse annuelle de 3,7 G\$, ou de 9,8 %, comparativement à une progression de 3,3 G\$, ou de 9,4 %, enregistrée à la fin de 2014. On constate ainsi un transfert des dépôts à terme vers des dépôts sans échéance.

En dépit de la concurrence importante qui règne dans l'industrie de la collecte d'épargne bilan et de sa perte de popularité auprès des particuliers au cours des dernières années à la suite du recul des taux d'intérêt, le Mouvement Desjardins est demeuré en tête de peloton, avec une part de marché qui était estimée à 43,2 % au Québec.

Épargne des entreprises, des gouvernements, des institutions de dépôts et autres

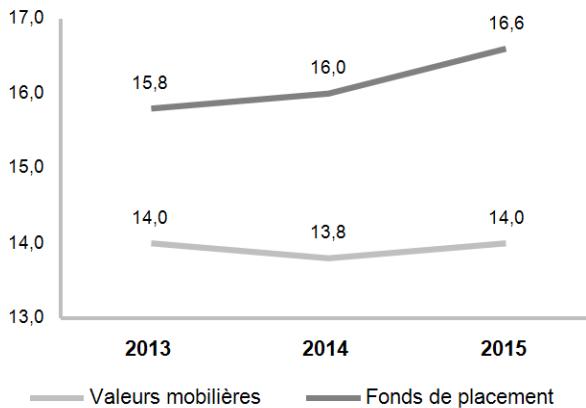
Au 31 décembre 2015, l'encours de l'épargne en provenance des entreprises et des gouvernements du Mouvement Desjardins s'établissait à 63,8 G\$, en hausse de 7,3 G\$, ou de 12,9 %, depuis la fin de 2014, comparativement à une croissance de 6,7 G\$, ou de 13,5 %, enregistrée durant l'année précédente. Les différentes émissions effectuées par la Caisse centrale Desjardins au cours de l'année sur les marchés américain, canadien et européen sont responsables de cette augmentation. Notons que cette catégorie d'épargne représentait 40,8 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins à la même date.

Quant à l'épargne accumulée dans la catégorie « Institutions de dépôts et autres », elle constituait 1,0 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins et totalisait un volume de 1,5 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 153 M\$, ou de 11,4 %, depuis un an, par rapport à une augmentation de 1,1 G\$, ou de 500 %, observée à la fin de 2014.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de refinancement sont présentés aux pages 86 et 87 tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée à la page 83.

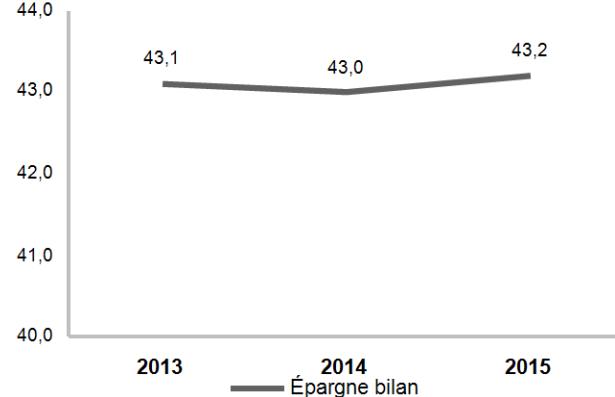
PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE VALEURS MOBILIÈRES ET FONDS DE PLACEMENT (en %)



PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE ÉPARGNE BILAN (en %)



AUTRES PASSIFS

Au 31 décembre 2015, les autres passifs se chiffraient à 67,9 G\$, soit une hausse annuelle de 6,3 G\$, ou de 10,3 %, comparativement à une augmentation de 6,6 G\$, ou de 12,1 %, enregistrée au cours de l'année précédente. L'acquisition des activités canadiennes de State Farm explique essentiellement cette augmentation.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres se chiffraient à 21,7 G\$, soit une hausse annuelle de 2,8 G\$, ou de 15,0 %, comparativement à une progression de 1,7 G\$, ou de 9,6 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Les excédents nets après ristournes aux membres totalisant 1 846 M\$ et les émissions de 989 M\$ de parts de capital de la Fédération ont contribué à cette croissance. Les capitaux propres liés aux participations ne donnant pas le contrôle ont également augmenté de 650 M\$ à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le rachat 629 M\$ de parts permanentes a diminué les capitaux propres.

La note 21 « Capital social » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a conçu un programme de simulations de crise. L'objectif de ce dernier est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Soulignons que les autorités réglementaires exigent qu'un montant minimal de fonds propres soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Banque Zag, Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

De même, certaines des filiales du Mouvement Desjardins, dont les sociétés d'assurance, sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Accord de Bâle III

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir le Mouvement Desjardins afin de satisfaire aux exigences réglementaires de la ligne directrice est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'utilisation de l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers est conditionnelle à ce que le ratio du total des fonds propres soit supérieur à 11,5 % au lieu de 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Le BSIF a aussi statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

L'AMF exige également depuis le 1^{er} janvier 2015 que le Mouvement Desjardins conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan. Le nouveau ratio de levier remplace le ratio actifs/fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2015.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2015, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 16,0 %, de 16,0 % et de 17,2 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,8 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumis à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2015.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les soldes de fonds propres, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

TABLEAU 20 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A	Catégorie 1B	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital de la Fédération Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions collectives admissibles Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif Parts de qualification admissibles Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽²⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽²⁾ Correspondant à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

TABLEAU 21 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

	2015	2014
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération ⁽¹⁾	3 544 \$	2 486 \$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	1 471	1 681
Réserves	12 864	11 476
Excédents non répartis	1 766	1 436
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	347	470
Participations ne donnant pas le contrôle	15	14
Déductions	(2 653)	(2 300)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	17 354	15 263
Participations ne donnant pas le contrôle	17	24
Total des fonds propres de la catégorie 1B	17	24
Total des fonds propres de la catégorie 1	17 371	15 287
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	1 892	2 474
Provisions collectives admissibles	282	291
Autres instruments admissibles	25	25
Participations ne donnant pas le contrôle	2	2
Déductions	(872)	(700)
Total des fonds propres de la catégorie 2	1 329	2 092
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	18 700 \$	17 379 \$
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	16,0 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	16,0 %	15,8 %
Total des fonds propres	17,2 %	17,9 %
Actifs/fonds propres ⁽²⁾	s. o.	10,8
Levier ⁽²⁾	7,8 %	s. o.

⁽¹⁾ Incluant les parts de capital détenues dans un fonds distinct.⁽²⁾ Le ratio actifs/fonds propres a été remplacé par le nouveau ratio de levier le 1^{er} janvier 2015 conformément à la ligne directrice de l'AMF.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Le 19 décembre 2014, la Fédération a déposé un prospectus visant l'émission de parts de capital supplémentaires totalisant 1,0 G\$. Cette nouvelle émission a débuté le 14 janvier 2015. Au 31 décembre 2015, la Fédération avait émis des parts de capital totalisant 989 M\$, nets des frais d'émission, comparativement à 941 M\$ à la même date en 2014. De plus, la Fédération a émis des parts de capital d'une valeur de 64 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F, comparativement à 45 M\$ en 2014. Le 18 décembre 2015, la Fédération a déposé un nouveau prospectus afin d'émettre des parts de capital d'une valeur de 500 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 25 janvier 2016.

Le 23 novembre 2015, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série H d'un montant de 700 M\$.

Au cours de l'exercice 2015, la croissance des excédents et des réserves de même que l'émission de parts de capital ont contribué à l'augmentation du ratio de fonds propres de la catégorie 1A. À l'inverse, l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et des participations significatives dans des entités financières a entraîné une baisse de ce ratio.

TABLEAU 22 – ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015	2014
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	15 263 \$	14 022 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	1 718	545
Amortissements des modifications de l'IAS 19 ⁽²⁾	-	(286)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(123)	144
Parts de capital de la Fédération	1 058	986
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(210)	(208)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-
Déductions	(353)	60
Solde à la fin de l'exercice	17 354	15 263
Fonds propres de la catégorie 1B		
Solde au début de l'exercice	24	21
Participations ne donnant pas le contrôle	(7)	3
Solde à la fin de l'exercice	17	24
Total des fonds propres de la catégorie 1	17 371	15 287
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	2 092	2 389
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(4)
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(582)	(309)
Provisions collectives admissibles	(9)	16
Déductions	(172)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 329	2 092
Total des fonds propres	18 700 \$	17 379 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et ses rapportant à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies stipulent notamment que l'utilisation de la « méthode du corridor » n'est plus permise, et que tous les écarts actuariels doivent dorénavant être comptabilisés au moment où ils surviennent. De plus, il n'est plus permis d'amortir les coûts des services passés, ce qui a pour effet d'accélérer leur comptabilisation. En contrepartie, l'IAS 19 révisée permet la prise en compte des caractéristiques de partage de risques. L'incidence négative totale de ces modifications sur le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au 1^{er} janvier 2013 a toutefois été reportée et amortie sur une base linéaire sur la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014 compte tenu du choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'AMF.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Depuis mars 2009, le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. De plus, le Mouvement est assujetti à un seuil défini en vertu de Bâle I. Ce seuil est déterminé par la différence entre l'exigence minimale de fonds propres réglementaires selon les règles de la dernière version de la ligne directrice de l'AMF fondée sur Bâle I et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires calculée en vertu de Bâle III.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 108,5 G\$ au 31 décembre 2015. De ce montant, 74,8 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,2 G\$ au risque de marché, 13,0 G\$ au risque opérationnel, et enfin, 18,8 G\$ à l'ajustement en fonction du seuil. Au 31 décembre 2014, les actifs pondérés étaient de 96,9 G\$.

TABLEAU 23 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2015			Total au 31 décembre 2014
	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen des risques	
Risque de crédit								
Emprunteurs souverains	- \$	- \$	15 760 \$	- \$	15 760 \$	- \$	- %	2 \$
Institutions financières	-	-	9 628	1 954	9 628	1 954	20	1 691
Entreprises	-	-	48 154	38 168	48 154	38 168	79	34 789
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	5 518	3 383	5 518	3 383	61	3 367
Prêts hypothécaires	90 130	7 382	124	38	90 254	7 420	8	6 799
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 799	2 729	173	130	7 972	2 859	36	2 523
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles	34 476	8 622	-	-	34 476	8 622	25	7 971
Titrisation	-	-	2 021	1 043	2 021	1 043	52	1 081
Actions	-	-	95	95	95	95	100	133
Portefeuille de négociation	-	-	1 167	308	1 167	308	26	424
Autres actifs ⁽²⁾	-	-	-	-	16 682	9 869	59	8 817
Facteur scalaire ⁽³⁾	-	1 124	-	-	-	1 124	-	1 028
Total du risque de crédit	132 405	19 857	82 640	45 119	231 727	74 845	32	68 625
Risque de marché								
Risque de position lié aux taux d'intérêt	-	-	-	2 006	-	2 006	-	5 288
Risque de devise	-	-	-	83	-	83	-	129
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques ⁽⁴⁾	-	-	-	68	-	68	-	69
Total du risque de marché	-	-	-	2 157	-	2 157	-	5 486
Risque opérationnel⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	13 032	-	12 702
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	132 405 \$	19 857 \$	82 640 \$	47 276 \$	231 727 \$	90 034 \$	- %	86 813 \$
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustements de l'évaluation de crédit⁽⁶⁾								
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	-	-	-	-	-	89 706	-	86 483
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	89 769	-	86 545
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	89 824	-	86 637
Ajustement transitoire en fonction du seuil⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	18 778	-	10 440
Total des actifs pondérés en fonction des risques	132 405 \$	19 857 \$	82 640 \$	47 276 \$	231 727 \$	108 484	- %	96 923 \$

⁽¹⁾ Exposition nette après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 25 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette classe inclut la charge AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽³⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁴⁾ Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

⁽⁵⁾ L'approche indicatrice de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

⁽⁶⁾ Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi que du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils étaient respectivement de 57 %, de 65 % et de 77 % pour 2014 et sont de 64 %, de 71 % et de 77 % pour 2015.

⁽⁷⁾ Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. En 2014, le seuil est présenté pour tenir compte des actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour l'AEC en ce qui concerne les fonds propres de la catégorie 1A.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Le tableau suivant présente l'évolution des APR entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 en ce qui concerne le risque de crédit, de marché et opérationnel.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'année 2015 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit et le risque de contrepartie et d'émetteur. Pour le risque de crédit, les principales variations ont été causées par l'évolution de la taille du portefeuille, qui a entraîné une augmentation de 5,7 G\$. Les acquisitions et cessions ainsi que les évolutions dans les méthodes et politiques ont causé une baisse de 1,4 G\$ tandis que la détérioration de la qualité du portefeuille ainsi que les changements de modèle ont causé une hausse de 0,9 G\$. Finalement, la variation de taux de change a entraîné une hausse de 0,3 G\$. Pour le risque de contrepartie et d'émetteur, le swap de rendement servant de couverture au portefeuille de titrisation a pris fin le 31 mars 2015, ce qui a entraîné une hausse de 1,4 G\$, suivie au deuxième trimestre de 2015 d'un remboursement de tranches du portefeuille de titrisation, qui a entraîné une baisse de 0,7 G\$. De plus, l'amélioration de la qualité des différents portefeuilles soumis au risque de contrepartie et d'émetteur ainsi que le raffinement des méthodes d'évaluation du capital réglementaire ont entraîné une baisse de 0,3 G\$.

En ce qui a trait au risque de marché, la baisse de 3,3 G\$ observée a été causée par la variation des niveaux de risque ainsi que le raffinement de la méthodologie utilisée pour le calcul du risque général d'intérêt. Une légère variation a aussi été observée en ce qui a trait au risque opérationnel en raison de la variation des revenus générés, qui a entraîné une hausse de 0,5 G\$, ainsi que de la mise en place de la nouvelle société de portefeuille réglementée, Desjardins Société financière inc., qui a engendré une baisse d'APR de 0,2 G\$.

L'ajustement en fonction du seuil défini précédemment a augmenté de 8,3 G\$ depuis le 31 décembre 2014. Cette hausse est due essentiellement à la variation du portefeuille et à la création de Desjardins Société financière inc., qui ont engendré une hausse de 10,7 G\$, tandis que la révision des méthodes de calcul du capital réglementaire et des modèles utilisés ont entraîné une baisse de 2,4 G\$.

TABLEAU 24 – ÉVOLUTION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015			2014		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie et d'émetteur	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie et d'émetteur	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	65 637 \$	2 988 \$	68 625 \$	63 592 \$	4 956 \$	68 548 \$
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	5 651	(582)	5 069	4 362	881	5 243
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	635	1 193	1 828	1 425	(162)	1 263
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	240	-	240	(2 725)	-	(2 725)
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	(1 064)	(234)	(1 298)	(1 129)	(2 654)	(3 783)
Acquisitions et cessions	(288)	(6)	(294)	-	-	-
Variation des taux de change	337	10	347	113	4	117
Autres	2	(2)	-	(1)	(37)	(38)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	5 513	379	5 892	2 045	(1 968)	77
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	71 150 \$	3 367 \$	74 517 \$	65 637 \$	2 988 \$	68 625 \$
(en millions de dollars)						
Risque de marché						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				5 486 \$	2 648 \$	
Variation des niveaux de risque ⁽⁵⁾				(1 648)	2 838	
Mise à jour des modèles ⁽³⁾				-	-	
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾				(1 681)	-	
Acquisitions et cessions				-	-	
Variations des taux de change				-	-	
Autres				-	-	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				(3 329)	2 838	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	2 157 \$	5 486 \$				
Risque opérationnel						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				12 702 \$	12 282 \$	
Revenus générés				520	420	
Acquisitions et cessions				(190)	-	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				330	420	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	13 032 \$	12 702 \$				
Ajustement transitoire en fonction du seuil						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				10 440 \$	6 029 \$	
Taille du portefeuille ⁽¹⁾				8 504	(2 123)	
Qualité du portefeuille ⁽²⁾				1 027	(92)	
Mise à jour des modèles ⁽³⁾				(271)	3 412	
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾				(2 153)	3 273	
Acquisitions et cessions				1 230	-	
Variation des taux de change				-	(59)	
Autres				1	-	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				8 338	4 411	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	18 778 \$	10 440 \$				

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution de la méthode de calcul du capital réglementaire.

⁽⁵⁾ Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non matérielle.

3.3 ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2015, le Mouvement Desjardins administrait et gérait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 403,4 G\$, soit une hausse annuelle de 32,6 G\$, ou de 8,8 %, comparativement à une augmentation de 36,5 G\$, ou de 10,9 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 46,1 G\$ à l'issue de l'exercice 2015, en regard d'un volume de 40,5 G\$ observé au 31 décembre 2014, ce qui représente une croissance de 5,6 G\$, ou de 13,7 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 6,7 G\$, ou de 19,9 %, affichée un an auparavant.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement Desjardins sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

TABLEAU 25 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	11 595 \$	10 223 \$	7 708 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	34 458	30 272	26 060
Total des biens sous gestion	46 053 \$	40 495 \$	33 768 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	321 401 \$	291 836 \$	265 676 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	81 949	78 932	68 569
Total des biens sous administration	403 350 \$	370 768 \$	334 245 \$

⁽¹⁾ Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins met des instruments de crédit à la disposition de ses membres et de ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire et les garanties et lettres de crédit de soutien. Les risques qui leur sont associés sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles qui sont appliquées aux éléments du bilan combiné. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 73 à 79 et 83 à 89, respectivement, de ce rapport de gestion. Le tableau 26 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon leur durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments viendront à échéance ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds, les montants contractuels de ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

TABLEAU 26 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	Total
Engagements de crédit	74 786 \$	8 634 \$	732 \$	84 152 \$	77 118 \$	65 429 \$
Lettres de crédit documentaire	30	7	-	37	74	78
Garanties et lettres de crédit de soutien	5 955	177	48	6 180	5 938	5 869
Total des instruments de crédit	80 771 \$	8 818 \$	780 \$	90 369 \$	83 130 \$	71 376 \$

ENGAGEMENTS ET GARANTIES AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins reçoit et réaffecte des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et de valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Il est fréquent que leurs capitaux propres soient insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elles ont souvent recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan combiné. Ces fiducies effectuent des transactions liées à des actifs synthétiques, des actifs inadmissibles et des actifs traditionnels liés au portefeuille de BTAA. Le Mouvement a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque de ce portefeuille, de la facilité de financement de marge (FFM) qui y est rattachée et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative des portefeuilles des VAC, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements du Mouvement en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 6 392 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 13 368 M\$ au 31 décembre 2014, et ne possédaient aucun capital propre. Au 31 décembre 2015, le Mouvement Desjardins avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 801 M\$, par rapport à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 1 641 M\$ au 31 décembre 2014. La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relativement aux VAC si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique. La note complémentaire 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés contient plus de renseignements à ce sujet.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins dans le cadre des opérations de titrisation.

Pour procéder à ces opérations de titrisation, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la FCH en échange d'une contrepartie monétaire. Cette entité finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné, et un passif est comptabilisé. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Au 31 décembre 2015, l'encours des TH LNH émis par le Mouvement Desjardins et vendus à la FCH totalisait 6,6 G\$, comparativement à un montant de 6,4 G\$ au 31 décembre 2014.

4.0 GESTION DES RISQUES

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

De plus, compte tenu de sa désignation en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), le Mouvement Desjardins accentuera cette évolution de la divulgation afin de se conformer, au cours des prochaines années, aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui renforceront la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques.

Le Mouvement poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à enrichir de façon continue sa communication de l'information relative à la gestion des risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que le document *Informations financières complémentaires*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos. Le document *Informations financières complémentaires* n'est pas intégré par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements à fournir en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement :

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EDTF

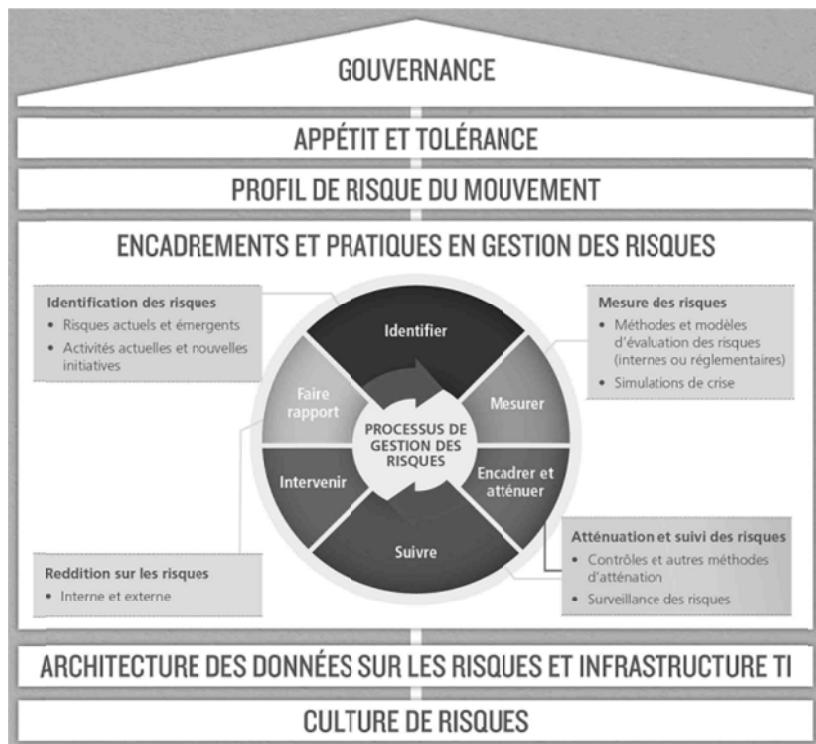
Catégorie	Information à fournir	Pages	
		Rapport annuel	Informations financières complémentaires
Général	Sommaire des informations en matière de risque Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres Principaux risques et risques émergents Nouveaux ratios réglementaires	Présente page 50-96, 211-218 57, 58, 66, 67, 71, 72, 83 57-60, 68, 83, 182-184	13
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	Structure organisationnelle de la gestion des risques Culture de gestion des risques Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque Simulations de crise	69-71 69, 70 24, 66-68, 71, 72 67, 68	
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	Exigences minimales de fonds propres réglementaires Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire Évolution des fonds propres réglementaires Gestion et planification du capital Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risque et par méthodes de calcul Risque de crédit Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risque Essais à rebours et validation des modèles de crédit	57, 58 58-60, 182-184 58-60 57-60 60, 61, 73, 74, 81, 82 61, 62 74	6-12 9 6 14 17-22 15, 16
Liquidité	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	83-86	
Financement	Actifs grevés et non grevés Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan Sources et stratégies de financement	86-88, 187-189 86 55, 56, 83, 86, 87	
Risque de marché	Facteurs de risque de marché Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché Mesures de pertes extrêmes	80-82, 168-172, 190 81, 82 81, 82	
Risque de crédit	Profil de risque de crédit Politique de désignation des prêts douteux bruts Rapprochement des prêts douteux bruts et des provisions pour pertes sur créances Risque de contrepartie lié aux produits dérivés Mesures d'atténuation du risque de crédit	53-55, 67, 68, 74, 75, 79, 95 76, 117-136 53-55, 74, 75, 78 117-136, 150 79, 173-178 75, 76, 79, 173-178	14, 17-25 24, 25, 31, 32
Autres risques	Gestion des autres risques Événements publics ayant une incidence sur les risques	60, 61, 71, 72, 89-93 89-91, 187-189	

4.1 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les risques émergents auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un processus visant à recenser l'ensemble des risques existants et émergents au sein de l'organisation. Le registre des risques du Mouvement établit les principales catégories et sous-catégories connexes des risques auxquels il est confronté. L'objectif est d'assurer que tous les risques susceptibles d'avoir une incidence sur lui sont répertoriés et considérés. Ce registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Principaux risques

Le Mouvement Desjardins est exposé aux principaux risques présentés dans l'illustration suivante dans le cours normal de ses activités :

Credit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental	Environnement réglementaire et juridique
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	-----------------	--

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de la solidité financière du Mouvement et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Risques émergents

Les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque nouvellement en croissance ou en évolution et qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins advenant que leur croissance anticipée se réalise. Le Mouvement Desjardins dispose de mécanismes visant à s'interroger sur leur présence et à prendre des mesures, le cas échéant. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin d'identifier, entre autres, les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre le Chef de la gestion des risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants. Des informations supplémentaires sur les risques ou facteurs de risque émergents sont fournies, le cas échéant, dans chacune des sections relatives aux divers types de risque.

Mis à l'avant-plan au moyen du registre des risques du Mouvement, les risques émergents ou facteurs de risque émergents significatifs sont les suivants.

Provenant principalement de l'environnement externe :

- menaces liées à la cybersécurité (risque opérationnel);
- risque de non-conformité à la réglementation dû à la multiplication et à la complexification de celle-ci (risque réglementaire);
- lente croissance économique pouvant conduire à une hausse du taux de chômage et du niveau d'endettement des ménages canadiens (risque de crédit);
- concurrence accrue provenant de l'industrie non bancaire : systèmes de paiement parallèles et méthodes de paiement alternatives (risque stratégique).

Provenant principalement de l'environnement interne :

- interruptions de service liées aux systèmes et aux technologies de l'information (risque opérationnel);
- mise en place de nouvelles technologies et plateformes Web (risque opérationnel);
- intégration des activités découlant d'acquisitions effectuées (risque opérationnel).

Les principaux risques émergents et facteurs de risque émergents identifiés sont principalement liés au risque opérationnel et au risque stratégique. Ceux-ci sont également pris en compte dans l'évaluation du capital économique du Mouvement.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions dans de nombreuses situations. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser ses paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrées à l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différentes unités d'affaires et des secteurs d'activité. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins, de Services de cartes et Monétique ainsi que de la Caisse centrale Desjardins. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait à la Fiducie Desjardins inc., un exercice de simulations de crise distinct est réalisé pour celle-ci, puisqu'elle est assujettie à la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières et les résultats de cette analyse sont intégrés par la suite aux résultats de l'exercice du Mouvement.

Cet exercice est arrimé à la planification financière et à la planification de la capitalisation du Mouvement Desjardins, dont les projections sont effectuées sur un horizon de trois années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2015, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité de taux d'intérêt négatifs ainsi qu'une faible croissance de l'économie québécoise entraînant une détérioration des finances publiques. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation demeuraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit et de tolérance au risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités formés de dirigeants du Mouvement Desjardins, y compris la commission Gestion des risques, le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risques du Mouvement Desjardins, les activités telles le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités chargées de la conception des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus significatifs, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également la reproduction autonome des résultats obtenus par l'équipe de modélisation et assure la mise en œuvre adéquate du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé au cours de sa durée utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, au comité de gestion Finances et Risques, au comité d'exploitation du Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration de la Fédération. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux indicateurs de risque ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT ET TOLÉRANCE AU RISQUE

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes du Cadre de gestion intégrée des risques et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assises à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations du Mouvement Desjardins en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent ses valeurs;
- des actions fondées sur une perspective à long terme et cohérentes avec sa nature coopérative;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- la recherche d'un niveau de rentabilité en équilibre avec les besoins des membres et des clients et la solidité financière du Mouvement;
- le maintien de sa réputation et la confiance de ses membres, clients et partenaires.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation.

Sur une base annuelle, en plus de l'élaboration des encadrements et des suivis dans le cadre de la gestion courante, le Bureau de la gestion des risques (BGR) communique des indicateurs aux unités responsables et les grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque aux composantes, et soutient celles-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites de tolérance proposés. De pair avec le BGR, les unités responsables des indicateurs proposent les évolutions en tenant compte des grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque. La politique d'appétit et de tolérance au risque du Mouvement est révisée et adoptée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Sur une base trimestrielle, les unités responsables des indicateurs fournissent au BGR les résultats aux fins du suivi. Au moyen d'un tableau agrégé, ce dernier analyse, commente et communique l'information au comité de gestion intégrée des risques, au comité de direction du Mouvement et à la commission Gestion des risques. En cas de dépassement d'un seuil de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un suivi est effectué et, au besoin, le déclenchement de premières actions ou l'établissement d'un plan d'action est exécuté. Dans le cas de dépassement de la limite de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un suivi est également effectué, et un plan d'action est mis en œuvre et déployé rapidement. Un mécanisme d'escalade est aussi en place et permet de transmettre l'information aux instances concernées.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des personnes et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre et de discuter ouvertement des risques et d'agir relativement aux risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration, la haute direction et le Chef de la gestion des risques donnent le ton en encourageant des comportements de prises de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement. La culture de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes.

La culture de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité. Il regroupe également les règles qui, en s'appuyant sur ces valeurs, déterminent l'intolérable.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir la culture de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants de la gestion des risques sous-tendent la culture de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

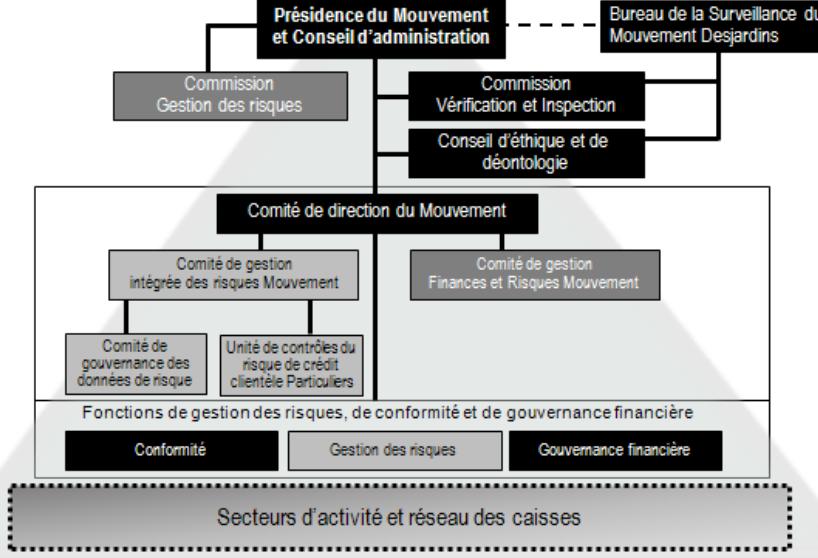
La rémunération en lien avec la culture de gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et des clients de l'organisation.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 191 à 209 de la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2015 du Mouvement.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ces responsabilités, il dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques, des secteurs d'activité et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques. Ils assurent la supervision et la surveillance des processus au moyen desquels les risques sont identifiés, mesurés, encadrés, atténués et suivis ainsi que la production de rapports.

Le **comité de gestion intégrée des risques** est soutenu notamment par le Comité de gouvernance des données de risque. Ce dernier oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et le suivi de la gouvernance des données de risque selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données sur les risques. Le comité de gestion intégrée des risques est également soutenu par l'Unité de contrôles du risque de crédit pour la clientèle Particuliers, qui participe activement à l'élaboration, à la sélection, à la mise en œuvre et à la validation des modèles de segmentation du risque et des modèles réglementaires. Ce comité a également comme mandat d'effectuer une surveillance des modèles de notation et de les contrôler, et il est responsable de la révision permanente des modèles et des modifications qui leur sont apportées.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques sont clairement définis.

3 ^e ligne de défense	
Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins	Responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des travaux de la 1 ^{re} et de la 2 ^e ligne de défense.
2 ^e ligne de défense	
Fonctions de gestion de risque, de conformité et de contrôle	Responsable de soutenir la 1 ^{re} ligne de défense dans la gestion de ses risques : développer des encadrements et des outils, accompagner et former la 1 ^{re} ligne de défense ainsi que s'assurer de l'application des orientations proposées.
1 ^{re} ligne de défense	
Propriétaire du processus (Secteurs d'activité et fonctions de soutien)	Imputable de la performance du processus, il travaille avec ses mandataires et son équipe pour assurer le développement cohérent du processus en lien avec les besoins du membre et du client et la vision stratégique du Mouvement.
Mandataire	Responsable de la performance de son périmètre afin d'atteindre les cibles fixées par le propriétaire et d'assurer la bonne tenue des opérations.

Les **secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins** sont les propriétaires des risques qu'ils génèrent. Ainsi, ils doivent notamment :

- mettre en application le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement ainsi que les encadrements s'y rapportant en procédant selon les indications fournies par la deuxième ligne de défense;
- identifier et mesurer les risques inhérents aux processus sous leur responsabilité et évaluer l'importance des risques qui les menacent;
- mettre en place des mesures de contrôle, lorsqu'elles sont requises, et en évaluer la conception et l'efficacité;
- contrôler le profil de risque des processus sous leur responsabilité et en rendre compte périodiquement en cohérence avec l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement;
- faire connaître le risque résiduel que les mesures de contrôle n'ont pu atténuer, les incidents opérationnels, les lacunes des mesures de contrôle ainsi que les lacunes des employés et des processus;
- soutenir et promouvoir la culture de gestion des risques auprès des employés;
- signaler les problèmes importants en temps opportun aux échelons supérieurs.

Le **Bureau de la gestion des risques du Mouvement** remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement.

Fonctions de conformité réglementaire et de gouvernance financière : Le suivi et la surveillance des différents risques constituent une responsabilité commune de l'organisation. Les équipes responsables de la conformité réglementaire et celles de la gouvernance financière agissent en complémentarité avec les responsables de la gestion des risques pour assurer une prestation de services adaptée à l'accroissement des exigences réglementaires et ainsi de soutenir les secteurs d'activité et le réseau des caisses.

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif, de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement de même que celles qui sont liées à l'audit externe et à l'inspection des caisses Desjardins du Québec.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAfp est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Le PIEAfp du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du BGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital requis que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital requis utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotations de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

La ventilation du capital économique par types de risques est présentée dans le tableau 27. Pour les activités bancaires, en plus des trois risques du premier pilier, la segmentation inclut le regroupement « Autres risques », qui comprend tous les autres risques importants ainsi que l'avantage de la diversification entre les types de risques. Pour les activités d'assurance, la contribution est calculée à l'aide du montant de capital équivalant au ratio cible interne de chacune des filiales d'assurance. Enfin, le *goodwill* et les autres immobilisations incorporelles sont considérés à leur valeur comptable dans l'évaluation du capital économique.

TABLEAU 27 – VENTILATION DU CAPITAL ÉCONOMIQUE PAR TYPES DE RISQUES

Au 31 décembre

(en pourcentage)	2015	2014 ⁽¹⁾
Activités bancaires		
Risque de crédit	27,0 %	34,3 %
Risque de marché	2,9	1,2
Risque opérationnel	7,2	8,0
Autres risques ⁽²⁾	18,4	19,6
Total	55,5	63,1
Activités d'assurance⁽³⁾	34,6	27,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	9,9	9,8
Total	100,0 %	100,0 %

⁽¹⁾ Les données de l'exercice antérieur ont été redressées suite à un raffinement méthodologique.

⁽²⁾ Comprend notamment le risque structurel de taux d'intérêt, le risque lié aux régimes de retraite, le risque stratégique, le risque de réputation, ainsi que l'avantage de diversification.

⁽³⁾ Calculée à l'aide du montant de capital équivalant au ratio cible interne de chacune des filiales d'assurance.

L'analyse du tableau de ventilation du capital économique montre que la taille relative des risques associés aux activités bancaires a diminué en faveur de la taille des risques associés aux activités d'assurance. Cela est en grande partie dû à l'intégration des activités canadiennes de State Farm, ce qui a eu pour effet d'augmenter le capital requis à la cible des deux principales filiales d'assurances du Mouvement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. La baisse de la contribution relative du risque de crédit pour les activités bancaires s'explique aussi par l'utilisation d'un nouveau modèle de capital économique pour évaluer ce risque et par la mise à jour annuelle des paramètres de risque qui sont utilisés dans ce modèle. Toujours pour les activités bancaires, on remarque également une hausse de la contribution relative du risque de marché qui s'explique par la quantification du *Incremental risk charge* (IRC), c'est-à-dire du risque de crédit associé aux émetteurs des instruments du portefeuille de négociation. Ce risque n'était pas quantifié auparavant.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en lien avec les saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 64,3 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2015, comparativement à 65,6 % à la fin de 2014. De plus, il est exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

Le BGR comprend notamment deux vice-présidences qui assurent principalement la gestion du risque de crédit. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, l'encadrement, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Les diverses unités et composantes adoptent, dans le respect des politiques régissant l'ensemble des activités de crédit, leurs propres politiques, règles et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Octroi du crédit

Le BGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, le BGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées.

Des professionnels regroupés au sein de deux vice-présidences du BGR assurent la gestion du risque de crédit selon le type de clientèle. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

Prêts à la clientèle de détail - Particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité du portefeuille de cette clientèle. L'approche standard est toujours utilisée pour certains portefeuilles, entre autres, ceux qui sont détenus par la Caisse centrale Desjardins et les Valeurs mobilières Desjardins inc.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

La philosophie de quantification des paramètres réglementaires s'articule selon une approche de cycle économique complet et se traduit concrètement en des paramètres calibrés avec un historique interne de défauts débutant en 2004. Ces données contiennent par conséquent une période de ralentissement économique récente, soit celle de 2008-2009.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Pour la clientèle des particuliers, des modèles de segmentation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, il est à préciser qu'à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de segmentation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie avant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, le BGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Pour la PD plus particulièrement, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes s'articulent autour de deux comités de gestion, soit l'unité de contrôle du risque de crédit particuliers et le comité de gestion de la vice-présidence Risques, Crédit Particuliers et Entreprises, selon les éléments en cause. Toutefois, certains éléments importants incombent au comité de gestion intégrée des risques comme l'approbation des nouveaux modèles ainsi que les modifications importantes à un modèle existant. Le comité de gestion intégrée des risques doit aussi prendre connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autoriser les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises

La catégorie des prêts aux entreprises est composée du portefeuille de prêts aux petites entreprises (clientèle de détail – Entreprises), du portefeuille de prêts aux moyennes entreprises et du portefeuille de prêts aux grandes entreprises. À l'heure actuelle, l'approche standard est utilisée pour ces portefeuilles, mais les travaux en vue du passage à l'approche fondée sur les notations internes sont amorcés.

Pour les principaux portefeuilles, le dispositif de notation comprend 17 cotes regroupées en 10 échelons et représentant chacune un niveau de PD.

Le tableau 28 présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

TABLEAU 28 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	
2,5	A1 à A3	A+ à A-	De première qualité
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	
6 à 7	B1 à B3	B+ à B-	De qualité inférieure
7,5 à 9	Caa1 à C	CCC+ à C	Sous surveillance
10	D	D	Prêts douteux ou en défaut

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements figurant au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les montants présentés ont été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances.

TABLEAU 29 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015	2014
Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements		
De première qualité	13 875 \$	38,1 %
De qualité inférieure	20 780	57,0
Sous surveillance	1 223	3,4
Prêts douteux ou en défaut	555	1,5
Total	36 433 \$	100,0 %
	32 903 \$	100,0 %

À l'égard de la baisse des prix du pétrole qui a des répercussions sur l'économie canadienne, ses effets néfastes sur le portefeuille de prêts du Mouvement sont faibles.

Clientèle de détail – Entreprises

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux petites entreprises.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à l'aide des produits utilisés, afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, puis lors de l'évaluation en continu du risque du portefeuille par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du processus de développement des systèmes de notation et des modèles s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Moyennes et grandes entreprises

L'octroi du crédit aux moyennes et aux grandes entreprises est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit. L'analyse quantitative réalisée à partir des données financières est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque.

Le modèle utilisé pour l'analyse varie selon le secteur économique et l'importance des engagements de l'entreprise et de ses entités exposées à des risques communs. Ces modèles conçus à partir d'historiques de données internes et externes prennent en compte la taille de l'entreprise, les particularités du principal secteur d'activité dans lequel elle évolue et la performance d'entreprises comparables.

L'utilisation des résultats des notations et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Les modalités d'atténuation du risque de crédit sont précisées dans les politiques, règles et pratiques de crédit établies par le BGR.

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins obtient une garantie pour certains produits afin d'atténuer le risque de crédit de cet emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2015, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 28,0 % du total des prêts bruts, comparativement à 29,3 % à la fin de 2014.

Des encadrements adaptés à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des garanties, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par cette garantie sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau financement conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences requises dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de paiement de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un financement.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure adéquate, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs telles une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts.

Les prêts du Mouvement Desjardins sont consentis dans une proportion de 92,3 % au Québec, de 7,4 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,3 % aux États-Unis. La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des secteurs de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement du Mouvement.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur aux prises avec des difficultés financières menant à une incapacité de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du principal et des intérêts ou la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Un ensemble d'encadrements régit les suivis à réaliser relativement aux portefeuilles de prêts. Les dossiers productifs sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus doivent faire l'objet d'un positionnement à être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Conformément à la définition réglementaire, le Mouvement Desjardins définit tout retard de 90 jours et plus, ainsi que toute situation où un remboursement en totalité de la dette est estimé improbable sans actions spécifiques telle la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie, comme étant des défauts.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du crédit. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des débiteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives formulées. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit, les enjeux financiers et l'application des contrôles internes est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

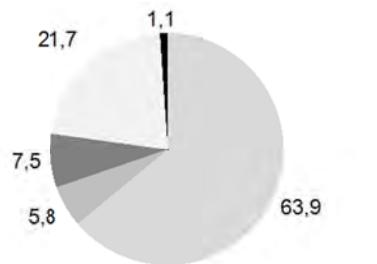
Enfin, le BGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Le graphique suivant présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES

D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2015
(en %)



- Hypothécaires résidentiels
- Sur cartes de crédit
- À la consommation et autres prêts aux particuliers
- Aux entreprises
- Aux gouvernements

TABLEAU 30 – PRÊTS PAR SECTEURS

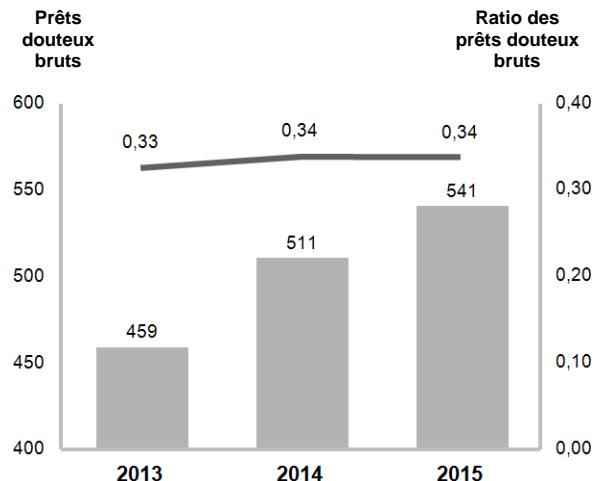
Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015
Hypothécaires résidentiels	87 625 \$
Hypothécaires commerciaux	24 533
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 814
Institutions financières et administrations publiques	2 849
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	6 341
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	480
Fabrication	2 484
Construction et services immobiliers	4 480
Transport et entreposage	1 226
Industrie de l'information et industrie culturelle	349
Services publics	631
Commerce de gros	1 011
Commerce de détail	1 888
Services d'hébergement et de restauration	600
Services professionnels, scientifiques et techniques	411
Gestion de société et d'entreprises	722
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	217
Services d'enseignement	904
Soins de santé et assistance sociale	1 462
Arts, spectacles et loisirs	501
Autres services	1 432
Total des prêts bruts	159 960
Provision pour pertes sur prêts	(455)
Total des prêts nets	159 505 \$

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS**PRÊTS DOUTEUX BRUTS**

(en M\$ et en pourcentage)



Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 541 M\$, en hausse de 30 M\$ depuis le 31 décembre 2014. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au terme de l'exercice 2015, soit un résultat stable par rapport au ratio de 0,34 % enregistré au 31 décembre 2014.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 121 M\$ au 31 décembre 2015, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 22,4 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 24,3 % au 31 décembre 2014.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 334 M\$ au 31 décembre 2015, stable par rapport à celle qui avait été enregistrée à la fin de 2014. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 105 M\$ au 31 décembre 2015 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan combiné, soit une hausse de 14 M\$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2014. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des engagements de crédit. La provision collective reflète la meilleure estimation quant aux provisions pour pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été désignés comme étant des prêts douteux sur le plan individuel.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.3 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers », aux pages 99 et 100 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 31 et 32 présentent les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

TABLEAU 31 – PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre

	2015			2014		2013	
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	102 323 \$	182 \$	0,18 %	18 \$	164 \$	134 \$	122 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	21 204	99	0,47	18	81	66	50
Aux entreprises et aux gouvernements	36 433	260	0,71	85	175	187	154
Total	159 960 \$	541 \$		121 \$	420 \$	387 \$	326 \$
En pourcentage des prêts bruts			0,34 %		0,26 %	0,26 %	0,23 %

TABLEAU 32 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

Au 31 décembre

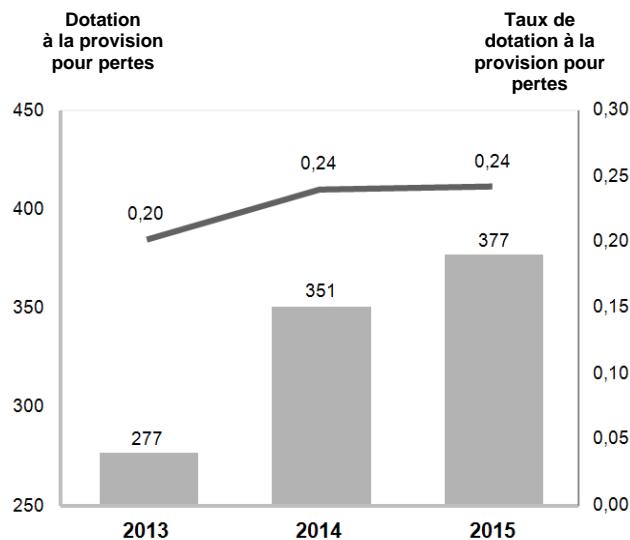
(en pourcentage)	2015			2014		2013		
	Hypothécaires résidentiels	9,9 %	9,5 %	10,3 %	A à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	18,2	24,1	33,3
Aux entreprises et aux gouvernements		32,7	32,2	37,9	Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux bruts		22,4	24,3
								29,0

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Mouvement Desjardins s'est élevée à 377 M\$ pour 2015, en hausse de 26 M\$ par rapport à 2014. Cette augmentation découle principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de l'augmentation du taux de perte de Services de cartes et Monétique, laquelle a été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts des moyennes et grandes entreprises. Le taux de dotation est demeuré stable à 0,24 %.

**DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES
SUR CRÉANCES**

(en M\$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le BGR détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Le Mouvement l'utilise pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Les quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total, permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités d'assurance et de négociation. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

L'ensemble des instruments financiers génère un risque de marché pour les activités de négociation, les activités d'assurance et de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. La principale mesure relative à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt et aux activités d'assurance est présentée au tableau 33 « Sensibilité aux taux d'intérêt ». Le suivi des activités de négociation est principalement effectué à l'aide de la VaR globale et de la VaR globale en période de tension présentées au tableau 35 « VaR par catégories de risques ». Ces différentes mesures sont complétées par des programmes de simulations de crise.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'enterrer mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 33 présente l'incidence potentielle avant impôts, de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

TABLEAU 33 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015		2014	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	23 \$	(54)\$	(68)\$	(130)\$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾	(87)	215	59	168

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 242 M\$ avant impôts au 31 décembre 2015 et de 227 M\$ au 31 décembre 2014. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 247 M\$ avant impôts au 31 décembre 2015 et de 226 M\$ au 31 décembre 2014. Il est à noter que les montants présentés en 2015 prennent en considération l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par le BGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau 34 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt, le risque spécifique de taux d'intérêt et le risque de change représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 34 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)	Au			Au		
	31 décembre		Pour l'exercice terminé	31 décembre		Pour l'exercice terminé
	2015	2015	le 31 décembre 2015	2014	2014	le 31 décembre 2014
		Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Actions	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,1 \$	0,4 \$	0,2 \$
Change	0,2	0,4	1,1	-	0,1	0,5
Taux d'intérêt	2,6	3,7	5,9	2,0	3,7	3,8
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	6,1	8,8	12,6	3,7	5,2	8,3
Effet de diversification ⁽²⁾	(6,5)	(9,3)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(5,7)	(8,9)
VaR globale	2,6 \$	3,8 \$	6,1 \$	2,0 \$	3,7 \$	3,9 \$
VaR globale en période de tension	6,5 \$	11,4 \$	17,2 \$	6,5 \$	10,7 \$	12,4 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,8 M\$ pour l'exercice 2015, en baisse de 0,1 M\$ par rapport à celle de 2014. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 11,4 M\$ pour l'exercice 2015, en baisse de 1,0 M\$ par rapport à celle de 2014. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des deux derniers exercices.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

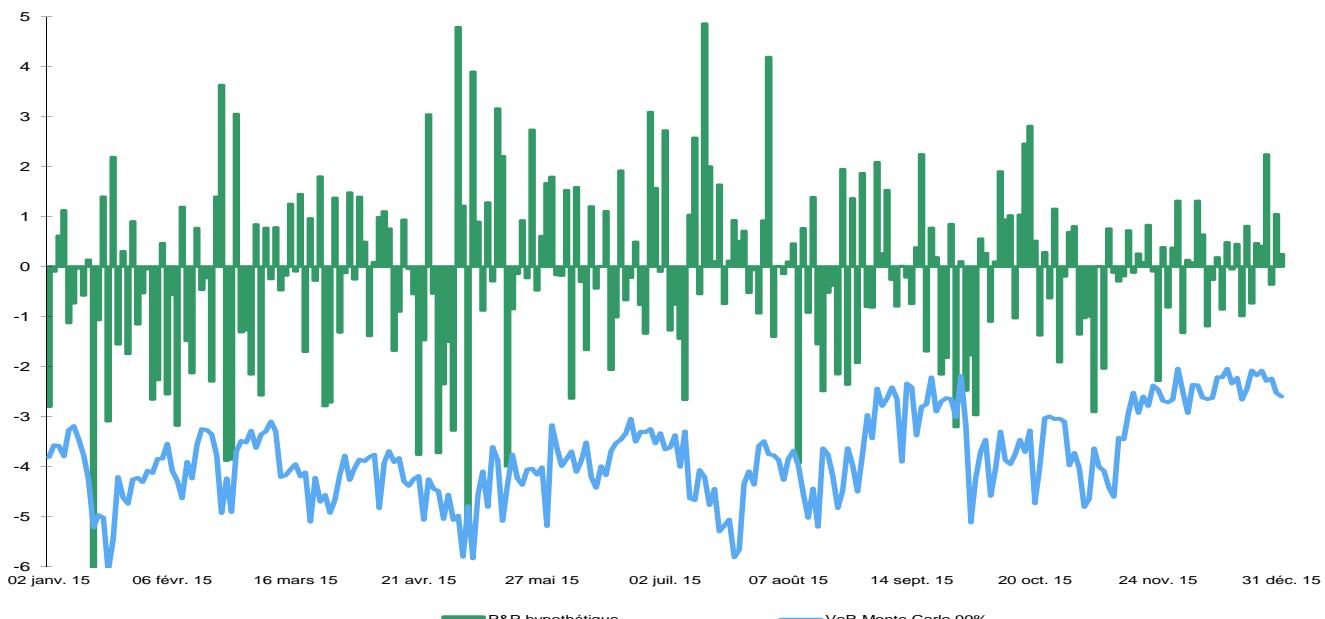
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2015. Au cours de l'exercice 2015, trois dépassements de 1,6 M\$, de 0,3 M\$ et de 0,2 M\$ du P&P hypothétique ont été observés respectivement le 15 janvier, le 5 mai et le 25 septembre. Le premier dépassement était attribuable à une augmentation des taux d'intérêt canadiens et américains ainsi qu'à un raidissement de la structure à terme de ces taux. Le deuxième dépassement était dû aux fluctuations de marché, soit une augmentation des taux obligataires canadiens et américains ainsi qu'une variation de l'euro et du dollar américain. Le dernier dépassement était attribuable à un élargissement des écarts de crédit à la suite d'un aplanissement de la courbe de taux d'intérêt du Canada.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars)

**Simulations de crise**

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'impact de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une solution donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Les exigences réglementaires liées au ratio NSFR devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 119,4 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015 comparativement à un ratio de 121,7 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivelement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence. Il est à noter que le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi qui modifie plusieurs lois fédérales pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Ces modifications ne sont pas actuellement en vigueur. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la section « Évolution du contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le Mouvement, le réseau des caisses et la Caisse centrale Desjardins sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décoite du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Ratio de liquidité à court terme

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré un ratio LCR afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

TABLEAU 35 - RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)
	s. o.	18 725 \$	19 262 \$
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	18 725 \$	19 262 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	111 143 \$	4 070 \$	4 224 \$
Dépôts stables	31 226	937	895
Dépôts moins stables	79 917	3 133	3 329
Financement de gros non garanti, dont :	15 590	10 242	10 686
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	4 023	1 006	1 106
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3 831	1 500	1 522
Dettes non garanties	7 736	7 736	8 058
Financement de gros garanti	s. o.	-	-
Exigences supplémentaires, dont :	11 713	3 307	3 033
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	2 010	1 920	1 703
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	-	-	-
Facilités de crédit et de liquidité	9 703	1 387	1 330
Autres obligations de financement contractuelles	1 319	-	-
Autres obligations de financement conditionnelles	85 303	1 372	1 295
Total des sorties de trésorerie	s. o.	18 991 \$	19 238 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. conventions de revente)	2 401 \$	114 \$	98 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 301	1 657	1 644
Autres entrées de trésorerie	1 745	1 535	1 674
Total des entrées de trésorerie	7 447 \$	3 306 \$	3 416 \$
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité		18 725 \$	19 262 \$
Total des sorties nettes de trésorerie		15 685	15 822
Ratio de liquidité à court terme		119,4 %	121,7 %

⁽¹⁾ Excluant les filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

⁽³⁾ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

⁽⁴⁾ La moyenne est établie à partir des données des trois fins de mois du trimestre considéré.

⁽⁵⁾ La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Actifs liquides

Le tableau 36 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Certaines restrictions pourraient s'appliquer à l'utilisation en tout ou en partie des actifs de certains fonds, notamment les actifs du Fonds de sécurité Desjardins, qui ne peuvent être utilisés en situation normale par la Caisse centrale Desjardins. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

TABLEAU 36 - ACTIFS LIQUIDES⁽¹⁾

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie - Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 160 \$	- \$	1 160 \$	- \$	1 160 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, provinces au Canada, corps municipaux au Canada, corps scolaires et publics au Canada, administrations publiques à l'étranger	24 368	9 392	33 760	15 384	18 376
Autres titres au Canada	1 120	61	1 181	51	1 130
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	31	-	31	-	31
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 460	-	1 460	793	667
Total	28 139 \$	9 453 \$	37 592 \$	16 228 \$	21 364 \$

Au 31 décembre 2014⁽²⁾

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie - Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 345 \$	- \$	1 345 \$	- \$	1 345 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, provinces au Canada, corps municipaux au Canada, corps scolaires et publics au Canada, administrations publiques à l'étranger	24 853	10 650	35 503	18 883	16 620
Autres titres au Canada	1 064	45	1 109	335	774
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	28	-	28	-	28
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 494	-	1 494	525	969
Total	28 784 \$	10 695 \$	39 479 \$	19 743 \$	19 736 \$

⁽¹⁾ Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance.⁽²⁾ Les montants ont été révisés afin de les rendre comparables à la présentation courante à la suite d'un raffinement méthodologique.**TABLEAU 37 - ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR ENTITÉS⁽¹⁾**

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014 ⁽²⁾
Caisse centrale Desjardins	10 632 \$	8 084 \$
Réseau des caisses	7 937	8 842
Autres entités	2 795	2 810
Total	21 364 \$	19 736 \$

⁽¹⁾ Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.⁽²⁾ Les montants ont été révisés afin de les rendre comparables à la présentation courante à la suite d'un raffinement méthodologique.**Indicateurs de risque de liquidité**

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise, dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

SOURCES DE REFINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts présentés au bilan combiné s'élevait à 156,6 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 10,3 G\$ depuis le 31 décembre 2014. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

TABLEAU 38 – DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS

Au 31 décembre

	2015							2014 ⁽¹⁾	
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total - Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 535 \$	610 \$	3 \$	14 \$	2 162 \$	- \$	- \$	2 162 \$	1 494 \$
Papier commercial	4 918	1 404	747	-	7 069	-	-	7 069	8 313
Billets à moyen terme	-	-	-	779	779	3 833	5 576	10 188	7 097
Titrisation de créances hypothécaires	-	-	809	684	1 493	1 219	4 907	7 619	6 985
Obligations sécurisées	-	1 384	-	-	1 384	2 075	4 496	7 955	5 694
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 884	1 884	2 564
Total	6 453 \$	3 398 \$	1 559 \$	1 477 \$	12 887 \$	7 127 \$	16 863 \$	36 877 \$	32 147 \$
dont :									
Garantis	- \$	1 384 \$	809 \$	684 \$	2 877 \$	3 294 \$	11 287 \$	17 458 \$	15 243 \$
Non garantis	6 453	2 014	750	793	10 010	3 833	5 576	19 419	16 904

⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

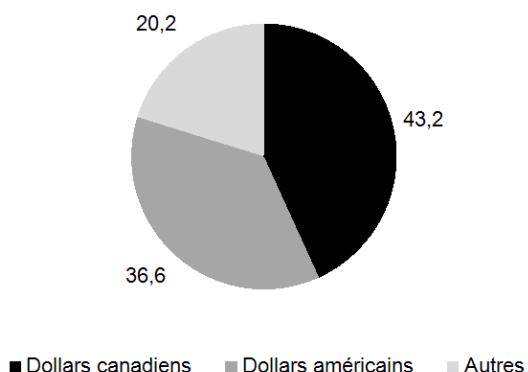
L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Caisse centrale Desjardins, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 4,7 G\$ par rapport au 31 décembre 2014. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des billets à moyen terme et des obligations sécurisées.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

FINANCEMENT DE GROS PAR DEVISES

Au 31 décembre 2015

(en %)



Programmes et stratégies de refinancement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2015, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses.

En vue de bénéficier d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale Desjardins maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un refinancement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale Desjardins sont les suivants :

TABLEAU 39 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT

Au 31 décembre 2015

Programmes de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros ⁽¹⁾
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars US
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré (2011) et le Programme d'obligations sécurisées législatif (2014) de la Caisse centrale Desjardins.

La Caisse centrale Desjardins a par ailleurs participé en 2015 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,4 G\$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à trois émissions par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises, soit deux émissions d'un montant total de 1,3 G d'euros sur le marché européen et une émission de 1,0 G\$ US sur le marché américain, ainsi qu'à une émission de billets à moyen terme sur le marché canadien d'un montant de 1,5 G\$. De plus, la Caisse centrale Desjardins a procédé au cours de l'exercice à une émission d'obligations sécurisées sur le marché européen d'un montant total de 1,0 G d'euros. Soulignons par ailleurs que le 19 janvier 2016, la Caisse centrale Desjardins a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de refinancement à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins s'élevait à 25,8 G\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 19,8 G\$ au 31 décembre 2014. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,9 G\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 2,6 G\$ au 31 décembre 2014. Soulignons par ailleurs que le 23 novembre 2015, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série H d'un montant de 700 M\$. De plus, afin de compléter son refinancement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, au cours de l'exercice financier 2015, des parts de capital pour un montant total de 989 M\$, nets des frais d'émission.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent sa capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours de 2015, les agences de notation Fitch, DBRS, Moody's et Standard & Poor's (S&P) ont toutes confirmé les cotes de crédit des titres du Mouvement Desjardins. Le 25 janvier 2016, Fitch a de nouveau confirmé les cotes, assorties d'une perspective stable.

Le 20 mai 2015, DBRS a toutefois révisé la perspective attribuée aux cotes du Mouvement, la faisant passer de « stable » à « négative », tout comme celle des six grandes banques canadiennes. La perspective apposée aux cotes par Moody's est négative depuis le 11 juin 2014 pour la Caisse centrale Desjardins et les six grandes banques canadiennes, alors que celle de Capital Desjardins inc. demeure stable.

DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement Desjardins, et à celles des six grandes banques canadiennes, par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique en lien avec le régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

Le 11 décembre 2015, S&P a révisé la perspective des cotes du Mouvement Desjardins et des six grandes banques canadiennes, la faisant passer de « négative » à « stable ». Comme Moody's et DBRS, S&P avait apposé une perspective négative à ces cotes en août 2014, pour les six grandes banques canadiennes, et en juin 2015, pour le Mouvement Desjardins, en réaction au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

S&P continue de croire que le soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique devrait diminuer. Cependant, l'agence estime que ce changement se fera selon un échéancier plus long qu'initialement prévu.

La Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. continuent de bénéficier de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

TABLEAU 40 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Dans l'éventualité où la cote de crédit de la Caisse centrale Desjardins serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation, cette dernière serait dans l'obligation de fournir des garanties de 1,2 G\$ afin de respecter ses engagements liés au programme des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) restructurés dans l'Accord de Montréal. Lors d'une telle situation, la mise en garantie d'actifs diminuerait les réserves de liquidités de la Caisse centrale Desjardins d'un montant équivalent à la valeur des garanties déposées, ces dernières se trouvant dès lors grevées et donc non utilisables. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés présente cet appel de garanties potentiel dans les engagements de crédit du Mouvement. Ce montant demeurera en vigueur jusqu'à l'échéance de l'Accord de Montréal en janvier 2017.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins. Ces obligations sont comptabilisées au bilan combiné ou hors bilan.

Le tableau 41 présente les passifs financiers ainsi que les éléments hors bilan par échéances résiduelles contractuelles à l'exception du passif des contrats d'assurance, dont la gestion du risque de liquidité est décrite à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance ». Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 41 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	63 610 \$	43 850 \$	52 310 \$	578 \$	160 348 \$
Acceptations	-	376	-	-	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10	413	2 890	2 173	5 486
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	10 383	-	-	10 383
Obligations subordonnées	-	108	355	2 019	2 482
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 512	2 201	-	-	4 713
Autres passifs financiers	237	2 611	228	17	3 093
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	505	933	583	2 021
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	12 666	998	-	13 664
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 003	11 418	-	26 421
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	35 446	39 340	8 634	732	84 152
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 818	-	-	-	1 818
Engagements en vertu de contrats de location	-	182	407	236	825
Lettres de crédit documentaire	30	-	7	-	37
Garanties et lettres de crédit de soutien	5 447	507	178	48	6 180
Swaps sur défaillance de crédit	-	14	623	-	637

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU 41 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES (suite)Au 31 décembre 2014⁽²⁾

(en millions de dollars)	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	55 925 \$	45 268 \$	48 811 \$	269 \$	150 273 \$
Acceptations	-	858	-	-	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	39	754	3 452	2 060	6 305
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	13 072	-	-	13 072
Obligations subordonnées	-	139	464	2 780	3 383
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 255	1 458	-	-	3 713
Autres passifs financiers	143	1 924	159	22	2 248
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	175	241	436	852
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	13 035	3 429	-	16 464
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 815	4 470	-	20 285
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	33 348	36 161	7 331	278	77 118
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 172	-	-	-	2 172
Engagements en vertu de contrats de location	-	179	455	142	776
Lettres de crédit documentaire	72	1	1	-	74
Garanties et lettres de crédit de soutien	5 443	301	124	70	5 938
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	563	-	563

⁽¹⁾ La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

⁽²⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, entre autres, par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparies. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

GOUVERNANCE

Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

La structure de gouvernance relative à la gestion du risque opérationnel est alignée sur le modèle des trois lignes de défense. Cette approche vise à organiser la communication en matière de risques et de contrôles entre les différents acteurs du Mouvement. Elle est décrite plus en détail dans la section « Gouvernance en matière de gestion des risques » aux pages 70 et 71.

Plusieurs comités encadrent la gestion du risque opérationnel. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Gestion des risques et le comité de gestion intégrée des risques assure la surveillance. Le Bureau de la gestion des risques soutient le Mouvement et ses composantes à titre de fonction d'encadrement. Plus particulièrement, il veille à l'application du cadre de gestion du risque opérationnel dans le respect des orientations et des objectifs établis par la politique du Mouvement sur la gestion de ce risque. De plus, il voit à développer, à mettre en place et à faire évoluer des stratégies ainsi que des méthodologies pour gérer ce risque.

Ainsi, une reddition de comptes est effectuée régulièrement à ces divers comités afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

APPROCHES D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Identification et mesure des risques

La pratique d'évaluation des risques et des contrôles ainsi que des pratiques liées aux analyses de risques opérationnels sont déployées au sein du Mouvement. Elles permettent de déterminer les risques opérationnels les plus importants et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Cette évaluation des risques et des contrôles, qui est effectuée sur une base périodique, peut être liée à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et de nouveaux produits d'importance. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.

Collecte de données sur les pertes opérationnelles

La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes.

Au cours de l'exercice 2015, les pertes opérationnelles sont demeurées à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Indicateurs de risque opérationnel

Des indicateurs de risque opérationnel permettent de suivre l'évolution des risques importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

Programmes de partage des risques

Le Mouvement s'est doté de programmes de partage des risques et de couvertures d'assurance excédentaires qui lui assurent une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution, ainsi que les risques émergents sur le marché. Le Mouvement s'est doté d'une couverture pour le cyberrisque qui lui offre une protection contre les pertes financières liées à ce risque dont l'importance dans l'industrie est croissante.

Gestion de la continuité des affaires

Le programme de continuité des affaires vise à assurer le maintien, pour les membres et les clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités. Les stratégies de remise en service couvrent l'ensemble du Mouvement. La coordination des incidents permet une prise en charge locale soutenue par une coordination à l'échelle du Mouvement en situation de crise.

Gestion des risques technologiques

Depuis plusieurs années, le Mouvement tire parti des nouvelles technologies pour améliorer l'expérience membre et client, offrir plusieurs services mobiles à ses membres, diversifier ses canaux de distribution, accroître sa croissance pancanadienne et internationale et optimiser ses processus opérationnels. L'utilisation et la portée accrues des technologies au sein des activités du Mouvement augmentent certains risques tels que les cybermenaces, qui proviennent de sources de plus en plus nombreuses et sont de plus en plus complexes et sophistiquées, ainsi que les possibilités et les incidences de défaillances et d'instabilité des systèmes informatiques. Ces risques pourraient se matérialiser en entraînant notamment une perte financière, la perte de membres et de clients ou d'opportunités d'affaires, la perturbation des activités, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels relatifs au Mouvement ou à ses membres et clients, des dommages à la réputation ainsi que des coûts de pénalités, de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges.

Afin de minimiser l'incidence de ces risques sur l'organisation et les membres et les clients, le Mouvement met en place des mesures préventives et atténuantes, et il continue constamment de les faire évoluer. Entre autres, le Mouvement gère ces risques au moyen de processus et de contrôles serrés en matière de sécurité de l'information, d'investissements croissants dans les technologies de cybér défense, de programmes de sensibilisation et de formation en matière de sécurité de l'information pour ses employés, d'une surveillance constante de l'ensemble de ses actifs informatiques et de la prévention des intrusions par des systèmes de détection des menaces.

Compte tenu de l'évolution rapide des risques en matière de cybersécurité, le Mouvement compare de plus ses approches avec les bonnes pratiques de l'industrie en plus de collaborer avec les institutions financières canadiennes d'importance et de participer à des comités de sécurité sur la scène internationale afin de se tenir informé des nouvelles tendances et pratiques en sécurité de l'information. Une vigie de sécurité est réalisée mensuellement par le Mouvement et des actions proactives en découlent.

Gestion des risques liés à l'impartition

Le Mouvement a recours à des tiers dans le cadre de certaines de ses activités lui permettant de bénéficier, entre autres, d'une expertise de pointe et d'une économie d'échelle. Le défaut des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement en ce qui a trait à la gestion d'informations confidentielles, la fraude perpétrée par des tiers et l'interruption de services suite, entre autres, à des intrusions, attaques ou autres méfaits pourraient, notamment, perturber ses activités, occasionner des pertes de clients ou d'occasions d'affaires, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges. La gestion des activités imparties vise à s'assurer que les risques rattachés à ces activités sont adéquatement gérés et suivis.

Gestion des risques liés à la criminalité financière

Le Mouvement n'est pas à l'abri d'incidents liés à la criminalité financière qui peuvent survenir dans le cadre de ses activités et lui causer des pertes financières importantes ou miner la confiance de la clientèle et du marché. De ce fait, un programme de gestion des risques liés à la criminalité financière propose des mécanismes pour en assurer une gouvernance efficace et permet l'identification des vulnérabilités et la mise en place de contrôles pour la prévention et la détection des activités associées à la criminalité financière.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- Risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- Risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- Risque de déchéances : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de police quant au maintien en vigueur de leur contrat;
- Risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : perte potentielle résultant d'insuffisance dans des provisions ou des réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexacts. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Le 1^{er} janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm. Cette acquisition a permis au Mouvement d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de dommages, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et d'augmenter les primes brutes souscrites d'assurance de sa filiale d'assurance de personnes, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Les ajustements nécessaires aux structures organisationnelles ont été apportés afin d'adapter la réalité de ces filiales à ce nouveau contexte. Ces activités sont intégrées progressivement dans les filiales, ce qui permettra d'atténuer les risques qui s'y rattachent.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et elles font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les projets de partenariats et d'acquisitions sont examinés par l'entremise d'un processus de diligence visant à assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

RISQUE LIÉ AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque, s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Les risques liés aux changements climatiques ont d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation globale en 2013 et en 2014 afin de permettre l'identification des risques devant être intégrés à la gestion courante des risques et pour lesquels des mesures n'étaient pas encore prises.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en matière de développement durable par une offre de produits de placement responsable qui tiennent compte non seulement des risques environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance des entreprises dont des parts sont détenues par les membres. L'adoption d'une refonte de sa politique d'engagement envers le développement durable ainsi que de neuf plans d'action pour la mettre en œuvre vise à permettre l'atteinte des cibles fixées dans le cadre, entre autres, de son adhésion au Carbon Disclosure Project. Des indicateurs clairs de performance en matière de responsabilité sociale divulgués avec transparence et rigueur permettent d'évaluer les résultats de ses engagements et actions. À cet effet, un audit interne réalisé en 2015 à l'égard du respect des lignes directrices du Global Reporting Initiative – G4 dans sa divulgation confirme que le Mouvement Desjardins respecte ces dernières.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts péquénaires, non péquénaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment due aux coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité qui s'appuient sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des incidences défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

4.2 AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

Concurrence

Le Mouvement doit faire face non seulement au niveau de concurrence élevé entre les grandes institutions financières, mais également à la concurrence de nouveaux joueurs du secteur non bancaire qui offrent des services traditionnellement fournis par les institutions financières. L'intensité de cette concurrence sur les marchés a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, comme la tarification des produits et des services, les modifications apportées à ceux-ci, la réputation du Mouvement, la qualité du service à la clientèle offert, les avancées technologiques et le comportement des concurrents.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fiait n'étaient pas conformes aux normes comptables, étaient trompeurs ou ne présentaient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et elles peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Mouvement Desjardins.

Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements significatifs par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.

Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement ne peut avoir la certitude qu'il sera en mesure de continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction, même s'il s'agit d'un objectif de ses politiques et de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale du Mouvement Desjardins, comme les connexions à Internet et l'accès à ses réseaux. Les interruptions des services d'accès aux réseaux ou à d'autres moyens de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité du Mouvement d'offrir des produits et services à ses clients et d'exercer autrement ses activités et entacher sa réputation.

Concentration géographique

Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2015, les prêts qu'il avait consentis à des membres et des clients de cette province représentaient une proportion de 92,3 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

Intégration des activités canadiennes de State Farm

La réalisation des avantages attendus de l'acquisition dépend en partie de la capacité du Mouvement Desjardins à concrétiser les occasions de croissance, l'augmentation des primes souscrites brutes, l'élargissement de la clientèle, la distribution de divers produits financiers dans le réseau des agents exclusifs, l'accroissement de la capacité concurrentielle et les synergies attendues du regroupement des entreprises et des activités acquises avec les siennes. Elle dépend également du succès du regroupement des fonctions liées, entre autres, à l'exploitation, à l'administration, aux finances et à la gestion de l'intégration efficace des activités, des méthodes, des agents entrepreneurs indépendants exclusifs et du personnel affecté aux activités canadiennes de State Farm à celles du Mouvement ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. Cela exige une attention soutenue de la direction du Mouvement, qui y consacre des efforts, du temps et des ressources considérables. La réalisation des avantages attendus de l'acquisition dépend également de l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture, laquelle nécessite l'établissement de contrôles supplémentaires par le Mouvement ainsi que des plans de rapatriement. La possibilité que le Mouvement éprouve des problèmes au cours du processus d'intégration et de transition pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. Bien que les ajustements nécessaires aux structures organisationnelles des composantes ont été apportés et que les activités d'assurance sont intégrées progressivement dans les composantes, rien ne garantit que le Mouvement réussisse à intégrer les activités canadiennes de State Farm à ses activités ou que les avantages attendus soient réalisés.

Médias sociaux

Les risques liés aux médias sociaux pourraient avoir une incidence négative sur la réputation du Mouvement Desjardins en raison de la large portée de ces médias et des interactions en temps réel. Les médias sociaux représentent également des risques de fuites d'information et de non-conformité aux exigences réglementaires.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Notons que rien ne garantit le maintien des cotes ni des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par ces agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

Autres facteurs

D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 42 – TITRES ADOSSÉS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015		2014	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	49 \$	50 \$	125 \$	128 \$
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽²⁾	307	316	39	40

⁽¹⁾ Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽²⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 43 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015			2014	
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	706 \$	4 \$	- \$	563 \$	9 \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	69	1	-	32	1

⁽¹⁾ Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 44 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015		2014	
	Montants nominaux	Valeur positive	Montants nominaux	Valeur positive
Structures de financement à levier ⁽¹⁾			203 \$	227 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾			35	29
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾			2	2

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2015, des travaux qui lui permettent d'attester, au 31 décembre 2015, la conception et l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2015, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée, puis communiquée à la direction du Mouvement, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne COSO 2013 pour les contrôles financiers, et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2015, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, le Mouvement comptait trois composantes qui se conformaient aux exigences du Règlement 52-109, soit la Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins inc. et la Fédération.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Caisse centrale Desjardins, de Capital Desjardins inc. et de la Fédération ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail aux pages 191 à 209 du rapport annuel 2015 du Mouvement.

5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Les transactions entre parties liées sont expliquées à la note complémentaire 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés, à la page 190 du rapport annuel 2015 du Mouvement.

5.3 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2015. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont par la suite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, le Mouvement Desjardins établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Pour les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation, la méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers », 4 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses produits, services, placements et autres activités. Il est également impliqué dans des actions collectives.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différée sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuarien qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables semblables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2015, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

En septembre 2015, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 15 afin de reporter sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Ce modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle est davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation en vertu de l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. L'adoption de l'IFRS 9 représente une initiative importante pour le Mouvement qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance et comprenant divers comités composés de membres clés provenant des fonctions Finances et Direction financière ainsi que Gestion des risques de même qu'un plan structuré de mise en œuvre. Une équipe a été affectée au projet qui met l'accent sur les éléments suivants : les changements à la divulgation et à la présentation de l'information financière ainsi qu'aux systèmes et aux processus, les communications et la formation. Le projet progresse selon le calendrier de mise en œuvre prévu. Le Mouvement continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

5.5 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 45 - BILAN COMBINE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 716 \$	1 781 \$	1 320 \$	1 669 \$	1 356 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	28 715	24 845	23 536	21 986	22 479
Titres disponibles à la vente	23 272	19 890	19 041	18 326	18 726
	51 987	44 735	42 577	40 312	41 205
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente					
	7 881	9 959	7 710	4 377	4 959
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	102 323	97 512	91 389	85 931	79 686
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	21 204	20 495	19 549	18 520	17 985
Aux entreprises et aux gouvernements	36 433	32 903	30 013	28 544	27 948
	159 960	150 910	140 951	132 995	125 619
Provision pour pertes sur prêts	(455)	(456)	(418)	(419)	(465)
	159 505	150 454	140 533	132 576	125 154
Actif net des fonds distincts	9 781	8 695	7 252	6 066	5 362
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	376	858	985	841	676
Primes à recevoir	1 662	1 127	1 123	1 040	914
Instruments financiers dérivés	4 818	3 133	2 322	2 238	3 059
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 033	1 742	1 891	1 195	1 525
Actifs de réassurance	1 964	785	648	778	797
Immeubles de placement	683	571	475	512	597
Immobilisations corporelles	1 451	1 374	1 322	1 312	1 218
Goodwill	472	472	456	353	348
Immobilisations incorporelles	661	569	507	360	335
Actifs d'impôt différé	784	1 043	810	936	966
Autres	2 354	2 089	2 074	2 253	1 711
	17 258	13 763	12 613	11 818	12 146
TOTAL DE L'ACTIF	248 128 \$	229 387 \$	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU 45 - BILAN COMBINÉ (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	91 243 \$	88 463 \$	86 730 \$	84 415 \$	82 486 \$
Entreprises et gouvernements	63 833	56 516	49 792	45 041	40 586
Institutions de dépôts	1 498	1 345	224	168	331
	156 574	146 324	136 746	129 624	123 403
Autres passifs					
Acceptations	376	858	985	841	676
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	6 304	7 754	4 977	5 341
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 383	13 072	9 579	7 983	8 500
Instruments financiers dérivés	1 689	1 675	1 719	1 222	1 593
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 713	3 713	3 752	2 504	3 762
Passifs des contrats d'assurance	26 734	19 435	17 070	17 777	17 008
Passif net des fonds distincts	9 776	8 706	7 260	6 075	5 362
Passifs au titre des régimes à prestations définies	2 428	2 700	1 825	2 524	2 578
Passifs d'impôt différé	163	329	303	324	420
Autres	6 219	4 814	4 717	4 427	4 517
	67 945	61 606	54 964	48 654	49 757
Obligations subordonnées					
	1 884	2 564	3 063	3 081	3 350
TOTAL DU PASSIF					
	226 403	210 494	194 773	181 359	176 510
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	5 158	4 777	3 881	3 322	2 210
Capital-actions	86	85	82	80	78
Excédents non répartis	1 793	1 468	1 400	1 319	1 272
Cumul des autres éléments du résultat global	589	615	420	694	1 044
Réserves	12 864	11 476	11 005	9 642	8 672
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	20 490	18 421	16 788	15 057	13 276
Participations ne donnant pas le contrôle	1 235	472	444	402	396
Total des capitaux propres	21 725	18 893	17 232	15 459	13 672
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	248 128 \$	229 387 \$	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$

⁽¹⁾ Les données de 2013, 2012 et 2011 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 46 - ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Revenus d'intérêts					
Prêts	5 739 \$	5 531 \$	5 409 \$	5 507 \$	5 475 \$
Valeurs mobilières	308	335	313	391	428
	6 047	5 866	5 722	5 898	5 903
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 665	1 753	1 708	1 851	1 818
Obligations subordonnées et autres	129	137	157	166	151
	1 794	1 890	1 865	2 017	1 969
Revenu net d'intérêts	4 253	3 976	3 857	3 881	3 934
Primes nettes	6 907	5 916	5 558	5 126	4 851
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	489	498	498	499	512
Commissions sur prêts et cartes de crédit	620	597	549	517	483
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855	731	658
Honoraires de gestion et de services de garde	365	348	300	283	298
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	809	2 005	(667)	674	1 706
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	318	343	221	268	299
Revenus nets sur les autres placements	235	233	229	236	264
Revenus de change	88	84	61	63	72
Autres	165	265	273	200	128
	4 126	5 343	2 319	3 471	4 420
Revenu total	15 286	15 235	11 734	12 478	13 205
Dotation à la provision pour pertes sur créances	377	351	277	241	237
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 431	6 303	3 259	4 397	5 292
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	3 475	3 200	3 125	3 030	2 908
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	613	598	570	519	526
Ententes de services et impartition	331	256	232	228	270
Communications	299	283	287	271	247
Autres	2 285	2 217	2 015	1 860	1 798
	7 003	6 554	6 229	5 908	5 749
Excédents d'exploitation	2 475	2 027	1 969	1 932	1 927
Impôts sur les excédents	516	434	439	428	415
Excédents avant ristournes aux membres	1 959	1 593	1 530	1 504	1 512
Ristournes aux membres	154	217	171	279	320
Recouvrement d'impôts relatif aux ristournes aux membres	(41)	(57)	(45)	(73)	(90)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 846 \$	1 433 \$	1 404 \$	1 298 \$	1 282 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	1 674 \$	1 376 \$	1 384 \$	1 224 \$	1 245 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	172	57	20	74	37

⁽¹⁾ Les données des années précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 47 - PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014	2013	2012	2011
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	16,0 %	15,7 %	15,7 %	s. o.	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	16,0	15,8	15,7	16,8 %	17,3 %
Total des fonds propres ⁽¹⁾	17,2	17,9	18,4	19,3	19,3
Rendement des capitaux propres	9,1	8,7	9,4	10,2	12,0
Indice de productivité	71,1	73,4	73,5	73,1	72,7
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,34	0,34	0,33	0,35	0,41
Prêts bruts/dépôts	1,02	1,03	1,03	1,03	1,02
Actif moyen	246 694 \$	222 542 \$	205 051 \$	195 456 \$	186 388 \$
Prêts nets moyens	154 966	145 688	136 539	128 683	121 279
Dépôts moyens	152 140	141 833	133 518	127 409	119 424

⁽¹⁾ Les ratios de 2015, 2014 et de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF en vertu de Bâle III alors que ceux des années antérieures avaient été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection.....	109
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	110
Rapport de l'auditeur indépendant	111

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Bilan combiné.....	112
État combiné du résultat	113
État combiné du résultat global.....	114
Etat combiné des variations des capitaux propres.....	115
Tableau combiné des flux de trésorerie	116

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Note 1 – Informations relatives au Mouvement des caisses Desjardins	117	Note 19 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	170
Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables ...	117	Note 20 – Acquisitions importantes	176
Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers.....	135	Note 21 – Capital social.....	177
Note 4 – Juste valeur des instruments financiers	136	Note 22 – Capital-actions	178
Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	143	Note 23 – Cumul des autres éléments du résultat global.....	179
Note 6 – Valeurs mobilières	145	Note 24 – Gestion du capital	179
Note 7 – Prêts et provision pour pertes sur prêts.....	148	Note 25 – Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat.....	181
Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers.....	149	Note 26 – Frais autres que d'intérêts – Autres	182
Note 9 – Fonds distincts.....	150	Note 27 – Impôts sur les excédents	182
Note 10 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement	152	Note 28 – Engagements, garanties et passifs éventuels	184
Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles.....	153	Note 29 – Contrats de location	186
Note 12 – Autres actifs – Autres	155	Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	186
Note 13 – Intérêts détenus dans d'autres entités	155	Note 31 – Exposition au risque de taux d'intérêt	187
Note 14 – Dépôts	158	Note 32 – Information sectorielle.....	188
Note 15 – Passifs des contrats d'assurance	159	Note 33 – Information relative aux parties liées	190
Note 16 – Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	165		
Note 17 – Autres passifs – Autres.....	169		
Note 18 – Obligations subordonnées.....	170		

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à l'audit interne et à l'audit indépendant, les procédés appliqués à ces audits ainsi que la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, les communiqués de presse s'y rapportant de même que ses rapports de gestion afférents sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

En outre, la commission examine différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses, entre autres ceux qui portent sur la situation financière de ces dernières et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes sur créances ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision collective. En ce qui concerne les activités d'inspection et d'audit du réseau des caisses réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection comportant des mesures de redressement et des suivis effectués. Au terme de l'exercice financier, la commission étudie le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et décrit les principaux faits saillants de l'exercice.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance de ce dernier en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat au conseil d'administration de la Fédération, en fixant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend également connaissance des rapports sommaires des audits internes effectués et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'AMF. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit et de gestion des risques de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et des Valeurs mobilières Desjardins inc. ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de ce dernier, aucun de ses membres ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte des changements importants apportés aux exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière ainsi que les conséquences de la transformation des cadres normatifs et réglementaires régissant la gestion du capital et la gouvernance des institutions.

La commission a tenu 10 réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2015. Au cours de ce dernier, M. Pierre Levasseur a quitté la commission, et M. Jacques Baril s'y est joint. Au 31 décembre 2015, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission étaient MM. Jacques Baril, Donat Boularice, Luc Forand, André Gagné, CPA, CGA, et Benoît Turcotte, tandis que ses quatre membres observateurs étaient MM. Serge Hamelin, Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, et Alain Raîche.

André Gagné, CPA, CGA
Président

Montréal (Québec)
Le 25 février 2016

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement Desjardins sont efficaces. Au 31 décembre 2015, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances du Mouvement Desjardins, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

L'AMF procède à l'inspection des activités de certaines composantes du Mouvement Desjardins relevant de sa compétence sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de sa commission Vérification et Inspection. À cet effet, cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. De plus, cette commission, formée d'administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel du Mouvement Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit, et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente et chef de la direction
du Mouvement Desjardins

Daniel Dupuis, CPA, CA
Premier vice-président, Finances et
chef de la direction financière,
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 25 février 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins, qui comprennent les bilans combinés aux 31 décembre 2015 et 2014, et les états combinés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres, et les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A108517

Montréal (Québec)
Le 25 février 2016

BILAN COMBINÉ

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		1 716 \$	1 781 \$
Valeurs mobilières	6 et 8		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		28 715	24 845
Titres disponibles à la vente		23 272	19 890
		51 987	44 735
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		7 881	9 959
Prêts	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		102 323	97 512
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		21 204	20 495
Aux entreprises et aux gouvernements		36 433	32 903
		159 960	150 910
Provision pour pertes sur prêts	7	(455)	(456)
		159 505	150 454
Actif net des fonds distincts	9	9 781	8 695
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		376	858
Primes à recevoir		1 662	1 127
Instruments financiers dérivés	19	4 818	3 133
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		2 033	1 742
Actifs de réassurance	15	1 964	785
Immeubles de placement	10	683	571
Immobilisations corporelles	10	1 451	1 374
Goodwill	11	472	472
Immobilisations incorporelles	11	661	569
Actifs d'impôt différé	27	784	1 043
Autres	12	2 354	2 089
		17 258	13 763
TOTAL DE L'ACTIF		248 128 \$	229 387 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	14		
Particuliers		91 243 \$	88 463 \$
Entreprises et gouvernements		63 833	56 516
Institutions de dépôts		1 498	1 345
		156 574	146 324
Autres passifs			
Acceptations		376	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		5 464	6 304
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		10 383	13 072
Instruments financiers dérivés	19	1 689	1 675
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		4 713	3 713
Passifs des contrats d'assurance	15	26 734	19 435
Passif net des fonds distincts	9	9 776	8 706
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	16	2 428	2 700
Passifs d'impôt différé	27	163	329
Autres	17	6 219	4 814
		67 945	61 606
Obligations subordonnées	18	1 884	2 564
TOTAL DU PASSIF		226 403	210 494
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	21	5 158	4 777
Capital-actions	22	86	85
Excédents non répartis		1 793	1 468
Cumul des autres éléments du résultat global	23	589	615
Réserves		12 864	11 476
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		20 490	18 421
Participations ne donnant pas le contrôle	13 et 15	1 235	472
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		21 725	18 893
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		248 128 \$	229 387 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil

Denis Paré, LL.L., D.D.N.
Vice-président du conseil

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		5 739 \$	5 531 \$
Valeurs mobilières		308	335
		6 047	5 866
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		1 665	1 753
Obligations subordonnées et autres		129	137
		1 794	1 890
REVENU NET D'INTÉRÊTS		4 253	3 976
PRIMES NETTES	15	6 907	5 916
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		489	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit		620	597
Services de courtage et de fonds de placement		1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde		365	348
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	25	809	2 005
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		318	343
Revenus nets sur les autres placements		235	233
Revenus de change		88	84
Autres		165	265
		4 126	5 343
REVENU TOTAL		15 286	15 235
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	7	377	351
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS			
D'ASSURANCE	15	5 431	6 303
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages sociaux		3 475	3 200
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		613	598
Ententes de services et impartition		331	256
Communications		299	283
Autres	26	2 285	2 217
		7 003	6 554
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		2 475	2 027
Impôts sur les excédents	27	516	434
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES⁽¹⁾		1 959	1 593
Ristournes aux membres		154	217
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	27	(41)	(57)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		1 846 \$	1 433 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		1 674 \$	1 376 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	172	57

⁽¹⁾ La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 32 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL**Pour les exercices terminés le 31 décembre**

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 846 \$	1 433 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	222	(700)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1	(5)
	223	(705)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(15)	312
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(107)	(154)
		158
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	163	117
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(74)	(70)
		47
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	1	1
		206
Total des autres éléments du résultat global	191	(499)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 037 \$	934 \$
donc :		
Part revenant au Groupe	1 866 \$	879 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	171	55

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	81 \$	(254) \$
	81	(254)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(29)	94
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(22)	(37)
		57
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	61	45
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(28)	(28)
		17
		74
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	63 \$	(180) \$

ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital		Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 23)	Réserve de stabilisation	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (notes 13 et 15)	Total des capitaux propres
	Capital social (note 21)	Capital-actions (note 22)				Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves					
(en millions de dollars canadiens)												
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	3 881 \$	82 \$	1 400 \$	420 \$	913 \$	476 \$	9 616 \$	11 005 \$	16 788 \$	444 \$	17 232 \$	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	1 376	-	-	-	-	-	1 376	57	1 433	
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	(692)	195	-	-	-	-	(497)	(2)	(499)	
Résultat global de l'exercice	-	-	684	195	-	-	-	-	879	55	934	
Émission de parts de capital F	987	-	-	-	-	-	-	-	987	-	987	
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	
Autres variations nettes du capital social	(90)	-	-	-	-	-	-	-	(90)	-	(90)	
Émission de capital-actions	-	3	-	-	-	-	-	-	3	8	11	
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-	(19)	(19)	(30)	
Rémunération sur le capital social	-	-	(157)	-	-	-	-	-	(157)	-	(157)	
Dividendes	-	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	(12)	(16)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	-	(453)	-	68	3	382	453	-	-	-	
Transactions liées aux options de vente	-	-	-	-	-	-	37	37	37	(7)	30	
Autres	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	(5)	(7)	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	4 777 \$	85 \$	1 468 \$	615 \$	981 \$	479 \$	10 016 \$	11 476 \$	18 421 \$	472 \$	18 893 \$	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	1 674	-	-	-	-	-	1 674	172	1 846	
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	218	(26)	-	-	-	-	192	(1)	191	
Résultat global de l'exercice	-	-	1 892	(26)	-	-	-	-	1 866	171	2 037	
Émission de parts de capital F	1 058	-	-	-	-	-	-	-	1 058	-	1 058	
Autres variations nettes du capital social	(677)	-	-	-	-	-	-	-	(677)	-	(677)	
Émission de capital-actions	-	1	-	-	-	-	-	-	1	652	653	
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(19)	(19)	
Rémunération sur le capital social	-	-	(187)	-	-	-	-	-	(187)	-	(187)	
Dividendes	-	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	(37)	(40)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	-	(1 376)	-	2	-	1 374	1 376	-	-	-	
Transactions liées aux options de vente	-	-	-	-	-	-	8	8	8	(7)	1	
Autres	-	-	(1)	-	-	-	4	4	3	3	6	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	5 158 \$	86 \$	1 793 \$	589 \$	983 \$	479 \$	11 402 \$	12 864 \$	20 490 \$	1 235 \$	21 725 \$	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	2 475 \$	2 027 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	188	180
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	688	2 365
Dotation à la provision pour pertes sur créances	377	351
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	(269)	(236)
Dépréciation comptabilisée au résultat net sur les titres disponibles à la vente	122	47
Autres	175	111
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 613	(1 374)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	2 078	(2 249)
Prêts	(9 231)	(10 272)
Instruments financiers dérivés, montant net	(1 575)	(800)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	605	110
Dépôts	10 250	9 578
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(840)	(1 450)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(2 689)	3 493
Autres	(629)	(328)
Impôts versés sur les excédents	(380)	(330)
Versements des ristournes aux membres	(177)	(249)
	2 781	974
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations subordonnées	(700)	(500)
Achats (ventes) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	18	(1)
Émission de parts de capital F	1 058	987
Frais d'émission des parts de capital F	-	(1)
Autres variations nettes du capital social	(677)	(90)
Rémunération sur le capital social	(187)	(157)
Émission de capital-actions	653	11
Rachat de capital-actions	(19)	-
Dividendes versés	(40)	(16)
Exercice d'options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	(49)	(17)
	57	216
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(52 742)	(53 925)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	26 846	35 165
Produits tirés de l'échéance de titres disponibles à la vente	23 347	18 327
Acquisitions d'entreprises nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(76)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(347)	(376)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	69	80
	(2 903)	(729)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(65)	461
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 781	1 320
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 716 \$	1 781 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	1 884 \$	1 914 \$
Intérêts et dividendes reçus	6 128	5 952

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (FCPO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 32 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

MODE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec et des caisses populaires de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la FCPO.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 25 février 2016.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la provision pour pertes sur prêts, la dépréciation des titres disponibles à la vente, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part du Mouvement Desjardins des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné.

MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

CLASSIFICATION ET MESURE

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition. Leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers est présenté à la note 3 « Valeur comptable des instruments financiers ».

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur
	Prêts et créances (iv)	Juste valeur	Coût amorti
	Disponibles à la vente (v)	Juste valeur	Juste valeur
	Détenus jusqu'à leur échéance (vi)	Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des valeurs mobilières classées dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme; et
- les instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ». La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les actifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, ce qui réduit significativement une incohérence dans leur comptabilisation. Le Mouvement Desjardins a de plus désigné les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans cette catégorie, ces derniers étant composés de certains instruments financiers hybrides comportant des dérivés incorporés, alors que certains autres sont considérés comme faisant partie d'un groupe d'actifs qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Enfin, certaines valeurs mobilières de cette catégorie, qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages, ont été classées comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans leur comptabilisation.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif et qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

Les encours des titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

(v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix d'instruments de capitaux propres, ou de variations dans les sources ou les modalités de financement ou, encore, afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins.

Les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres, alors que pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

Catégories	Classes	Comptabilisation	
		Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)	Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières »; « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente »; « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations »; « Primes à recevoir »; « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières »; certains « Autres actifs – Autres »; « Acceptations »; « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat »; « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières »; et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ils sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ». Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ».

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre la trésorerie est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

d) Prêts

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de la trésorerie, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les prêts restructurés sont les prêts dont le Mouvement a renégocié les modalités initiales en accordant des allégements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour conter une inhabileté à rencontrer ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré et traité comme un nouveau prêt.

À la date de la restructuration, le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt (soit le taux préalable à la restructuration). Les prêts restructurés demeurent classés dans la catégorie des prêts productifs lorsqu'ils ne présentent pas de caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux. De plus, la direction évalue si les prêts ainsi restructurés se sont dépréciés conformément à ses politiques en matière de dépréciation.

e) Dépréciation d'actifs financiers

PRÊT DOUTEUX

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt n'est pas classé à titre de prêt douteux lorsqu'il est entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement du Canada.

Un prêt est considéré comme étant en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient douteux, l'intérêt couru antérieurement, mais non encaissé, est capitalisé dans le prêt. Les encaissements reçus subséquemment sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour, et qu'il n'y a plus de doute quant à son recouvrement, ou encore, lorsqu'il est restructuré et traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un prêt de la catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises, et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenu d'intérêts - Prêts », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour perte sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Provisions individuelles

Le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont par la suite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Provision collective sur prêts douteux

Certains portefeuilles de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, et à l'égard desquels une provision collective est établie en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provision collective

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

La provision collective relative aux prêts des filiales d'assurance de personnes est incluse dans les provisions techniques, au poste « Passifs des contrats d'assurance ».

Enfin, la provision liée au risque relatif à des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédit non comptabilisés est enregistrée au bilan combiné, au poste « Autres passifs – Autres », et à l'état combiné du résultat, au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une dépréciation représente la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée, est sortie des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état combiné du résultat. Les augmentations de la juste valeur après avoir constaté une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état combiné du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

f) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

Durées d'amortissement

Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	1 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et au poste « Revenus nets sur les autres placements » pour les immeubles de placement.

g) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent principalement des marques de commerce et des licences.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », lors de la décomptabilisation de l'actif.

h) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

i) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements du Mouvement Desjardins en vertu d'acceptations sont comptabilisés dans les autres passifs au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'une créance équivalente en contrepartie de l'acceptation comptabilisée dans les autres actifs au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Dans les cas où un engagement en vertu d'une acceptation est appelé au règlement et entraîne une sortie de ressources économiques pour le Mouvement Desjardins, l'engagement de client en contrepartie d'acceptation est alors comptabilisé au poste « Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements ».

j) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages, et ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats. Le montant cumulatif des excédents attribuables à ces contrats est présenté au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs de réassurance sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui a trait aux activités d'assurance de dommages.

k) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

l) Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

m) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné.

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats combinés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Le Mouvement utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés comme étant « Détenus à des fins de transaction », et les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie », jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de façon prospective d'appliquer cette comptabilité. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) Garanties financières

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements à son bénéficiaire à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés à l'état combiné du résultat; ou
- ii) la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

o) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises en cas d'insuffisance des excédents annuels de cette caisse. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes émises par une caisse en cas d'insuffisance des sommes affectées à la réserve de stabilisation de cette dernière, et au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération en cas d'insuffisance des excédents annuels de celle-ci.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'incidence des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le FSD et la Caisse centrale Desjardins. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les membres ni entamée par le versement d'une ristourne. Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

p) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques seront versés au Mouvement Desjardins et qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers portant intérêt de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est un mode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de ce dernier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et à ses clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

q) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

r) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus de change ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme étant « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global.

s) Contrats de location

En vertu d'un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et des avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, en vertu d'un contrat de location simple, le bailleur conserve l'essentiel des risques et des avantages de l'actif donné en location. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location simple dépend de sa position en tant que partie prenante au contrat :

Bailleur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets sur les autres placements », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Preneur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différée sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

v) Avantages du personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les passifs nets des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2015, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

En septembre 2015, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 15 afin de reporter sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce, de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car, une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. L'adoption d'IFRS 9 représente une initiative importante pour le Mouvement Desjardins qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation, s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance et un plan structuré de mise en oeuvre. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés comme instruments de couverture :

Au 31 décembre 2015	À la juste valeur par le biais du compte de résultat						Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	18 \$	59 \$	297 \$	1 342 \$	- \$	1 716 \$	
Valeurs mobilières							
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10 262	18 453	-	-	-	28 715	
Titres disponibles à la vente	-	-	23 272	-	-	23 272	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	7 881	-	7 881	
Prêts ⁽¹⁾	-	-	-	159 505	-	159 505	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	376	-	376	
Primes à recevoir	-	-	-	1 662	-	1 662	
Instruments financiers dérivés	2 133	-	-	-	2 685	4 818	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	2 033	-	2 033	
Autres	-	-	-	1 096	-	1 096	
Total des actifs financiers	12 413 \$	18 512 \$	23 569 \$	173 895 \$	2 685 \$	231 074 \$	
Passifs financiers							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	156 574 \$	- \$	156 574 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	376	-	376	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	-	-	-	-	5 464	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	10 383	-	10 383	
Instruments financiers dérivés	1 568	-	-	-	121	1 689	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	4 713	-	4 713	
Autres	337	-	-	3 810	-	4 147	
Obligations subordonnées	-	-	-	1 884	-	1 884	
Total des passifs financiers	7 369 \$	- \$	- \$	177 740 \$	121 \$	185 230 \$	

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

⁽²⁾ Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2014	À la juste valeur par le biais du compte de résultat					Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 \$	174 \$	262 \$	1 332 \$	- \$	1 781 \$
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11 168	13 677	-	-	-	24 845
Titres disponibles à la vente	-	-	19 890	-	-	19 890
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	9 959	-	9 959
Prêts ⁽¹⁾	-	-	-	150 454	-	150 454
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	858	-	858
Primes à recevoir	-	-	-	1 127	-	1 127
Instruments financiers dérivés	1 896	-	-	-	1 237	3 133
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	1 742	-	1 742
Autres	-	-	-	955	-	955
Total des actifs financiers	13 077 \$	13 851 \$	20 152 \$	166 427 \$	1 237 \$	214 744 \$
Passifs financiers						
Dépôts	- \$	- \$	- \$	146 324 \$	- \$	146 324 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	858	-	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 304	-	-	-	-	6 304
Engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	13 072	-	13 072
Instruments financiers dérivés	1 495	-	-	-	180	1 675
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	3 713	-	3 713
Autres	91	-	-	2 798	-	2 889
Obligations subordonnées	-	-	-	2 564	-	2 564
Total des passifs financiers	7 890 \$	- \$	- \$	169 329 \$	180 \$	177 399 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

⁽²⁾ Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transfert entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 \$	70 \$	- \$	77 \$
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 810	500	-	7 310
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	13 886	1 090	-	14 976
Corps scolaires ou publics au Canada	29	111	-	140
Administrations publiques à l'étranger	311	-	-	311
Autres titres				
Institutions financières	29	1 054	72	1 155
Autres émetteurs	-	1 796	1 879	3 675
Titres de participation	872	208	68	1 148
	21 944	4 829	2 019	28 792
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 544	-	1 544
Contrats de change	-	2 253	-	2 253
Autres contrats	-	1 021	-	1 021
	-	4 818	-	4 818
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	21 944	9 647	2 019	33 610
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	297	-	297
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 895	2 025	-	7 920
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 966	938	-	10 904
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	13	28	-	41
Autres titres				
Institutions financières	-	1 218	-	1 218
Autres émetteurs	-	396	106	502
Titres de participation	1 999	547	131	2 677
Total des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	17 881	5 449	237	23 567
Instruments financiers des fonds distincts	4 961	4 822	8	9 791
Total des actifs financiers	44 786 \$	19 918 \$	2 264 \$	66 968 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 297 \$	167 \$	- \$	5 464 \$
Autres	-	-	337	337
	5 297	167	337	5 801
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	417	-	417
Contrats de change	-	250	-	250
Autres contrats	-	984	38	1 022
	-	1 651	38	1 689
Total des passifs financiers	5 297 \$	1 818 \$	375 \$	7 490 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2015, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M\$ sont comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 \$	183 \$	- \$	187 \$
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 530	428	-	6 958
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	10 806	418	-	11 224
Corps scolaires ou publics au Canada	31	132	-	163
Administrations publiques à l'étranger	797	-	-	797
Autres titres				
Institutions financières	25	558	72	655
Autres émetteurs	2	1 635	2 527	4 164
Titres de participation	752	111	21	884
	18 947	3 465	2 620	25 032
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 000	-	1 000
Contrats de change	-	917	-	917
Autres contrats	-	1 216	-	1 216
	-	3 133	-	3 133
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	18 947	6 598	2 620	28 165
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	262	-	262
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 769	1 326	-	8 095
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	8 385	198	-	8 583
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	-	31	-	31
Autres titres				
Institutions financières	192	626	-	818
Autres émetteurs	-	278	107	385
Titres de participation	1 533	392	43	1 968
Total des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	16 887	3 113	150	20 150
Instruments financiers des fonds distincts	5 044	3 682	-	8 726
Total des actifs financiers	40 878 \$	13 393 \$	2 770 \$	57 041 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 118 \$	186 \$	- \$	6 304 \$
Autres	-	-	91	91
	6 118	186	91	6 395
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	248	-	248
Contrats de change	-	230	-	230
Autres contrats	-	1 180	17	1 197
	-	1 658	17	1 675
Total des passifs financiers	6 118 \$	1 844 \$	108 \$	8 070 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2014, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M\$ étaient comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent, par niveaux de la hiérarchie, les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

Au 31 décembre 2015	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts	159 505 \$	159 776 \$	- \$	6 000 \$	153 776 \$
Passifs financiers					
Dépôts	156 574	156 878	45	156 833	-
Obligations subordonnées	1 884	2 061	-	2 061	-
Au 31 décembre 2014	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts	150 454 \$	151 014 \$	- \$	5 353 \$	145 661 \$
Passifs financiers					
Dépôts	146 324	146 736	886	145 850	-
Obligations subordonnées	2 564	2 784	-	2 784	-

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les BTAA, les obligations hypothécaires, les titres de participation, le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ainsi que le passif financier lié à une contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommage acquis.

Le Mouvement Desjardins utilise un modèle interne pour évaluer les BTAA. Des données obtenues auprès de tierces parties sont utilisées pour valider cette évaluation, a posteriori, et tout écart important est analysé. De plus, les résultats de ce modèle sont comparés fréquemment à certains indices de crédit et à d'autres indicateurs pertinents.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin d'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation en se basant sur des évaluations de courtiers obtenues auprès de tierces parties indépendantes et il examine et approuve les données obtenues.

Dans le cadre de l'acquisition de Qtrade Canada Inc. réalisée en 2013, le Mouvement Desjardins a consenti à certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates, et définies ci-après en tant que « Passif financier lié aux options de vente ». Les principales données utilisées dans l'évaluation de ce passif financier découlent de prévisions internes de la direction de l'entreprise acquise et d'estimations du Mouvement Desjardins. Les prévisions internes et hypothèses sur lesquelles repose cette technique d'évaluation ont été préparées par une tierce partie indépendante, puis examinées et approuvées par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins devra, quant à lui, remettre à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

2015	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice	
Actifs financiers									
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat									
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat									
Autres titres									
Institutions financières									
Obligations hypothécaires		72 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	72 \$	
Autres émetteurs									
Fonds de couverture		10	-	7	-	-	(9)	8	
Billets à terme adossés à des actifs		1 641	-	43	-	-	(883)	801	
Obligations hypothécaires		850	-	12	-	238	(57)	1 043	
Titres adossés à des actifs financiers		26	-	1	-	-	-	27	
Titres de participation		21	-	2	-	51	(6)	68	
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 620	-	65	-	289	(955)	2 019	
Actifs financiers disponibles à la vente									
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente									
Autres titres									
Autres émetteurs									
Obligations hypothécaires		107	-	-	2	-	(3)	106	
Titres de participation		43	5	1	27	-	76	(21)	
Total des actifs financiers disponibles à la vente		150	5	1	29	-	76	(24)	
Instruments financiers des fonds distincts		-	-	-	-	-	8	-	
Total des actifs financiers		2 770 \$	5 \$	66 \$	29 \$	- \$	373 \$	(979) \$	
Passifs financiers									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction									
Autres passifs – Autres									
Passif financier lié aux options de vente		91 \$	- \$	9 \$	- \$	- \$	(21) \$	79 \$	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle		-	-	145	-	-	113	-	
Instruments financiers dérivés									
Autres contrats		17	4	21	-	-	3	(7)	
Total des passifs financiers		108 \$	4 \$	175 \$	- \$	- \$	116 \$	(28) \$	
375 \$									

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

2014	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Solde à la fin de l'exercice							
						Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice					
Actifs financiers													
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat													
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat													
Autres titres													
Institutions financières													
Obligations hypothécaires	61 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 \$	- \$	72 \$					
Autres émetteurs													
Fonds de couverture	18	-	(2)	-	-	-	(6)	10					
Billets à terme adossés à des actifs	1 630	-	69	-	-	-	(58)	1 641					
Obligations hypothécaires	817	-	34	-	-	70	(71)	850					
Titres adossés à des actifs financiers	40	-	2	-	-	-	(16)	26					
Titres de participation	9	-	-	-	-	12	-	21					
Instruments financiers dérivés													
Autres contrats													
Swap sur rendement total	1	-	-	-	(1)	-	-	-					
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 576	-	103	-	(1)	93	(151)	2 620					
Actifs financiers disponibles à la vente													
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente													
Autres titres													
Autres émetteurs													
Obligations hypothécaires	104	-	-	5	-	-	(2)	107					
Titres de participation	29	(1)	-	9	-	9	(3)	43					
Total des actifs financiers disponibles à la vente	133	(1)	-	14	-	9	(5)	150					
Instruments financiers des fonds distincts													
Total des actifs financiers	2 709 \$	(1) \$	103 \$	14 \$	(3) \$	104 \$	(156) \$	2 770 \$					
Passifs financiers													
Passifs financiers détenus à des fins de transaction													
Autres passifs – Autres													
Passif financier lié aux options de vente	133 \$	- \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	(47) \$	91 \$					
Instruments financiers dérivés													
Autres contrats	10	(1)	9	-	-	2	(3)	17					
Total des passifs financiers	143 \$	(1) \$	14 \$	- \$	- \$	2 \$	(50) \$	108 \$					

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2015	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Intervales de valeurs des données	
			Données non observables	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets à terme adossés à des actifs	801 \$	Modèle interne ⁽¹⁾	Prime d'illiquidité ^(B)	2 %
Obligations hypothécaires	1 221	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 520 p.b.
Titres de participation	38	Modèle d'évaluation des options	Proportion de l'écart de crédit ^(B,C) Majoration des prix d'exercice ^(B,C)	75 % 5 %
Autres actifs financiers ⁽³⁾	161	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	-
Total des actifs financiers	43			
2 264 \$				

Passifs financiers	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Intervales de valeurs des données	
			Données non observables	
Autres passifs - Autres				
Passif financier lié aux options de vente	79 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Valeur de l'entreprise ^(A,C) Taux d'actualisation ^(B,C) Date d'exercice des options de vente ^(B,C)	- - 6 mois à 4 ans
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	258	Techniques actuarielles ⁽⁵⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	- - (6)
Autres passifs financiers ⁽⁷⁾	38			
Total des passifs financiers	375 \$			

Au 31 décembre 2014	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Intervales de valeurs des données	
			Données non observables	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets à terme adossés à des actifs	1 641 \$	Modèle interne ⁽¹⁾	Prime d'illiquidité ^(B)	4 %
Obligations hypothécaires	1 029	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 520 p.b.
Titres de participation	17	Modèle d'évaluation des options	Proportion de l'écart de crédit ^(B,C) Majoration des prix d'exercice ^(B,C)	75 % 5 %
Autres actifs financiers ⁽³⁾	47	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	- (2)
Total des actifs financiers	36			
2 770 \$				

Passifs financiers	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Intervales de valeurs des données	
			Données non observables	
Autres passifs - Autres				
Passif financier lié aux options de vente	91 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Valeur de l'entreprise ^(A,C) Taux d'actualisation ^(B,C) Date d'exercice des options de vente ^(B,C)	- - 6 mois à 5 ans
Autres passifs financiers ⁽⁷⁾	17			
Total des passifs financiers	108 \$			

⁽¹⁾ Pour une description du modèle interne, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières ».

⁽²⁾ En raison de la nature de ce type d'investissement, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽³⁾ Incluent les autres actifs financiers tels que les titres adossés à des actifs financiers.

⁽⁴⁾ En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽⁵⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».

⁽⁶⁾ En raison de la nature de ce passif financier, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽⁷⁾ Incluent les autres passifs financiers tels que les autres contrats d'instruments financiers dérivés.

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en Bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font, quant à elles, l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2015	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 108 \$	227 \$	7 881 \$	2 809 \$	5 066 \$	6 \$
Instruments financiers dérivés	4 740	-	4 740	538	4 162	40
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	22	1	21	9	-	12
Total des actifs financiers	12 870 \$	228 \$	12 642 \$	3 356 \$	9 228 \$	58 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 610 \$	227 \$	10 383 \$	2 809 \$	7 573 \$	1 \$
Instruments financiers dérivés	696	-	696	538	13	145
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	18	1	17	9	8	-
Total des passifs financiers	11 324 \$	228 \$	11 096 \$	3 356 \$	7 594 \$	146 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2014	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Montants financiers	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 162 \$	214 \$	9 948 \$	6 235 \$	3 711 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	3 113	-	3 113	412	2 500	201
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	20	5	15	13	-	2
Total des actifs financiers	13 295 \$	219 \$	13 076 \$	6 660 \$	6 211 \$	205 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 286 \$	214 \$	13 072 \$	6 235 \$	6 834 \$	3 \$
Instruments financiers dérivés	515	-	515	412	12	91
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	63	5	58	13	17	28
Total des passifs financiers	13 864 \$	219 \$	13 645 \$	6 660 \$	6 863 \$	122 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Aucune échéance précise	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014			
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans							
Actifs financiers												
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat												
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat												
Créances émises ou garanties par des :												
Entités gouvernementales canadiennes	2 516 \$	1 619 \$	847 \$	793 \$	1 535 \$	- \$	7 310 \$	6 958 \$				
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	824	2 871	2 001	2 635	6 645	-	14 976	11 224				
Corps scolaires ou publics au Canada	2	1	-	15	122	-	140	163				
Administrations publiques à l'étranger	42	-	53	202	14	-	311	797				
Autres titres												
Institutions financières	363	351	192	153	96	-	1 155	655				
Autres émetteurs ⁽¹⁾	189	949	229	702	1 597	9	3 675	4 164				
Actions	-	-	-	-	-	1 148	1 148	884				
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 936	5 791	3 322	4 500	10 009	1 157	28 715	24 845				
Actifs financiers disponibles à la vente												
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente												
Créances émises ou garanties par des :												
Entités gouvernementales canadiennes	313	3 687	3 513	398	9	-	7 920	8 095				
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 198	3 737	3 281	1 938	750	-	10 904	8 583				
Corps scolaires ou publics au Canada	-	3	5	-	-	-	8	8				
Administrations publiques à l'étranger	13	-	-	9	19	-	41	31				
Autres titres												
Institutions financières	280	272	532	134	-	-	1 218	818				
Autres émetteurs	5	58	92	334	14	-	503	386				
Actions	-	-	-	-	-	5	2 673	2 678	1 969			
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1 809	7 757	7 423	2 813	797	2 673	23 272	19 890				
Total des valeurs mobilières	5 745 \$	13 548 \$	10 745 \$	7 313 \$	10 806 \$	3 830 \$	51 987 \$	44 735 \$				

⁽¹⁾ Contient des BTAA d'une juste valeur de 801 M\$ au 31 décembre 2015.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Au 31 décembre 2015	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 807 \$	116 \$	3 \$	7 920 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	10 706	211	13	10 904
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	40	1	-	41
Autres titres				
Institutions financières	1 217	5	4	1 218
Autres émetteurs	486	19	2	503
Titres de participation	2 524	304	150	2 678
	22 788 \$	656 \$	172 \$	23 272 \$

Au 31 décembre 2014	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 026 \$	69 \$	- \$	8 095 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	8 336	247	-	8 583
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	30	1	-	31
Autres titres				
Institutions financières	811	7	-	818
Autres émetteurs	370	16	-	386
Titres de participation	1 667	312	10	1 969
	19 248 \$	652 \$	10 \$	19 890 \$

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, le Mouvement Desjardins a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 122 M\$ (47 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente a été comptabilisé à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (*suite*)

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Le Mouvement Desjardins détient des BTAA de véhicules d'actifs cadres (VAC) dont la juste valeur et la valeur nominale s'établissent respectivement à 801 M\$ et à 844 M\$ (1 641 M\$ et 1 722 M\$ au 31 décembre 2014) et sont réparties entre le VAC 1 et le VAC 3, la quasi-totalité étant attribuable au VAC 1.

Les swaps sur défaillance de crédit servant de couverture économique aux BTAA ont une juste valeur négative de 3 M\$ au 31 décembre 2015 (juste valeur négative de 3 M\$ au 31 décembre 2014 incluant le swap sur rendement total d'une juste valeur positive de 1 M\$ qui a pris fin le 31 mars 2015).

Le Mouvement Desjardins participe, pour un montant de 1 193 M\$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps sur défaillance de crédit du VAC 1. Cet engagement de crédit viendra à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de ces swaps sont réglées auparavant. Jusqu'au 31 décembre 2015, aucun montant n'a été prélevé sur la FFM. De plus, le Mouvement Desjardins a acheté une protection de 400 M\$ à l'égard de ses engagements en vertu de la FFM. Cette protection se terminera automatiquement au terme de la FFM du VAC 1.

Le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions visant à réduire le risque du portefeuille de BTAA, de la FFM liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. Ces couvertures ont des échéances similaires à celle du portefeuille de BTAA, et la direction entend les maintenir en place jusqu'à leur échéance.

Les VAC sont des entités structurées créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens. Les VAC disposent d'actifs s'élevant à environ 6 392 M\$ au 31 décembre 2015 (13 368 M\$ au 31 décembre 2014), ont des capitaux propres nuls et sont principalement composés de transactions d'actifs synthétiques en vertu desquelles les investisseurs se sont engagés à contribuer à la FFM. Le Mouvement Desjardins ne consolide pas les VAC, puisqu'il n'en détient pas le contrôle. Au 31 décembre 2015, si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique, le risque maximal de perte relatif aux VAC pour le Mouvement Desjardins s'élève à 1 994 M\$ (2 834 M\$ au 31 décembre 2014), soit la somme de la FFM et de la juste valeur des BTAA.

Méthodologie d'évaluation des BTAA

Étant donné l'absence de marché actif pour ces titres, la direction du Mouvement Desjardins a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. De plus, la capacité de négocier les billets du VAC 1 est assujettie à des contraintes importantes qui rendent ces billets illiquides.

La juste valeur des BTAA du VAC 1 est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, au montant et au moment des encaissements des flux de trésorerie de même qu'aux échéances et aux contraintes touchant la liquidité de ces billets.

Ce modèle utilise une méthodologie basée sur les cours de marché de titres comparables, lesquels sont ajustés pour tenir compte de la composition des actifs et des transactions sous-jacentes ainsi que de l'absence de liquidité des billets détenus par le Mouvement Desjardins. Les hypothèses utilisées reposent dans la mesure du possible sur des données observables sur le marché telles que les titres comparables et les indices de référence d'actifs semblables. Elles prennent également en compte, s'il y a lieu, les particularités du VAC 1 et la prime d'illiquidité, qui est une donnée non observable.

Incidence sur les résultats

Un gain totalisant 43 M\$ relatif à la juste valeur des BTAA a été comptabilisé aux résultats combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (gain de 69 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). De plus, aucun gain relatif aux instruments financiers dérivés servant de couverture aux BTAA n'a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (gain de 1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014).

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2015	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective ⁽¹⁾	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	99 960 \$	2 181 \$	182 \$	18 \$	46 \$	102 259 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 350	755	99	18	131	21 055
Aux entreprises et aux gouvernements	35 777	396	260	85	157	36 191
	156 087 \$	3 332 \$	541 \$	121 \$	334 \$	159 505 \$

⁽¹⁾ Comprend la provision collective sur prêts douteux de 19 M\$.

Au 31 décembre 2014	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective ⁽¹⁾	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	95 372 \$	1 992 \$	148 \$	14 \$	50 \$	97 448 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 655	753	87	21	119	20 355
Aux entreprises et aux gouvernements	32 200	427	276	89	163	32 651
	147 227 \$	3 172 \$	511 \$	124 \$	332 \$	150 454 \$

⁽¹⁾ Comprend la provision collective sur prêts douteux de 13 M\$.

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non douteux :

Au 31 décembre 2015	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total		
	2015	2014	2015	2014			
Hypothécaires résidentiels	1 690 \$		249 \$		88 \$	154 \$	2 181 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	516		155		58	26	755
Aux entreprises et aux gouvernements	227		44		33	92	396
	2 433 \$		448 \$		179 \$	272 \$	3 332 \$
Au 31 décembre 2014	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total		
	2014	2014	2014	2014			
Hypothécaires résidentiels	1 489 \$		257 \$		86 \$	160 \$	1 992 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	512		161		57	23	753
Aux entreprises et aux gouvernements	253		53		25	96	427
	2 254 \$		471 \$		168 \$	279 \$	3 172 \$

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau suivant présente les variations des provisions pour pertes sur créances pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Hypothécaires résidentiels		À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		Aux entreprises et aux gouvernements		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Solde au début de l'exercice	65 \$	58 \$	176 \$	167 \$	306 \$	294 \$	547 \$	519 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	16	23	321	270	40	58	377	351
Radiations et recouvrements	(16)	(16)	(309)	(261)	(39)	(46)	(364)	(323)
Solde à la fin de l'exercice	65 \$	65 \$	188 \$	176 \$	307 \$	306 \$	560 \$	547 \$
Composition du solde :								
Provision pour pertes sur prêts	64 \$	64 \$	149 \$	140 \$	242 \$	252 \$	455 \$	456 \$
Provision pour les éléments hors bilan ⁽¹⁾	1	1	39	36	65	54	105	91

⁽¹⁾ La provision relative aux éléments hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce Programme, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite les transferts à la FCH comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la FCH lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du Programme exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins, pour sa part, verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Aucune perte significative n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Autres revenus – Autres », « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	6 878 \$	7 003 \$	6 503 \$	6 633 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	8 261	8 261	12 626	12 626
Valeurs mobilières prêtées	10	10	4	4
	15 149 \$	15 274 \$	19 133 \$	19 263 \$
Passifs associés	15 070 \$	15 059 \$	19 203 \$	19 213 \$

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Placements		
Obligations	471 \$	536 \$
Prêts hypothécaires	-	3
Actions et parts de fonds communs de placement	9 286	8 136
Titres du marché monétaire	34	51
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13	41
Autres éléments d'actif	43	51
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(8)	(52)
Éléments de passif	(30)	(44)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts	9 809 \$	8 722 \$
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(28)	(27)
Total de l'actif net des fonds distincts⁽¹⁾	9 781 \$	8 695 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 5 M\$ au 31 décembre 2015 (11 M\$ au 31 décembre 2014).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe les instruments financiers évalués à la juste valeur de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	266 \$	205 \$	- \$	471 \$
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Actions et parts de fonds communs de placement	4 671	4 607	8	9 286
Titres du marché monétaire	24	10	-	34
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4 961 \$	4 822 \$	8 \$	9 791 \$
Au 31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	309 \$	227 \$	- \$	536 \$
Prêts hypothécaires	-	3	-	3
Actions et parts de fonds communs de placement	4 694	3 442	-	8 136
Titres du marché monétaire	41	10	-	51
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	5 044 \$	3 682 \$	- \$	8 726 \$

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2015, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 8 M\$ et de 8 M\$ respectivement (54 M\$ et 54 M\$ au 31 décembre 2014), et leur juste valeur est de 8 M\$ et de 8 M\$ respectivement (54 M\$ et 54 M\$ au 31 décembre 2014).

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 8 M\$ au 31 décembre 2015 (54 M\$ au 31 décembre 2014). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 5 M\$ (17 M\$ au 31 décembre 2014). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2015 et en 2014. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Solde au début – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts	8 733 \$	7 284 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrats	1 704	1 888
Revenus nets sur placements	452	811
	2 156	2 699
Diminution		
Rachats et retraits	949	1 124
Honoraires de gestion	136	126
	1 085	1 250
Solde à la fin – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts	9 804 \$	8 733 \$
Passif dû à l'assureur	(28)	(27)
Total du passif net des fonds distincts⁽¹⁾	9 776 \$	8 706 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 5 M\$ au 31 décembre 2015 (11 M\$ au 31 décembre 2014).

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments
Coût								
Au 31 décembre 2013	111 \$	1 271 \$	438 \$	654 \$	423 \$	2 897 \$	78 \$	586 \$
Acquisitions	3	73	45	46	60	227	24	125
Dispositions	(2)	(37)	(22)	(61)	(15)	(137)	(9)	(33)
Autres	(3)	(12)	(6)	5	(6)	(22)	-	1
Au 31 décembre 2014	109 \$	1 295 \$	455 \$	644 \$	462 \$	2 965 \$	93 \$	679 \$
Acquisitions ⁽¹⁾	6	126	55	49	49	285	47	101
Dispositions	(4)	(27)	(30)	(92)	(16)	(169)	(2)	(6)
Autres	-	4	1	7	(2)	10	(3)	(5)
Au 31 décembre 2015	111 \$	1 398 \$	481 \$	608 \$	493 \$	3 091 \$	135 \$	769 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Acquisitions importantes ».

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments
Amortissements cumulés								
Au 31 décembre 2013	- \$	536 \$	345 \$	466 \$	228 \$	1 575 \$	5 \$	184 \$
Amortissements	-	42	43	38	33	156	-	24
Dispositions	-	(36)	(21)	(47)	(22)	(126)	(1)	(7)
Autres	-	-	(5)	(3)	(6)	(14)	-	(4)
Au 31 décembre 2014	- \$	542 \$	362 \$	454 \$	233 \$	1 591 \$	4 \$	197 \$
Amortissements	-	42	47	37	35	161	-	27
Dispositions	-	(25)	(27)	(52)	(16)	(120)	-	(3)
Autres	-	(2)	2	7	1	8	-	(4)
Au 31 décembre 2015	- \$	557 \$	384 \$	446 \$	253 \$	1 640 \$	4 \$	217 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments
Valeur nette comptable								
Au 31 décembre 2015	111 \$	841 \$	97 \$	162 \$	240 \$	1 451 \$	131 \$	552 \$
Au 31 décembre 2014	109 \$	753 \$	93 \$	190 \$	229 \$	1 374 \$	89 \$	482 \$

Au 31 décembre 2015, un montant de 8 M\$ (23 M\$ au 31 décembre 2014) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 11 M\$ (27 M\$ au 31 décembre 2014) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2015, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 279 M\$ (1 095 M\$ au 31 décembre 2014). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par des spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue. Ces derniers utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 129 M\$ (116 M\$ en 2014). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 97 M\$ (85 M\$ en 2014), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill alloué aux UGT et aux groupes d'UGT se détaille comme suit :

	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût			
Au 31 décembre 2013	400 \$	56 \$	456 \$
Acquisitions	14	-	14
Autres	2	-	2
Au 31 décembre 2014	416 \$	56 \$	472 \$
Au 31 décembre 2015	416 \$	56 \$	472 \$

Le secteur Assurance de dommages comprend Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Western Financial Group Inc et, depuis le 1^{er} janvier 2015, les activités canadiennes d'assurance de dommages acquises de State Farm. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend, entre autres, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les Valeurs mobilières Desjardins inc., Desjardins Société de placement inc., Desjardins Société financière inc., Qtrade Canada Inc et, depuis le 1^{er} janvier 2015, les activités canadiennes d'assurance de personnes acquises de State Farm.

Les résultats des tests indiquent que la valeur recouvrable des UGT ainsi que celle des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ni au cours des exercices antérieurs.

La valeur recouvrable des UGT et des groupes d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,5 % (2,5 % en 2014) pour le secteur Assurance de dommages et de 2,0 % (2,0 % en 2014) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. De plus, le taux d'actualisation qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés est de 11,1 % (10,8 % en 2014) pour le secteur Assurance de dommages et de 6,7 % (8,4 % en 2014) pour le secteur Gestion du patrimoine et assurance de personnes. Ces taux représentent le coût moyen pondéré du capital de Desjardins Société financière inc. au 30 septembre relatif aux secteurs Assurance de dommages et Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, respectivement.

Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable de ces UGT et groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable de chacune de ces UGT et de chacun de ces groupes d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % (10 % au 31 décembre 2014) des marges budgétées, ou de 3 % (3 % au 31 décembre 2014) du taux de croissance.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels	Relations clients	Autres ⁽¹⁾	Total
Coût				
Au 31 décembre 2013	624 \$	183 \$	161 \$	968 \$
Acquisitions / Additions	123	14	17	154
Dispositions / Retraits	(60)	(10)	-	(70)
Autres	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2014	687 \$	187 \$	177 \$	1 051 \$
Acquisitions / Additions	111	4	89	204
Dispositions / Retraits	(54)	(1)	(17)	(72)
Autres	3	1	(1)	3
Au 31 décembre 2015	747 \$	191 \$	248 \$	1 186 \$

	Logiciels	Relations clients	Autres ⁽¹⁾	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2013	377 \$	27 \$	56 \$	460 \$
Amortissements	67	13	5	85
Dispositions / Retraits	(58)	(8)	-	(66)
Autres	3	-	-	3
Au 31 décembre 2014	389 \$	32 \$	61 \$	482 \$
Amortissements	71	13	9	93
Dispositions / Retraits	(37)	-	(16)	(53)
Autres	3	-	-	3
Au 31 décembre 2015	426 \$	45 \$	54 \$	525 \$

	Logiciels	Relations clients	Autres ⁽¹⁾	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2015	321 \$	146 \$	194 \$	661 \$
Au 31 décembre 2014	298 \$	155 \$	116 \$	569 \$

⁽¹⁾ La rubrique Autres comprend principalement des marques de commerce, des licences et, depuis le 1^{er} janvier 2015, le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et du réseau de distribution liés aux activités canadiennes de State Farm. La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluses dans cette catégorie est de 93 M\$ (93 M\$ au 31 décembre 2014).

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Débiteurs	505 \$	452 \$
Intérêt à recevoir	503	452
Participations dans les entreprises mises en équivalence (note 13)	417	435
Frais payés d'avance	399	313
Impôt à recevoir	69	102
Autres	461	335
	2 354 \$	2 089 \$

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par le Mouvement Desjardins dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2015 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Caisse centrale Desjardins	Trésorerie du Mouvement Desjardins et agent financier sur les marchés canadien et international	98,1 %	97,9 %
Capital Desjardins inc.	Émetteur de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	100 %	100 %
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100 %	100 %
Desjardins Holding financier inc. ⁽²⁾	Société de portefeuille	100 %	100 %
Banque Zag	Institution financière	100 %	100 %
Desjardins Société financière inc. ⁽³⁾	Société de portefeuille	100 %	100 %
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. ⁽⁴⁾	Gestion d'actifs	100 %	100 %
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ⁽⁴⁾	Assurance de dommages	100 %	100 %
Filiales d'assurance de dommages ⁽⁵⁾	Assurance de dommages	90 %	90 %
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie ⁽⁴⁾	Assurance de personnes et services financiers	100 %	100 %
Desjardins Société de placement inc. ⁽⁴⁾	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100 %	100 %
Western Financial Group Inc. ⁽⁴⁾	Courtage d'assurance et services financiers	100 %	100 %
Western Life Assurance Company ⁽³⁾	Assurance de personnes	100 %	100 %
Western Financial Insurance Company ⁽³⁾	Assurance de dommages	100 %	100 %
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	100 %	100 %
Qtrade Canada Inc.	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine	70,1 %	61,1 %
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100 %	100 %

⁽¹⁾ Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales, à l'exception de Qtrade Canada Inc. et de la Caisse centrale Desjardins, dont le Mouvement Desjardins détient 100 % des droits de vote.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2014, le nom de cette filiale était Desjardins Société financière inc.

⁽³⁾ Filiales créées au cours du deuxième trimestre de 2015.

⁽⁴⁾ Au 31 décembre 2014, ces filiales étaient détenues directement par Desjardins Holding financier.

⁽⁵⁾ Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations financières sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Actifs ⁽¹⁾	51 842 \$	15 588 \$	44 323 \$	6 829 \$
Passifs	48 723	13 019	41 507	5 634
Capitaux propres ⁽¹⁾	3 119 \$	2 569 \$	2 816 \$	1 195 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	61 \$	755 \$	61 \$	106 \$

⁽¹⁾ Comprènent un goodwill de 100 M\$ relatif aux filiales d'assurance de dommages au 31 décembre 2015 (100 M\$ au 31 décembre 2014).

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2015		2014	
	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Revenu total	441 \$	3 207 \$	389 \$	2 345 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	228	328	190	117
Résultat global de l'exercice	230 \$	271 \$	185 \$	85 \$
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	59 \$	4 \$	12 \$
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	9 \$	5 \$	12 \$

ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Obligations sécurisées

Au cours de l'exercice 2015, le Mouvement Desjardins a procédé à une nouvelle émission d'obligations sécurisées, soit des titres de créances garantis par des blocs de prêts hypothécaires, d'un montant total de 1 G d'euros. Des entités structurées sont en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de chacune de ces entités sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à l'une ou l'autre de ces entités et leur a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par ces entités aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à l'une ou l'autre de ces entités structurées selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 8 116 M\$ au 31 décembre 2015 (6 798 M\$ au 31 décembre 2014), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 7 954 M\$ au 31 décembre 2015 (5 694 M\$ au 31 décembre 2014), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

COENTREPRISE

Informations relatives à la coentreprise significative

RPADS SEC, une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, est la seule coentreprise significative dans laquelle le Mouvement Desjardins détient un intérêt. RPADS SEC a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à cette coentreprise, soit les montants compris dans ses états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
Pourcentage des titres de participation	50,10 %		80,00 %	
Actifs	305 \$		288 \$	
Passifs ⁽¹⁾	64		49	
Capitaux propres	241 \$		239 \$	
Participation dans la coentreprise⁽²⁾	121 \$		191 \$	

⁽¹⁾ Constitués principalement de passifs financiers autres que des créanciers et des provisions.

⁽²⁾ Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans la coentreprise comptabilisé au bilan combiné.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

	Pour les exercices terminés le 31 décembre	
	2015	2014
Revenu total	61 \$	59 \$
Résultat net et résultat global de l'exercice	14 \$	13 \$

ENTREPRISE COMMUNE

Au cours de l'exercice 2015, le Mouvement Desjardins a formé un partenariat avec le Fonds Immobilier Cogir 1, afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés dans la Province de Québec. Ce partenariat est une entreprise commune conférant aux coparticipants des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs en fonction de la quote-part de leur participation et le Mouvement Desjardins en détient une quote-part de 80%. Toutes les décisions sur les activités pertinentes doivent être prises de façon unanime par ces derniers. L'entreprise commune a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays. Il s'agit de la seule entreprise commune significative dans laquelle le Mouvement Desjardins détient un intérêt.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations relatives aux entreprises associées significatives

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts dans deux entreprises associées significatives, soit Gestion Fiera inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC (NordOuest & Éthiques). Ces entités sont actives dans le secteur de la gestion de placement. Elles ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. Bien que le Mouvement Desjardins détienne 50 % des droits de vote et des titres de participation de NordOuest & Éthiques, il n'a pas la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence importante sur les rendements de cette dernière, et il n'existe aucun accord lui conférant un contrôle conjoint sur cette entité.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Pourcentage des titres de participation⁽¹⁾	36,51 %	50,00 %	36,18 %	50,00 %
Actifs ^(2,3)	783 \$	202 \$	779 \$	201 \$
Passifs ⁽³⁾	333	51	343	52
Capitaux propres ^(2,3)	450 \$	151 \$	436 \$	149 \$
Participations dans les entreprises associées⁽⁴⁾	53 \$	86 \$	52 \$	85 \$

⁽¹⁾ Correspond également au pourcentage des droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans les entreprises associées.

⁽²⁾ Comprènent un goodwill d'un montant de 10 M\$ et de 19 M\$, respectivement, relatif à Gestion Fiera inc. et à NordOuest & Éthiques (10 M\$ et 19 M\$ au 31 décembre 2014).

⁽³⁾ L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. et NordOuest & Éthiques pour 2015 et 2014 ont été établis au 30 septembre.

⁽⁴⁾ Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisé au bilan combiné.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre	
	2015	2014
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Revenu total ⁽¹⁾	236 \$	112 \$
Résultat net et global de l'exercice⁽¹⁾	27 \$	11 \$

⁽¹⁾ Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. et NordOuest & Éthiques sont basés sur les données relatives aux périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2015 et 2014.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature des activités de ces fonds ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

VAC 1

Le VAC 1 est considéré comme une entité structurée non consolidée. Pour obtenir plus de renseignements sur cette entité, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières ».

NOTE 14 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2015				Au 31 décembre 2014			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	38 079 \$	3 740 \$	49 424 \$	91 243 \$	34 285 \$	3 788 \$	50 390 \$	88 463 \$
Entreprises et gouvernements	19 869	368	43 596	63 833	17 800	332	38 384	56 516
Institutions de dépôts	1 200	-	298	1 498	51	-	1 294	1 345
	59 148 \$	4 108 \$	93 318 \$	156 574 \$	52 136 \$	4 120 \$	90 068 \$	146 324 \$

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PRIMES

	2015			2014		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	4 164 \$	4 000 \$	8 164 \$	3 971 \$	2 183 \$	6 154 \$
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	(211)	(1 046)	(1 257)	(199)	(39)	(238)
Primes nettes	3 953 \$	2 954 \$	6 907 \$	3 772 \$	2 144 \$	5 916 \$

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques – Assurance de personnes	16 895 \$	15 253 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	6 936	2 121
Primes non acquises	1 796	1 108
Dépôts des titulaires de police	633	521
Provisions pour prestations, participations et ristournes	400	388
Autres	74	44
	26 734 \$	19 435 \$

PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	13 070 \$	12 625 \$
Polices avec participation	3 825	2 628
	16 895	15 253
Montants cédés aux réassureurs	(822)	(762)
Provisions techniques nettes	16 073 \$	14 491 \$

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	10 290 \$	9 063 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 484	2 482
Immeubles de placement	1 221	1 154
Actions	1 018	788
Autres	1 060	1 004
	16 073 \$	14 491 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 16 692 M\$ au 31 décembre 2015 (14 960 M\$ au 31 décembre 2014).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (*suite*)

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2015, une provision de 311 M\$ (280 M\$ au 31 décembre 2014) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'impact des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2015	2014
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(44) \$	(31) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(19)	(18)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(65)	(57)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(141)	(101)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(39)	(30)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2015	2014				
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	15 253 \$	(762) \$	14 491 \$	13 147 \$	(613) \$	12 534 \$
Variation due:						
À l'acquisition d'une entreprise	1 076	-	1 076	-	-	-
Au passage du temps	134	(46)	88	1 733	(129)	1 604
Aux nouvelles affaires	452	(13)	439	373	(11)	362
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(41)	(1)	(42)	(32)	11	(21)
	1 621	(60)	1 561	2 074	(129)	1 945
Autres variations	21	-	21	32	(20)	12
Solde à la fin	16 895 \$	(822) \$	16 073 \$	15 253 \$	(762) \$	14 491 \$

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2015	2014
Hypothèses modifiées		
Mortalité	(19) \$	21 \$
Morbidité	(6)	(1)
Taux de résiliation des contrats	(112)	(61)
Rendement des placements	168	51
Charges d'exploitation	1	9
Méthodes et autres	4	3
	36 \$	22 \$

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2015			2014	
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs
Solde au début	2 121 \$	(17) \$	2 104 \$	1 987 \$	(30) \$
Acquisition d'entreprises	4 793	-	4 793	-	-
Sinistres survenus au cours de l'exercice	3 099	(887)	2 212	1 553	-
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(339)	-	(339)	(111)	(1)
Évolution des taux d'actualisation	21	(3)	18	34	34
Sinistres payés au cours de l'exercice	(2 759)	309	(2 450)	(1 342)	14
Solde à la fin	6 936 \$	(598) \$	6 338 \$	2 121 \$	(17) \$
					2 104 \$

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés au 31 décembre 2015 et 2014.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence sur l'état combiné du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés : L'impact d'un changement de taux d'actualisation est présenté à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
		2015	2014
Coût moyen de règlement des sinistres	+5 %	(172) \$	(99) \$

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2005 et antérieures	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Estimation du montant ultime des sinistres:												
À la fin de l'année de survenance		1 034 \$	1 023 \$	1 156 \$	1 092 \$	1 118 \$	1 291 \$	1 396 \$	1 495 \$	1 564 \$	2 214 \$	
Une année plus tard		1 022	994	1 110	1 079	1 120	1 291	1 343	1 468	2 478		
Deux années plus tard		996	962	1 111	1 093	1 108	1 257	1 348	2 207			
Trois années plus tard		975	959	1 111	1 088	1 088	1 238	1 987				
Quatre années plus tard		965	954	1 097	1 078	1 070	1 798					
Cinq années plus tard		962	943	1 088	1 064	1 593						
Six années plus tard		955	934	1 091	1 481							
Sept années plus tard		946	923	1 291								
Huit années plus tard		943	1 044									
Neuf années plus tard		1 032										
Paiements cumulatifs à ce jour		933	913	1 077	1 062	1 067	1 130	1 175	1 222	1 294	1 196	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	282 \$	99 \$	131 \$	214 \$	419 \$	526 \$	668 \$	812 \$	985 \$	1 184 \$	1 018 \$	6 338 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	5	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	589 598
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	287 \$	99 \$	131 \$	214 \$	419 \$	526 \$	668 \$	816 \$	985 \$	1 184 \$	1 607 \$	6 936 \$

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales d'assurance de personnes peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus exposent les filiales d'assurance de personnes au risque de dépenses.

Les filiales d'assurances de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation, de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de 5 ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de personnes et de dommages de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2015			2014		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	211 \$	1 046 \$	1 257 \$	199 \$	39 \$	238 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	128	890	1 018	273	2	275

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les titulaires de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties ainsi qu'un programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ces coûts futurs. Ces programmes couvrent la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction des filiales d'assurance de personnes est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur l'état combiné du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait un impact sur l'état combiné du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait un impact direct sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état combiné du résultat. Par contre, la filiale d'assurance de personnes offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'impact des variations des taux d'intérêt sur l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2015	2014
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	41 \$	9 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(45)	(11)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à apparié. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlements et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2015	2014
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	8 \$	4 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(5)	(4)

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour les filiales d'assurance de personnes, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présent au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Moins de 1 an	2 549 \$	1 757 \$
De 1 an à 5 ans	5 960	3 933
Plus de 5 ans	30 374	25 876
Total	38 883 \$	31 566 \$

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE RELATIVES AUX ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE

L'avoir des titulaires de contrats d'assurance qui comportent un élément de participation discrétionnaire se chiffre à 379 M\$ au 31 décembre 2015 (266 M\$ au 31 décembre 2014) et il est comptabilisé au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné. La quote-part des « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » attribuables à ces titulaires de contrat représentant un revenu net de 110 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (un revenu net de 39 M\$ en 2014) est comptabilisée au poste « Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de l'état combiné du résultat.

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). La LRCR exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuarial et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuarien qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Le comité de retraite a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques qui a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il recommande annuellement au comité de retraite le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il a aussi pour mandat d'émettre des opinions sur les nouveaux investissements à l'intention du comité de placement du RRMD. La stratégie de répartition des actifs est basée sur le principe de l'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de mieux gérer la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. Le principe d'investissement guidé par le passif prend en compte la variation du passif de solvabilité et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

De plus, le comité de retraite adopte annuellement une politique de placement qui peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne la répartition des actifs. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et la politique de rééquilibrage est appliquée si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est contrôlé par l'adoption d'une politique de couverture approuvée par le comité de placement. Enfin, le comité de placement, délégué par le comité de retraite, a le mandat d'assurer que la politique de placement est appliquée, respectée et suivie.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, les déficits doivent être financés sur une période maximale de 15 ans pour un déficit de capitalisation, et de 10 ans pour un déficit de solvabilité.

Suite à l'adoption, le 26 novembre 2015 de la Loi 57 « *Loi modifiant la loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* », les exigences de financement des déficits seront modifiées à compter du 1^{er} janvier 2016. Le projet de loi prévoit l'élimination du requis de capitalisation du déficit de solvabilité en cours d'existence du régime de retraite. De plus, la capitalisation des régimes selon l'approche de continuité devra dorénavant prévoir une provision pour stabilisation qui sera financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre et par des gains actuariels. Ces modifications n'auront pas d'incidences significatives sur la valeur des passifs nets au titre des régimes à prestations définies présentés au bilan cumulé du Mouvement Desjardins.

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe		Autres régimes			Total
	Juste valeur des actifs		Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total		
	Obligation								
Au 31 décembre 2013	9 353 \$	8 258 \$	1 095 \$	588 \$	197 \$	55 \$	142 \$	1 825 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	210	-	210	10	9	-	9	229	
Charge / produit d'intérêts nets	476	415	61	30	10	3	7	98	
Coûts des services passés	(1)	-	(1)	-	-	-	-	(1)	
	685	415	270	40	19	3	16	326	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	679	(679)	-	-	3	(3)	(682)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(42)	-	(42)	6	-	-	-	(36)	
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	1 423	-	1 423	108	33	-	33	1 564	
Pertes (gains) d'expérience	106	-	106	(1)	2	-	2	107	
	1 487	679	808	113	35	3	32	953	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	191	191	-	-	-	-	-	-	
Cotisations des employeurs ⁽¹⁾	-	376	(376)	-	-	5	(5)	(381)	
Prestations payées	(373)	(371)	(2)	(15)	(7)	(1)	(6)	(23)	
Autres variations	1	1	-	-	-	-	-	-	
	(181)	197	(378)	(15)	(7)	4	(11)	(404)	
Au 31 décembre 2014	11 344 \$	9 549 \$	1 795 \$	726 \$	244 \$	65 \$	179 \$	2 700 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	-	270	14	29	-	29	313	
Charge / produit d'intérêts nets	470	392	78	30	31	18	13	121	
Coûts des services passés	-	-	-	(20)	(10)	-	(10)	(30)	
	740	392	348	24	50	18	32	404	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	349	(349)	-	-	11	(11)	(360)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	10	-	10	(37)	4	-	4	(23)	
Pertes (gains) actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(21)	-	(21)	37	(15)	-	(15)	1	
Pertes (gains) d'expérience	68	-	68	16	(5)	-	(5)	79	
	57	349	(292)	16	(16)	11	(27)	(303)	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	197	197	-	-	-	-	-	-	
Cotisations des employeurs ⁽¹⁾	-	447	(447)	-	-	6	(6)	(453)	
Prestations payées	(416)	(413)	(3)	(17)	(23)	(14)	(9)	(29)	
Autres variations	3	3	-	2	-	(1)	1	3	
Régime découlant d'un regroupement d'entreprise ⁽²⁾	-	-	-	-	481	375	106	106	
	(216)	234	(450)	(15)	458	366	92	(373)	
Au 31 décembre 2015	11 925 \$	10 524 \$	1 401 \$	751 \$	736 \$	460 \$	276 \$	2 428 \$	

⁽¹⁾ En 2015, l'employeur a versé des cotisations supplémentaires totalisant 96 M\$ dans le principal régime de retraite de groupe (34 M\$ en 2014).

⁽²⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Acquisitions importantes ».

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Situation de capitalisation

	Au 31 décembre 2015				Au 31 décembre 2014			
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total
	Régimes financés				Régimes non financés			
Obligations au titre des régimes à prestations définies	11 812 \$	- \$	506 \$	12 318 \$	11 235 \$	- \$	99 \$	11 334 \$
Juste valeur des actifs des régimes	10 524	-	460	10 984	9 549	-	65	9 614
	(1 288) \$	- \$	(46) \$	(1 334) \$	(1 686) \$	- \$	(34) \$	(1 720) \$
Régimes non financés								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	113 \$	751 \$	230 \$	1 094 \$	109 \$	726 \$	145 \$	980 \$
	(113) \$	(751) \$	(230) \$	(1 094) \$	(109) \$	(726) \$	(145) \$	(980) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	- \$	127 \$	- \$	62 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	365	2 871	116	2 658
Autres émetteurs	1 100	-	1 258	22
Actions	362	2 576	346	2 508
Placements immobiliers	1 096	119	913	132
Placements en infrastructure	1 200	40	927	38
Encaisse et titres du marché monétaire	225	118	244	109
Autres	483	151	444	167
Total	4 831 \$	6 002 \$	4 248 \$	5 696 \$

Au 31 décembre 2015, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 93 M\$ (91 M\$ au 31 décembre 2014).

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation	4,20 %	4,15 %	4,05 %	4,05 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts	4,05	4,05	5,00	5,00
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	-	4,30	-	4,30

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes en lien avec les hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(1 924) \$	(101) \$	(1 943) \$	(85) \$
Baisse de 1 %	2 596	136	2 615	102
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	552	49	593	32
Baisse de 1 %	(467)	(37)	(505)	(27)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(109)	(3)	(115)	(3)
Baisse de 1 %	142	5	153	4
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	6	2	10	1
Baisse de 1 %	(6)	(1)	(9)	(1)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	78	9	88	7
Baisse de 1 %	(63)	(6)	(68)	(5)

Cotisations prévues pour 2016

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 398 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. Au besoin, les employeurs verseront des cotisations supplémentaires dans le principal régime de retraite de groupe.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2015, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 18 ans (19 ans en 2014) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 17 ans (18 ans en 2014) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 17 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Créditeurs	2 309 \$	1 328 \$
Intérêts à payer	1 002	1 071
Provisions pour risques et charges	306	266
Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	267	249
Impôt à payer	225	247
Dettes auprès d'institutions financières	36	60
Parts sociales et privilégiées	17	19
Autres	2 057	1 574
	6 219 \$	4 814 \$

NOTE 18 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc., dont le produit brut est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, et qui sont émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les remboursements et annulations de ces obligations sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M\$) émises le 1 ^{er} juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur.	497 \$	482 \$
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2015.	889	896
Obligations de premier rang série H (valeur nominale de 700 M\$) émises le 23 novembre 2010, échéant en novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 3,797 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur. ⁽¹⁾	-	693
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	498	493
	1 884 \$	2 564 \$

⁽¹⁾ Le droit de remboursement anticipé des obligations de premier rang série H a été exercé le 23 novembre 2015.

Remboursement

En 2015, la totalité des obligations subordonnées série H en circulation, d'un montant de 700 M\$, ont été remboursées par anticipation.

En 2014, la totalité des obligations subordonnées série E en circulation, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursées par anticipation.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisé dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	Échéances				Au	Au
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats hors cote						
Swaps de taux d'intérêt	28 393 \$	36 510 \$	28 195 \$	5 150 \$	98 248 \$	86 617 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 810	-	-	-	2 810	4 130
Options achetées	100	1 127	751	-	1 978	-
Options vendues	100	-	-	-	100	-
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation						
Swaps de taux d'intérêt	-	3	2	-	5	-
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme normalisés	6 903	190	-	-	7 093	16 267
Options achetées	33 264	-	-	-	33 264	8 550
Options vendues	20 619	-	-	-	20 619	12 254
	92 189	37 830	28 948	5 150	164 117	127 818
Contrats de change						
Contrats hors cote						
Contrats à terme	16 360	515	71	-	16 946	16 456
Swaps de devises	3 138	6 704	5 357	-	15 199	10 632
Options achetées	719	108	-	-	827	485
Options vendues	773	140	-	-	913	507
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme	15	-	-	-	15	6
	21 005	7 467	5 428	-	33 900	28 086
Autres contrats⁽¹⁾						
Contrats hors cote						
Swaps	328	-	125	-	453	1 547
Options achetées	2 533	5 031	5 959	24	13 547	11 273
Options vendues	2 488	4 820	5 724	-	13 032	10 873
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation						
Swaps	-	-	692	-	692	563
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme normalisés	1 021	-	-	-	1 021	689
Options achetées	45	-	-	-	45	1
	6 415	9 851	12 500	24	28 790	24 946
Total des instruments financiers dérivés	119 609 \$	55 148 \$	46 876 \$	5 174 \$	226 807 \$	180 850 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture						
Couverture de juste valeur						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps – Autres	21 232 \$	438 \$	73 \$	21 763 \$	298 \$	51 \$
	21 232	438	73	21 763	298	51
Contrats de change						
Contrats de change à terme	81	1	-	-	-	-
Swaps de devises	14 034	1 857	-	9 681	714	110
	14 115	1 858	-	9 681	714	110
Total – Couverture de juste valeur	35 347	2 296	73	31 444	1 012	161
Couverture de flux de trésorerie						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	21 583	376	48	21 971	225	19
	21 583	376	48	21 971	225	19
Contrats de change						
Contrats de change à terme	103	13	-	-	-	-
	103	13	-	-	-	-
Total – Couverture de flux de trésorerie	21 686	389	48	21 971	225	19
Total – Désignés comme instruments de couverture	57 033	2 685	121	53 415	1 237	180
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	5	-	-	-	-	-
Swaps – Autres	55 433	709	269	42 883	471	167
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 810	14	26	4 130	4	11
Contrats à terme normalisés	7 093	-	-	16 267	-	-
Options achetées	35 242	7	-	8 550	2	-
Options vendues	20 719	-	1	12 254	-	-
	121 302	730	296	84 084	477	178
Contrats de change						
Contrats de change à terme	16 777	294	213	16 462	162	110
Swaps de devises	1 165	55	8	951	33	-
Options achetées	827	33	-	485	8	-
Options vendues	913	-	29	507	-	10
	19 682	382	250	18 405	203	120
Autres contrats						
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	692	4	-	563	9	-
Swaps – Autres	453	1	4	1 547	2	4
Contrats à terme normalisés	1 021	-	-	689	-	-
Options achetées	13 592	1 016	-	11 274	1 205	-
Options vendues	13 032	-	1 018	10 873	-	1 193
	28 790	1 021	1 022	24 946	1 216	1 197
Total – À des fins de transaction	169 774	2 133	1 568	127 435	1 896	1 495
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	226 807 \$	4 818 \$	1 689 \$	180 850 \$	3 133 \$	1 675 \$
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	-	538	538	-	412	412
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	226 807 \$	4 280 \$	1 151 \$	180 850 \$	2 721 \$	1 263 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2015	2014
Pertes sur les éléments couverts	(1 369) \$	(431) \$
Gains sur les instruments dérivés	1 386	436
Inefficacité de la couverture de juste valeur	17 \$	5 \$
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	19 \$	25 \$

Flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture.

	Échéances				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	409 \$	824 \$	417 \$	4 \$	1 654 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	201	105	2	2	310
Flux de trésorerie nets	208 \$	719 \$	415 \$	2 \$	1 344 \$

	Échéances				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	464 \$	887 \$	455 \$	5 \$	1 811 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	149	152	14	-	315
Flux de trésorerie nets	315 \$	735 \$	441 \$	5 \$	1 496 \$

L'incidence nette sur les excédents des flux de trésorerie liés aux intérêts est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014, les principales opérations de couvertures se sont réalisées comme prévu.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par cette dernière, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours, et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers, qui font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
Solde pondéré en fonction du risque	Le solde pondéré en fonction du risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux stipulés par la BRI.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2015				Au 31 décembre 2014			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	98 253 \$	1 523 \$	1 921 \$	596 \$	86 617 \$	994 \$	1 381 \$	283 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 810	14	38	37	4 130	4	13	9
Contrats à terme normalisés	7 093	-	-	-	16 267	-	-	-
Options achetées	35 242	7	14	5	8 550	2	-	-
Options vendues	20 719	-	-	-	12 254	-	-	-
	164 117	1 544	1 973	638	127 818	1 000	1 394	292
Contrats de change								
Contrats de change à terme	16 961	308	500	214	16 462	162	346	90
Swaps de devises	15 199	1 912	2 546	660	10 632	747	1 152	230
Options achetées	827	33	43	20	485	8	13	4
Options vendues	913	-	-	-	507	-	-	-
	33 900	2 253	3 089	894	28 086	917	1 511	324
Autres contrats								
Swaps	1 145	5	42	10	2 110	11	147	29
Contrats à terme normalisés	1 021	-	-	-	689	-	-	-
Options achetées	13 592	1 016	2 067	613	11 274	1 205	2 086	417
Options vendues	13 032	-	-	-	10 873	-	-	-
	28 790	1 021	2 109	623	24 946	1 216	2 233	446
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation								
	226 807 \$	4 818 \$	7 171 \$	2 155 \$	180 850 \$	3 133 \$	5 138 \$	1 062 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	-	538	-	1 026	-	412	-	649
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation								
	226 807 \$	4 280 \$	7 171 \$	1 129 \$	180 850 \$	2 721 \$	5 138 \$	413 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	1 514 \$	519 \$	807 \$	251 \$
A+, A, A-	2 911	1 266	2 167	734
BBB, B, BB-, BBB-	231	96	89	31
Non cotée	162	274	70	46
Total	4 818	2 155	3 133	1 062
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	538	1 026	412	649
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 280 \$	1 129 \$	2 721 \$	413 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	4 643 \$	1 847 \$	3 047 \$	999 \$
Autres	175	308	86	63
Total	4 818	2 155	3 133	1 062
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	538	1 026	412	649
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 280 \$	1 129 \$	2 721 \$	413 \$

⁽¹⁾ Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – ACQUISITIONS IMPORTANTES

ACQUISITIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2015

Le 1^{er} janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes, de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant de State Farm. L'acquisition des activités d'assurance de dommages et de personnes a été réalisée par le transfert d'actifs et la prise en charge de passifs, alors que l'acquisition des autres activités s'est faite par l'achat d'actions de sociétés. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de se doter d'un réseau de distribution multiproduit lui donnant accès à une nouvelle clientèle et d'atteindre une taille, particulièrement en assurance de dommages, qui devrait lui procurer des avantages compétitifs.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

Actifs identifiables nets acquis		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		12 \$
Valeurs mobilières	6 409	
Prêts	197	
Primes à recevoir	442	
Actifs de réassurance	2	
Immobilisations corporelles	86	
Immobilisations incorporelles	91	
Actifs d'impôt différé	111	
Autres actifs – Autres	82	
Passifs des contrats d'assurance	(6 611)	
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(106)	
Passifs d'impôt différé	(9)	
Autres passifs – Autres	(453)	
	253 \$	
<hr/>		
Contrepartie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	12 \$	
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	76	
Contrepartie éventuelle	113	
Contrepartie totale	201	
Gain résultant de l'acquisition	52 \$	

Le gain résultant de l'acquisition a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres » de l'état combiné du résultat.

Des valeurs mobilières d'un montant de 5 090 M\$ reçues à l'acquisition ont été données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui transfère les passifs des contrats d'assurance de dommage des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

Le contrat d'acquisition prévoit une clause d'ajustement de prix en fonction de l'évolution favorable et défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement des contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition. State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de ces passifs, et le Mouvement Desjardins devra quant à lui remettre à State Farm 90 % de l'évolution favorable de ceux-ci. À la date d'acquisition, le Mouvement Desjardins évaluait à 113 M\$ la juste valeur de la contrepartie éventuelle qu'il s'attend à débourser. Au 31 décembre 2015, la valeur de la contrepartie éventuelle comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » s'élève à 258 M\$.

Au terme de cette transaction, State Farm et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., le partenaire minoritaire de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), ont investi respectivement 450 M\$ en actions privilégiées sans droit de vote et 200 M\$ en actions ordinaires, en actions privilégiées sans droit de vote et en débentures subordonnées dans les filiales d'assurance de DGAG. Le pourcentage de détention du Mouvement Desjardins dans les actions ordinaires de ces filiales n'a pas été modifié à la suite de ces investissements.

La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Depuis l'acquisition, la contribution des activités canadiennes de State Farm au « Revenu total » et aux « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » du Mouvement Desjardins, excluant le gain résultant de l'acquisition, s'élève respectivement à 848 M\$ et à 194 M\$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, des frais de clôture de 7 M\$ (20 M\$ au cours de l'exercice 2014) directement attribuables à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », de l'état combiné du résultat.

Exercice terminé le 31 décembre 2014

Le Mouvement Desjardins n'avait effectué aucune acquisition importante au cours de l'exercice.

NOTE 21 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables dans les cas énoncés dans la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. L'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social », après leur approbation par l'assemblée générale de chaque caisse au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie de ces parts. Le taux d'intérêt des parts de capital F est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après leur approbation par l'assemblée générale. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Parts de qualification	36 \$	36 \$
Parts permanentes	1 440	2 069
Parts de ristournes	145	188
Parts de capital F	3 537	2 484
	5 158 \$	4 777 \$

ÉMISSIONS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Fédération a procédé à l'émission de 99 385 471 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 989 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 994 M\$, moins certains éléments totalisant 5 M\$. De plus, la Fédération a émis 6 476 912 parts de capital F d'une valeur de 64 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

En 2014, la Fédération avait procédé à l'émission de 94 190 053 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 941 M\$, qui correspondait au produit brut tiré de cette émission, soit 942 M\$, moins les frais d'émission et autres éléments totalisant 1 M\$. De plus, la Fédération avait émis 4 529 724 parts de capital F d'une valeur de 45 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur avait fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

RACHATS DE PARTS

Parts permanentes

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, l'AMF a prolongé l'autorisation de rachat aux fins d'annulation d'un montant prédéterminé de parts permanentes sous certaines conditions et pour une période se terminant le 31 décembre 2016.

Parts de ristournes

En 2014, l'AMF a autorisé le rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts de ristournes sous certaines conditions.

NOTE 22 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres des caisses populaires de l'Ontario, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO ou les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE B – SÉRIES 2000, 2002 ET 2003 ET DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE C – SÉRIE 2010 ÉMISES ET PAYÉES

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé; du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables, majoré de 0,50 % ou de 6,00 % pour la catégorie B - série 2000, majoré de 1,00 % ou de 5,25 % pour la catégorie B - série 2002; majoré de 1,00 % ou de 4,00 % pour la catégorie B - série 2003; et majoré de 0,5 % ou de 4,25 % pour la catégorie C - série 2010, soit le taux minimal. Avenant le cas où l'émetteur ne pourrait payer le dividende intégralement, un dividende partiel pourra être déclaré. Un dividende peut être déclaré chaque fois que le permettent les excédents de l'émetteur et que sont satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la catégorie B - série 2000, depuis le 1^{er} juillet 2007 pour la catégorie B - série 2002 et depuis le 1^{er} mars 2008 pour la catégorie B - série 2003, et depuis le 1^{er} janvier 2015 pour la catégorie C - série 2010. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

ACTIONS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A	580 700	6 \$	663 600	7 \$
Actions privilégiées de catégorie B - série 2000	53 300	1	53 300	1
Actions privilégiées de catégorie B - série 2002	430 100	4	430 100	4
Actions privilégiées de catégorie B - série 2003	695 000	7	695 000	7
Actions privilégiées de catégorie C - série 2010	6 817 500	68	6 663 500	66
		86 \$		85 \$

Au cours de l'exercice 2015, l'émetteur a versé un dividende sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 244 100 actions et racheté 90 100 actions privilégiées de catégorie C – série 2010 pour un montant total de 2 M\$. De plus, il a également racheté 82 900 actions privilégiées de catégorie A pour un montant de 1 M\$.

Au cours de l'exercice 2014, l'émetteur avait versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 233 500 actions. Il avait également émis 1 700 actions privilégiées de catégorie B – série 2000, 37 600 actions privilégiées de catégorie B – série 2002 et 16 100 actions privilégiées de catégorie B – série 2003 pour un montant total de 1 M\$, et racheté 25 800 actions privilégiées de catégorie A pour un montant non significatif.

NOTE 23 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	324 \$	36 \$	438 \$	44 \$
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	263	2	176	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	2	-	1	-
Cumul des autres éléments du résultat global	589 \$	38 \$	615 \$	44 \$

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

En matière de fonds propres réglementaires, la composition et la suffisance de ceux-ci pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Celle-ci exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

Certaines des filiales du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

La suffisance des fonds propres des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes de la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'AMF et ont trait à la suffisance des fonds propres de base, aux éléments qui les composent et aux proportions de ces éléments entre eux. Quant à la suffisance du capital pour la FCPO et les caisses associées, elle est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière, Mouvement Desjardins prépare annuellement, avec l'appui des composantes de ce dernier, un plan de capitalisation jumelé au Cadre intégré de gestion du capital qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres réglementaires, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et les cibles de fonds propres.

ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir le Mouvement Desjardins est de 7 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. De plus, l'utilisation de l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers est conditionnelle à ce que le ratio du total des fonds propres soit supérieur à 11,5 % plutôt qu'à 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) Les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis, du cumul des autres éléments du résultat global et des participations ne donnant pas le contrôle. Les fonds propres de la catégorie 1B comprennent également une portion des participations ne donnant pas le contrôle.
- ii) Les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les obligations subordonnées, les parts de qualification admissibles, les participations ne donnant pas le contrôle et la portion admissible de la provision collective.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, il se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les mesures et exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) sont mises en œuvre progressivement conformément à la ligne directrice. Cette charge atteindra 100 % d'ici 2019 pour chacun des ratios de fonds propres. Au 31 décembre 2015, la charge d'AEC appliquée aux ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 et au ratio du total des fonds propres a été respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %.

Le 1^{er} janvier 2015, le ratio actifs / fonds propres a été remplacé par le nouveau ratio de levier défini comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan. Selon la ligne directrice, le ratio de levier financier minimal que doit respecter le Mouvement Desjardins est de 3 %.

Le tableau suivant indique la composition des fonds propres du Mouvement Desjardins :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F	3 544 \$	2 486 \$
Parts permanentes et parts de ristournes assujetties au retrait progressif	1 471	1 681
Réserves	12 864	11 476
Excédents non répartis	1 766	1 436
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	347	470
Participations ne donnant pas le contrôle	15	14
Déductions ⁽¹⁾	(2 653)	(2 300)
Total des fonds propres nets de la catégorie 1A	17 354	15 263
Participations ne donnant pas le contrôle	17	24
Total des fonds propres de la catégorie 1B	17	24
Total des fonds propres de la catégorie 1	17 371 \$	15 287 \$
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	1 892 \$	2 474 \$
Provisions collectives admissibles	282	291
Autres instruments admissibles	25	25
Participations ne donnant pas le contrôle	2	2
Déductions ⁽²⁾	(872)	(700)
Total des fonds propres nets de la catégorie 2	1 329 \$	2 092 \$
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	18 700 \$	17 379 \$

⁽¹⁾ Correspondent essentiellement à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement les filiales d'assurance) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

⁽²⁾ Correspondent seulement à un investissement en actions privilégiées dans une des filiales d'assurance de personnes exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010, et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées décrites à la note 18 « Obligations subordonnées » sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement Desjardins ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre intégré de gestion du capital, l'objectif financier du ratio de fonds propres de la catégorie 1 du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % sous Bâle III compte tenu du contexte économique mondial et des nouvelles exigences réglementaires de l'AMF à l'égard de Bâle III. À cet égard, à la date de la conversion à Bâle III, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de dispositions transitoires énoncées dans la ligne directrice et décrites dans les paragraphes précédents.

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins atteignent 18 700 M\$ au 31 décembre 2015, soit une progression de 1 321 M\$ par rapport au 31 décembre 2014. Cette augmentation découle essentiellement de la croissance des réserves et des excédents non répartis de 1 718 M\$ et de l'émission de parts de capital de la Fédération pour un montant de 1 058 M\$. En contrepartie, l'amortissement des instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité de Bâle III a entraîné une baisse des fonds propres de l'ordre de 520 M\$.

Comme l'indique la note 21 « Capital social », la Fédération a émis en 2015 des parts ayant généré un produit net de 989 M\$. De plus, la Fédération a émis des parts d'une valeur de 64 M\$ en paiement des intérêts aux détenteurs ayant fait le choix de recevoir la rémunération en parts. Par ailleurs, le 18 décembre 2015, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de déposer un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 500 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 25 janvier 2016.

De plus, le 23 novembre 2015, le Mouvement Desjardins a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série H d'un montant de 700 M\$.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2015, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 25 – REVENUS NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant des instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2015	2014
Revenus		
Revenu net d'intérêts	17 \$	19 \$
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	94	249
	111 \$	268 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2015	2014
Revenus		
Revenu net d'intérêts	5 \$	4 \$
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	715	1 756
	720 \$	1 760 \$

NOTE 26 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2015	2014
Honoraires professionnels	527 \$	582 \$
Commissions	471	492
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	250	185
Autres frais en personnel	194	196
Amortissement des immobilisations incorporelles	93	84
Commandites et dons	81	82
Frais liés aux dépôts, services et autres	60	84
Autres	609	512
	2 285 \$	2 217 \$

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2015	2014
Etat combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	522 \$	463 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(10)	6
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(48)	(40)
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(41)	(57)
	423	372
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	54	7
Variation des taux d'impôt	(2)	(2)
	52	5
	475	377
Etat combiné du résultat global		
Impôt exigible	(76)	23
Impôt différé	139	(203)
	63	(180)
Total de la charge d'impôt	538 \$	197 \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2015	2014
Impôts sur les excédents	516 \$	434 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(41)	(57)
Impôts sur les excédents	475 \$	377 \$

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2015	2014
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,83 % (26,78 % en 2014)	663 \$	541 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(41)	(57)
Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit	(9)	(13)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(72)	(72)
Variation des taux d'impôt	(2)	(2)
Dépenses non déductibles	14	12
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(10)	6
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(48)	(40)
Gain net d'impôt sur regroupement d'entreprise	(15)	-
Autres	(5)	2
	475 \$	377 \$

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014	2015	2014
Actifs d'impôt différé				
Passifs des contrats d'assurance	39 \$	- \$	45 \$	30 \$
Provision pour pertes sur prêts	86	84	(2)	(11)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	644	714	10	(6)
Pertes fiscales	78	89	17	23
Autres	58	62	(13)	(38)
	905	949	57	(2)
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	127	114	(1)	3
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	157	113	4	(4)
Passifs des contrats d'assurance	-	8	(8)	8
	284	235	(5)	7
Solde net des actifs d'impôt différé	621 \$	714 \$	52 \$	5 \$

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Actifs d'impôt différé⁽¹⁾	784 \$	1 043 \$
Passifs d'impôt différé⁽¹⁾	163	329
	621 \$	714 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 23 M\$ (23 M\$ au 31 décembre 2014). Ce montant n'a pas de date d'expiration.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et de ses clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Engagements		
Engagements de crédit ⁽¹⁾	84 152 \$	77 118 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 818	2 172
Lettres de crédit documentaire	37	74
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	6 180	5 938
Swaps sur défaillance de crédit	637	563

⁽¹⁾ Incluent la facilité de financement de marge relative au VAC 1. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la section « Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières ».

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclenchaient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et de ses clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 \$	4 \$
Valeurs mobilières	12 971	13 233
Prêts	25 717	23 587
	38 703	36 824
Actifs provenant de tiers:		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	9 900	11 624
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	6 853	7 896
	3 047	3 728
	41 750 \$	40 552 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	10 206 \$	15 371 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	1 112	987
Opérations de titrisation	8 338	8 008
Obligations sécurisées	8 119	6 798
Opérations sur instruments financiers dérivés	114	52
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	9 668	9 214
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements ⁽²⁾	4 068	-
Approvisionnement en argent du réseau des caisses auprès de la Banque du Canada	125	122
	41 750 \$	40 552 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

⁽²⁾ Des valeurs mobilières d'un montant de 5 090 M\$ reçues à l'acquisition ont été données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui transfère les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses divers produits, services, placements et autres activités. Il est également impliqué dans des actions collectives. Certaines entités qui font partie du Mouvement Desjardins ont été visées dans le cadre d'une requête pour permission d'instituer une action collective relativement à des produits d'épargne à capital garanti, laquelle a été rejetée en janvier 2016. En février 2016, le requérant a demandé l'autorisation d'en appeler de cette décision.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges, procédures et actions collectives, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges, procédures et actions collectives, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 29 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2015	2014
Moins de 1 an	182 \$	179 \$
De 1 an à 5 ans	407	455
Plus de 5 ans	236	142
Total des engagements minimaux futurs	825 \$	776 \$

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 totalisent 88 M\$ (74 M\$ en 2014).

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2015	2014
Moins de 1 an	56 \$	52 \$
De 1 an à 5 ans	167	148
Plus de 5 ans	97	81
Total des paiements minimaux futurs	320 \$	281 \$

Aucun loyer conditionnel n'a été comptabilisé dans les produits pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

NOTE 31 – EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée :

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Au 31 décembre 2015
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	116 \$	505 \$ 1,00 %	- \$	- \$	- \$	- \$	1 095 \$	1 716 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Valeurs mobilières	495	3 352 1,07 %	1 309 0,80 %	1 851 1,55 %	21 611 1,70 %	17 855 3,77 %	5 514	51 987
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	7 881 0,44 %	-	-	-	-	-	7 881
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Prêts	39 755	29 078 4,21 %	20 749 3,56 %	28 397 3,68 %	37 503 4,19 %	3 509 5,05 %	514	159 505
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Actifs des fonds distincts et autres actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	27 039	27 039
	40 366 \$	40 816 \$	22 058 \$	30 248 \$	59 114 \$	21 364 \$	34 162 \$	248 128 \$
Passifs et capitaux propres								
Dépôts	27 519 \$	31 718 \$ 1,18 %	14 965 \$ 2,07 %	12 634 \$ 1,52 %	32 856 \$ 1,87 %	644 \$ - %	36 238 \$	156 574 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	43	304 1,52 %	56 2,04 %	31 1,00 %	2 876 1,52 %	2 138 2,97 %	16	5 464
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	10 383 0,54 %	-	-	-	-	-	10 383
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Passifs des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	26 734	26 734
Autres passifs ⁽¹⁾	-	-	13	-	18	14	26 554	26 599
Obligations subordonnées	-	-	497	-	889	498	-	1 884
<i>Taux d'intérêt effectif</i>								
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	20 490	20 490
	27 562 \$	42 405 \$	15 531 \$	12 665 \$	36 639 \$	3 294 \$	110 032 \$	248 128 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné	12 804 \$	(1 589) \$	6 527 \$	17 583 \$	22 475 \$	18 070 \$	(75 870) \$	- \$
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	-	(37 502)	5 439	(3 587)	31 982	3 668	-	-
Écart de sensibilité total	12 804 \$	(39 091) \$	11 966 \$	13 996 \$	54 457 \$	21 738 \$	(75 870) \$	- \$

⁽¹⁾ Les actifs et passifs des fonds distincts n'ont pas d'incidence sur l'exposition au risque de taux d'intérêt du Mouvement Desjardins. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du risque lié aux fonds distincts » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».

NOTE 32 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Les services aux particuliers et les services aux entreprises présentent des caractéristiques économiques similaires et ils offrent une gamme de produits et services comparables en utilisant le même réseau de distribution. Ils sont soumis au même environnement réglementaire, et leur performance est évaluée conjointement. Ces services sont ainsi regroupés et appelés secteur « Particuliers et Entreprises ». Ce secteur propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et monétiques, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Depuis le 1^{er} janvier 2015, il comprend également les activités en assurance de personnes acquises de State Farm. Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui a acquis les activités canadiennes de State Farm le 1^{er} janvier 2015, et de Western Financial Group Inc. Les produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles. Grâce à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins bénéficie maintenant d'un réseau supplémentaire de près de 500 agences à l'extérieur du Québec pour distribuer non seulement de l'assurance de dommages, mais aussi plusieurs autres produits financiers.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux BTAA détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 32 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Revenu net d'intérêts	4 025 \$	3 764 \$	- \$	2 \$	1 \$	- \$	227 \$	210 \$	4 253 \$	3 976 \$
Primes nettes	-	-	4 057	3 881	3 113	2 277	(263)	(242)	6 907	5 916
Autres revenus	2 021	1 970	2 205	3 351	332	342	(432)	(320)	4 126	5 343
Revenu total	6 046	5 734	6 262	7 234	3 446	2 619	(468)	(352)	15 286	15 235
Dotation à la provision pour pertes sur créances	392	351	-	-	-	-	(15)	-	377	351
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	3 524	4 801	1 922	1 515	(15)	(13)	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts	4 303	4 215	2 104	1 925	1 070	855	(474)	(441)	7 003	6 554
Excédents d'exploitation	1 351	1 168	634	508	454	249	36	102	2 475	2 027
Impôts sur les excédents	351	280	131	97	94	69	(60)	(12)	516	434
Excédents avant ristournes aux membres⁽¹⁾	1 000	888	503	411	360	180	96	114	1 959	1 593
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	113	160	-	-	-	-	-	-	113	160
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	887 \$	728 \$	503 \$	411 \$	360 \$	180 \$	96 \$	114 \$	1 846 \$	1 433 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	886 \$	727 \$	392 \$	370 \$	303 \$	168 \$	93 \$	111 \$	1 674 \$	1 376 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	111	41	57	12	3	3	172	57

⁽¹⁾ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 999 M\$ (887 M\$ en 2014) pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 392 M\$ (370 M\$ en 2014) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 303 M\$ (168 M\$ en 2014) pour le secteur Assurance de dommages et de 93 M\$ (111 M\$ en 2014) pour la rubrique Autres.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 décembre 2015	187 759 \$	35 393 \$	14 420 \$	10 556 \$	248 128 \$
Au 31 décembre 2014	185 068 \$	32 000 \$	6 140 \$	6 179 \$	229 387 \$

NOTE 33 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2015			2014		
	Entreprises associées	Autres parties liées	Total	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Etat combiné du résultat						
Services de courtage et de fonds de placement	- \$	385 \$	385 \$	- \$	326 \$	326 \$
Autres revenus	14	85	99	14	46	60
Autres frais	(10)	24	14	(5)	16	11
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	- \$	250 \$	250 \$	- \$	208 \$	208 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	651	651	-	498	498
Actif net des fonds distincts	-	784	784	-	365	365
Prêts	100	60	160	75	102	177
Autres actifs	1	32	33	2	23	25
Dépôts	32	396	428	66	377	443
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	113	113	-	150	150
Autres passifs	2	54	56	2	46	48
Autres						
Engagements de crédit donnés	10 \$	205 \$	215 \$	10 \$	172 \$	182 \$
Garanties données	-	113	113	-	150	150
Garanties reçues	-	651	651	-	498	498

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins et ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaillent comme suit :

	2015	2014
Avantages à court terme	14 \$	13 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	-
Autres avantages à long terme	7	3
	22 \$	16 \$

UNE GOUVERNANCE PROCHE, ENGAGÉE ET À L'AVANTAGE DES MEMBRES

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) se veut près de ses membres, de ses clients ainsi que de leurs communautés, car ils sont au centre de sa mission économique et sociale. Il veille à ce que sa gouvernance mette à profit l'engagement de ses milliers de dirigeants de caisses et de l'ensemble de ses employés pour répondre à leurs besoins et contribuer au développement durable des collectivités.

C'est ainsi que le Mouvement Desjardins réalise sa mission et se donne des ambitions sur le plan de la responsabilité sociale. Dans le respect des attentes des autorités réglementaires, il fait évoluer de façon continue son programme de gouvernance adapté à sa nature coopérative.

FAITS SAILLANTS

Les instances du Mouvement Desjardins ont été très actives sur le plan de la gouvernance en 2015. Les principaux faits saillants sont les suivants, d'autres initiatives étant commentées dans les pages subséquentes :

1. Le conseil d'administration a mené des travaux pendant plus d'un an en ce qui concerne la planification et la gestion du risque de transition à la présidence du Mouvement. Ces travaux de réflexion ont mené au dépôt de recommandations soulignant l'importance pour ce dernier de mettre en place des mécanismes pour assurer une transition harmonieuse et structurée de sa direction dans un contexte de changement à la présidence en prenant notamment en compte son statut d'institution financière d'importance systémique intérieure.

Examinées lors de l'assemblée générale annuelle de 2015, ces recommandations seront éventuellement débattues lors du prochain congrès des dirigeants du Mouvement. Pour le changement à la présidence qui surviendra en 2016, le conseil d'administration a confié à la présidente sortante un mandat d'accompagnement de trois mois à l'issue de sa présidence pour assurer le transfert ordonné des dossiers au bénéfice de la personne qui sera élue à la présidence et aussi de lui confier certains mandats internationaux de représentation au cours des deux à quatre prochaines années.

2. En ce qui concerne l'élection à la présidence, les travaux réalisés au chapitre de la planification de la continuité de la direction ont permis d'apporter des améliorations au prochain processus électoral en mettant à la disposition des personnes intéressées à poser leur candidature et aux membres du collège électoral un profil de la fonction de président du Mouvement de même qu'un outil d'évaluation des candidatures à la lumière de ce profil. Ces améliorations visent à soutenir le collège électoral dans le choix de la personne appelée à assumer cette importante fonction et à renforcer la réponse du Mouvement aux attentes stipulées dans les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (AMF) portant sur la gouvernance ainsi que sur la probité et la compétence. Dans ce même esprit, le conseil d'administration a fait plusieurs autres gestes pour assurer la continuité de la direction, notamment les suivants :

- la tenue du congrès dont il sera question ci-après;
- l'adoption des grands paramètres du prochain mandat de quatre ans à la présidence du Mouvement Desjardins;
- l'adoption de l'actualisation du plan stratégique et financier du Mouvement pour l'année 2016.

3. Le 19 septembre 2015, le XXII^e Congrès d'orientation du Mouvement Desjardins a convié tous les délégués à échanger autour du thème « Le monde change, Desjardins aussi, avec confiance ». Ce congrès avait pour but d'amener les délégués des caisses à se donner une vision et une compréhension communes de l'évolution de l'environnement externe du Mouvement et des grandes orientations à privilégier pour le positionner favorablement pour l'avenir.

4. Trois axes principaux ont guidé les travaux :
 - L'accélération de l'évolution de notre groupe pour l'adapter à la transformation rapide de « notre monde », au sens de l'environnement dans lequel nous nous situons, mais aussi de « nos gens », soit nos membres, clients, dirigeants et employés.
 - La concrétisation de la distinction coopérative compte tenu de la réalité d'aujourd'hui.
 - L'action locale conjuguée à la solidarité du groupe : la rentabilité, la productivité et la solidité financière, y compris la question de la gestion des excédents.

Les délégués ont abordé, entre autres, la capitalisation, la ristourne aux membres et l'évolution du lien commun.

5. Au cours de l'automne 2015, l'Assemblée des représentants a orienté le contenu de la Norme sur le Fonds d'aide au développement du milieu encadrant la ristourne collective ainsi que l'évolution du financement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération).
6. L'année 2015 a aussi donné lieu à la mise en place de certaines filiales d'importance, soit Groupe Services partagés Desjardins inc. et Desjardins Société financière inc., un nouveau holding financier chapeautant certaines filiales, dont les sociétés d'assurance du Mouvement.
7. Enfin, le conseil d'administration s'est doté d'un processus d'évaluation des compétences de ses membres dans la perspective de l'élaboration d'un plan de développement de même que d'une matrice devant guider les électeurs dans le choix des personnes appelées à y siéger. Le thème de la gouvernance des technologies a été le premier sujet traité dans le cadre de ce plan de développement.

PROGRAMME DE GOUVERNANCE

La gouvernance du Mouvement Desjardins vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération voit à l'élaboration et à l'application d'un programme de gouvernance pour le Mouvement, qui tient compte de sa nature coopérative, de ses ambitions en matière de responsabilité sociale, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'AMF. Ce programme englobe les activités de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale), du Fonds de sécurité Desjardins, de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à un encadrement particulier, ce programme respecte globalement la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil administre les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération de jouer pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans le cadre de son rôle fiduciaire, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes pour assurer la pérennité à long terme du Mouvement. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activité et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'intégrité

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, la solidarité avec le milieu et l'intercoopération. Il lui revient de plus de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration. Pour les caisses Desjardins, l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec. En Ontario, un comité de vérification composé d'administrateurs de la caisse assume cette responsabilité. Le Mouvement dispose aussi d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie de Desjardins* (Code). Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours.

Le Code, auquel le public peut accéder sur le site **Desjardins.com**, est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant l'ensemble des règles déontologiques. De plus, une formation en ligne spécifique à la déontologie est offerte à tous les employés et dirigeants du Mouvement. Tous les employés attestent annuellement leur connaissance du Code.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement Desjardins incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation de l'ensemble des autres plans (du réseau, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien), et il est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un Plan stratégique quadriennal continu qui est revu annuellement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses, les instances démocratiques du Mouvement et les secteurs d'activité que les instances des filiales. De ce plan découlent des plans d'affaires annuels pour chacune des régions et des caisses du réseau coopératif, qui sont responsables de leur réalisation.

Les conseils d'administration respectifs de la Caisse centrale, de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., des Valeurs mobilières Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. adoptent, quant à eux, un plan stratégique et financier propre à leur secteur et qui s'arrime à celui du Mouvement.

Considéré comme un trait distinctif du Mouvement Desjardins, le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès des dirigeants pour la définition de certaines grandes orientations. Ce congrès réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Ce processus permet aussi la consultation, au besoin, de l'Assemblée des représentants, ce qui assure la légitimité et l'agilité de la prise des décisions touchant les grands dossiers du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Il procède périodiquement à une reddition de comptes pour permettre au conseil de suivre la réalisation des plans d'affaires et d'apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement Desjardins, définit l'appétit et la tolérance à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. À cet égard, la Fédération compte sur l'appui de la première vice-présidence Opérations et Performance, Mouvement Desjardins et du Bureau de la gestion des risques. De plus, le conseil, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la Caisse centrale et la Fiducie Desjardins inc. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec le Chef de la gestion des risques, Mouvement Desjardins ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Enfin, le conseil peut notamment compter sur les travaux du comité de gestion Finances et Risques Mouvement et du comité de gestion intégrée des risques, qui sont composés principalement de gestionnaires provenant des secteurs des finances, de la gestion des risques, de la conformité et des technologies ainsi que des secteurs d'activité.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 65 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Le mandat complet et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles sur le site du Mouvement Desjardins, au www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/index.jsp.

S'y trouvent également des renseignements supplémentaires concernant spécifiquement la commission Gestion des risques et traitant de ses pratiques en matière de gouvernance.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Ressources humaines, Mouvement Desjardins. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques potentiels de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversification du personnel du Mouvement.

Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario (les membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes) de même que du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats de la présidence du Mouvement.

Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le *Code de déontologie de Desjardins*, et il est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration, dont la responsabilité consiste à établir les modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats, les employés et les dirigeants élus. Une même personne ne peut cumuler plus de deux mandats consécutifs de quatre ans à la présidence du Mouvement Desjardins. Outre les grands paramètres, le conseil établit aussi le profil du poste de président et chef de la direction de même qu'un guide d'évaluation des candidatures en fonction de ce profil au bénéfice des membres du collège électoral.

Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération

Dans le respect de la loi et afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil nomme le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à adopter les modes d'organisation de la direction stratégique du Mouvement et la macrostructure y afférente.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par sa commission Vérification et Inspection, le conseil d'administration veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités, et il obtient les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par sa commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction.

Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. Le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi de se conformer à ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Cette gouvernance permet, entre autres, aux signataires du Mouvement d'attester, au terme de l'exercice, la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le réseau des caisses bénéficie d'un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux instances quant à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et à ses comités, des informations justes, présentées en temps opportun, et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer des discussions éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en renforçant notamment la délégation de certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement en ce qui a trait aux questions opérationnelles.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement, notamment un portail intranet qui leur est consacré.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour le Mouvement Desjardins et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan stratégique du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les cibles visées. La Fédération élabore aussi des plans de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influer sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses (*Votre satisfaction, ma priorité*) ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont la revue *Desjardins* et le rapport annuel qui comprend la divulgation en matière de responsabilité sociale et coopérative laquelle est présentée dans un document distinct), les lignes téléphoniques sans frais, les portails intranet, le portail destiné spécifiquement aux dirigeants des caisses, le site Internet (où l'on trouve l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers ordres de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 membres, dont 6 femmes (27 %), et il est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Les vice-présidents des conseils régionaux de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil à titre d'administrateurs délégués. À ce titre, ils n'ont pas droit de vote.

De plus, afin d'appuyer le conseil, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins et le Secrétaire général du Mouvement assistent à ses réunions. Ce dernier veille à la prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux par le conseil, et il est responsable, lors de chacune de ses réunions, de l'accompagner dans l'évaluation de cette prise en compte dans le processus décisionnel.

3. PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Compte tenu de la structure démocratique du Mouvement Desjardins et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 de ses 22 administrateurs. Ces personnes représentatives de leur milieu assument la présidence des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes¹. La Fédération peut ainsi compter sur des administrateurs qui connaissent en profondeur les activités du Mouvement tout en étant indépendants de sa direction. Cette connaissance des activités de l'organisation est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins.

Les présidents des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ont aussi la responsabilité de s'assurer, d'une part, que les caisses qui relèvent de leur conseil comprennent bien les orientations définies par le conseil d'administration et, d'autre part, que ce dernier prend en considération les préoccupations communiquées par ces caisses. Ils assument ainsi un leadership déterminant dans l'atteinte des objectifs régionaux, la gestion de la performance et la promotion de l'intercoopération.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont pourvus au moyen d'une élection tenue lors d'une Assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les modes de sélection des membres du conseil d'administration et de son président sont ainsi conçus que chacun d'eux fait appel à un processus et à un collège électoral distincts, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Le mandat de ces membres est de trois ans, il est renouvelable et il expire annuellement pour le tiers d'entre eux. De plus, conformément aux orientations approuvées lors du 21^e Congrès des dirigeants du Mouvement Desjardins, le conseil d'administration a adopté une limitation volontaire de quatre mandats cumulatifs. Des mesures transitoires ont été mises en œuvre pour assurer la continuité de la gouvernance du Mouvement.

La composition du conseil d'administration est tributaire d'un processus démocratique. Il n'y a pas de comité de candidature pour les administrateurs ni de politique sur la recherche et la sélection des candidats à ce poste, et le conseil ne peut pas imposer la représentation féminine dans la recherche de candidats. En contrepartie, la Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé.

Aussi, pour favoriser l'équilibre hommes-femmes, les composantes du Mouvement se sont dotées d'une politique d'engagement volontaire favorisant une représentation équilibrée des membres de ce dernier sur leur conseil. Cette politique aura un effet à moyen terme sur la représentativité des membres au sein des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ainsi que des instances du Mouvement, puisqu'autant de femmes que d'hommes sont membres d'une caisse. L'atteinte de cette représentativité fidèle à la proportion hommes-femmes au sein des instances locales a aussi comme objectif de la refléter au niveau régional et, ultimement, au conseil de la Fédération.

4. APPLICATION DE LA DÉFINITION D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs non indépendants soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier n'est pas indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun des administrateurs ne siège à des conseils d'administration d'entreprises publiques, à l'exception de la présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction, qui est membre du conseil d'administration du réseau bancaire français Crédit Industriel et Commercial, dont les actions sont cotées à la Bourse Euronext Paris, du conseil d'administration de la Compagnie générale des établissements Michelin, dont les actions sont cotées aux bourses NYSE et Euronext Paris et du conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard inc., dont les actions sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX).

¹ Les conseils régionaux et le conseil des caisses de groupes exercent leur influence au sein de la Fédération en ce qui a trait à la prise de décisions touchant les grandes orientations, notamment la planification stratégique du Mouvement et les projets importants. Ils représentent les caisses de leur région et assurent leurs relations avec la Fédération et le milieu. Ils agissent dans le respect des valeurs et le meilleur intérêt des caisses et du Mouvement, et ils en font la promotion. Leurs fonctions concernent : la vie associative et les relations avec le milieu, la planification du développement des affaires, l'évolution du réseau de distribution ainsi que la qualité des relations entre les caisses, la direction et les autres instances de la Fédération.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM :

- Jacques Baril
- Donat Boularic
- Carole Chevalier
- André Gagné
- Jean-Robert Laporte
- Marcel Lauzon
- Serge Rousseau
- Christian Savard
- Yvon Vinet
- Annie P. Bélanger
- Serges Chamberland
- Luc Forand
- Andrée Lafortune
- Sylvie Larouche
- Denis Paré
- Sylvie St-Pierre Babin
- Serge Tourangeau

Michel Allard et Benoît Turcotte sont administrateurs délégués. Ils sont indépendants au même titre que les administrateurs. Pierre Levasseur a terminé son mandat le 28 mars 2015.

ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants ne sont pas indépendants toujours de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM :

- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Monique F. Leroux
- Neil Hawthorn
- Alain Raïche

Johanne Perron a terminé son mandat le 28 mars 2015.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INSTANCES ET DES COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent annuellement leur performance. Un plan d'action découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi. Le conseil reçoit également un rapport d'avancement à la mi-année de l'atteinte de ses propres objectifs annuels ainsi qu'un rapport complet à la fin de l'exercice.

Ces exercices s'accompagnent d'un processus ponctuel d'évaluation par les pairs qui permet aux membres du conseil d'obtenir la rétroaction de leurs collègues sur leur contribution au sein de cette instance. Cette démarche peut se conclure par une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. À cet effet, notons que ces rencontres entre le président et les administrateurs, qu'elles soient formelles ou non, ont pour objectif d'accroître la performance des instances.

De plus, sur la recommandation des membres de sa commission sur la gouvernance et conformément à la Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun de ces derniers remplit une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Les résultats de la compilation de ces grilles permettent d'orienter le choix des activités de formation et de concevoir une matrice des compétences. Cette matrice est composée de 14 zones de compétences généralement attendues au sein du conseil d'administration d'une institution financière. Elle a été adaptée pour tenir compte de la nature coopérative du Mouvement.

Tenant pour acquis que les membres du conseil d'administration disposent des connaissances et des compétences de base requises pour assumer leurs fonctions d'administrateur de la Fédération compte tenu de leur cheminement dans la structure démocratique aux niveaux local, régional et du Mouvement ainsi que de leur expérience à ce chapitre, la matrice qui suit vise à faire ressortir les forces particulières de chacun d'eux compte tenu de leur parcours professionnel et de leurs expériences personnelles. Elle démontre que collectivement, ils disposent d'une gamme étendue d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent d'apporter une contribution active et éclairée à la gouvernance du Mouvement. Cette divulgation volontaire sera évolutive et constitue un point d'évaluation qui guidera le développement futur des compétences des membres du conseil. La pondération des autoévaluations est assurée par le président et le vice-président du conseil.

	COMPÉTENCES												
	Performance financière et contrôles financiers	Encadrement légal et réglementaire	Gestion des risques	Gouvernance de la Fédération et des filiales	Gestion des ressources humaines	Communication stratégique	Tendances et la concurrence dans nos marchés	Besoins et attentes de nos membres et clients	Affaires gouvernementales	Gouvernance des T.I.	Planification stratégique	Responsabilité sociale des organisations	Éducation
Administrateurs													
Allard, Michel	✓	✓								✓			✓
Baril, Jacques	✓		✓				✓	✓			✓	✓	✓
Bélanger, Annie P.				✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓
Boulerice, Donat	✓				✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓
Chamberland, Serges	✓	✓	✓	✓	✓			✓			✓		✓
Chevalier, Carole					✓			✓				✓	✓
Dessureault, Sylvain	✓		✓		✓		✓	✓				✓	✓
Forand, Luc	✓				✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Gagné, André	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓
Genest, Yves	✓	✓	✓		✓	✓		✓			✓	✓	✓
Hawthorn, Neil	✓	✓	✓		✓		✓	✓			✓		✓
Lafortune, Andrée	✓	✓	✓					✓			✓	✓	✓
Laporte, Jean-Robert		✓	✓	✓				✓	✓			✓	✓
Larouche, Sylvie					✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓
Lauzon, Marcel	✓		✓	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓
Leroux, Monique F.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Paré, Denis	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓		✓
Raîche, Alain	✓		✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓
Rousseau, Serge					✓			✓				✓	✓
St-Pierre Babin, Sylvie		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Savard, Christian					✓	✓		✓	✓			✓	✓
Tourangeau, Serge	✓		✓		✓			✓	✓		✓		✓
Turcotte, Benoît	✓		✓	✓				✓			✓	✓	✓
Vinet, Yvon		✓		✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓

6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs, et elle prépare les activités à cet égard en fonction de leurs besoins spécifiques. Tout nouvel administrateur bénéficie d'une séance d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Les administrateurs ont également accès à un intranet qui leur est spécifiquement destiné, soit le Portail des dirigeants. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération, de la Caisse centrale et de la Fiducie Desjardins inc. pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration s'intègre à la programmation des activités de l'Institut coopératif Desjardins, l'organisme de formation destiné aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés du Mouvement. Le conseil tient également des colloques sur des sujets précis en lien avec la planification stratégique du Mouvement et les enjeux particuliers en découlant. Ces colloques tenus occasionnellement avec les membres du comité de direction s'avèrent des périodes intensives de développement des connaissances des membres du conseil.

7. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration révise lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les trois ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie ainsi que des membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes. Le conseil bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission sur la gouvernance, qui étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Cette politique comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des dirigeants élus des caisses et de la Fédération que des administrateurs des filiales.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 550 000 \$ en 2015, soit au même niveau qu'en 2014.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 206 de cette section du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

8. INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Le conseil d'administration a mis en place différentes structures et procédures pour assurer son indépendance par rapport à la direction du Mouvement Desjardins :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un dirigeant élu par l'Assemblée des représentants, ce qui favorise sa légitimité et son indépendance.
- Le vice-président du conseil d'administration, un administrateur indépendant, prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président et chef de la direction. Il joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le règlement de régie interne de la Fédération prévoit que le vice-président du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsque le président est en situation réelle ou apparente de conflits d'intérêts. Les descriptions des postes de vice-président et de secrétaire du conseil ont été élaborées et adoptées par le conseil.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non indépendants que les administrateurs indépendants participent toutefois à ces rencontres, puisque les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs non indépendants.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en est de même pour les commissions du conseil.
- La présidence de la commission Vérification et Inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur indépendant.
- La commission sur la gouvernance, présidée par le vice-président du conseil et dont un seul membre est une personne non indépendante, assume le mandat :
 - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement;
 - de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil.
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM).
- Un partage très clair des responsabilités entre le conseil et le comité de direction du Mouvement est établi notamment dans le règlement de régie interne de la Fédération, la politique sur la gouvernance et les mandats de ces deux instances, qui délimitent leurs champs d'activité.
- La présidence du comité de direction du Mouvement est assumée par le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Le président et chef de la direction assiste aux réunions de ce comité pour s'assurer notamment de la prise en compte des orientations définies par le conseil d'administration.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du CRGPCDM pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres. Le conseil d'administration peut inviter les délégués de l'assemblée générale de la Fédération à procéder à un vote consultatif sur les orientations de la rémunération du personnel du Mouvement Desjardins, dont celle des membres de sa haute direction.

POSITION CONCERNANT LE CUMUL DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE CHEF DE LA DIRECTION

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans ce même règlement.

Les principaux éléments qui justifient cette position et qui favorisent la légitimité et l'indépendance du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des membres du Mouvement, à la bonne marche des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs, puisqu'il ne peut recommander des candidats, et que chacun des postes fait l'objet d'une élection lors d'une assemblée générale régionale, de caisses de groupes ou des représentants, à laquelle il n'a aucun droit de vote. Le même constat s'applique au choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement présidé par le vice-président du conseil d'administration, qui assume le rôle d'administrateur principal, et composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence de son président.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes du Mouvement, des membres des caisses et des clients.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se consacrer davantage à la promotion et au rayonnement de la coopération au sein du Mouvement et auprès des collectivités, aux grands dossiers stratégiques du Mouvement, au développement de l'organisation, à la gouvernance de même qu'à la mobilisation des dirigeants élus du Mouvement et de son personnel.
- Toujours dans le même objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération :
 - joue un rôle d'encadrement et de coordination auprès des secteurs d'activité afin de favoriser une plus grande cohésion et une meilleure synergie entre les activités liées à la croissance et au développement du Mouvement. Chaque secteur d'activité est placé sous la responsabilité d'un premier vice-président;
 - assume une autorité hiérarchique sur les grandes fonctions de soutien du Mouvement.

9. ÉVALUATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

a. Détermination des objectifs annuels de la direction

Président et chef de la direction

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le CRGPCDM. Ce comité est présidé par le vice-président du conseil, qui assume la fonction d'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des travaux de ce comité.

Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation de sa commission Ressources humaines.

Autres membres du comité de direction du Mouvement

Les objectifs des autres membres du comité de direction sont fixés par le président et chef de la direction à l'occasion d'entretiens sur la performance avec chacun d'eux. Leur régime d'intéressement est pris en compte.

b. Évaluation de la performance

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et leur application équitable à l'ensemble des composantes du Mouvement. Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le CRGPCDM supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et chaque administrateur de la Fédération y participe de façon anonyme au moyen d'une grille établie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

10. ENGAGEMENT DE CONSEILLERS EXTERNES

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

MANDAT ET COMPOSITION DES COMMISSIONS, DES COMITÉS ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Au 31 décembre 2015

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente. Les mandats détaillés de ces instances sont disponibles sur le site Desjardins.com, sous la rubrique *À propos de nous* de la section *Gouvernance et démocratie*.

Note : Dans la présente section, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (*), cela signifie que cette personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (**), que cette personne est également un administrateur délégué.

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité exerce les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu neuf réunions, dont trois conférences téléphoniques, en 2015.

Il est composé de sept administrateurs :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Denis Paré*, vice-président du CA
- Yvon Vinet*, secrétaire du CA
- Annie P. Bélanger⁽ⁱ⁾
- Serges Chamberland*
- Alain Raïche
- Sylvie Saint-Pierre Babin*

(i) A commencé son mandat le 12 mai 2015.

Jacques Baril* a siégé jusqu'au 12 mai 2015.

COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle formule des recommandations à ce dernier, au besoin. Elle a tenu cinq réunions en 2015.

Elle est composée de huit administrateurs :

- Serge Rousseau*, président
- Michel Allard**
- Serges Chamberland⁽ⁱ⁾
- Sylvain Dessureault
- Neil Hawthorn⁽ⁱ⁾
- Sylvie Larouche⁽ⁱ⁾
- Sylvie St-Pierre Babin*
- Denis Paré*, membre d'office

(i) Ont commencé leur mandat le 10 juin 2015.

Jacques Baril* et Andrée Lafortune*, FCPA, FCA ont siégé jusqu'au 10 juin 2015.

COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection, qui est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants, et son président possède une expertise en comptabilité.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes de ce dernier, de l'audit externe des états financiers des caisses du Québec de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui elle peut discuter et passer en revue certaines questions, au besoin.

Le Bureau de la Surveillance fournit des opinions indépendantes sur la gestion et les états financiers des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection et d'audit, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. De plus, il vérifie les états financiers des caisses suivant les normes d'audit reconnues et il exprime une opinion sur ceux-ci.

Cette commission veille à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte son plan d'action annuel. Elle a tenu dix réunions, dont une conférence téléphonique en 2015.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- André Gagné*, CPA, CGA, président
- Jacques Barii⁽ⁱ⁾
- Donat Boularice*
- Luc Forand*
- Benoît Turcotte**

(i) A commencé son mandat le 10 juin 2015.

Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Serge Hamelin, Alain Raîche et Robert St-Aubin, FCPA, FCA, siègent comme observateurs. Pierre Levasseur* a siégé jusqu'au 28 mars 2015.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles de faire face la Fédération et le Mouvement Desjardins. Elle a tenu cinq réunions en 2015.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Serge Chamberland*, président⁽ⁱ⁾
- Michel Allard**
- Serge Rousseau*
- Christian Savard⁽ⁱ⁾
- Serge Tourangeau*

(i) Ont commencé leur mandat le 10 juin 2015.

André Gagné*, CPA, CGA, et Yves Genest⁽ⁱ⁾ siègent comme observateurs.

Andrée Lafortune*, FCPA, FCA, et Jean-Robert Laporte ont siégé jusqu'au 10 juin 2015.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité dans le marché. Elle s'assure que les pratiques de rémunération appliquées dans le Mouvement respectent les politiques et principes directeurs de ce dernier. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu 13 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2015.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA et présidente de la commission
- Denis Paré*, vice-président du CA
- Annie P. Bélanger*
- Carole Chevalier*
- Yvon Vinet*

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Il a tenu cinq réunions en 2015.

Il est composé de quatre administrateurs :

- Denis Paré*, vice-président du CA et président du comité
- Annie P. Bélanger*
- Carole Chevalier*
- Yvon Vinet*

COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du programme de gouvernance. À cette fin, elle prend connaissance des lignes directrices et des rapports des organismes de réglementation. Elle n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération, mais elle est responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement Desjardins. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des dirigeants de la Fédération. Enfin, elle voit à la mise en œuvre des politiques de développement durable et sur l'exercice des droits de vote. Elle a tenu 12 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2015.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Denis Paré*, vice-président du CA et président de la commission
- Monique F. Leroux, C. M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Marcel Lauzon*
- Sylvie St-Pierre Babin*
- Christian Savard⁽ⁱ⁾

(i) A commencé son mandat le 10 juin 2015.

Pierre Levasseur* a siégé jusqu'au 28 mars 2015.

COMMISSION PLACEMENTS

Cette commission a un quadruple rôle. Elle doit réaliser des activités de vigie et élaborer une vision intégrée, encadrer le positionnement des portefeuilles et la répartition des actifs, assurer un suivi des stratégies et des orientations ainsi que jouer un rôle-conseil. Elle exerce ces rôles en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement Desjardins. Elle a tenu quatre réunions en 2015.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Luc Forand*, président⁽ⁱ⁾
- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Neil Hawthorn⁽ⁱ⁾
- Andrée Lafontaine*, FCPA, FCA⁽ⁱ⁾

(i) Ont commencé leur mandat le 10 juin 2015.

André Laparé, Normand Provost et Sylvie Larouche* siègent comme observateurs.

Jacques Baril* a siégé jusqu'au 10 juin 2015.

Pierre Levasseur* et Johanne Perron ont siégé jusqu'au 28 mars 2015.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), ce comité a la responsabilité d'administrer sainement le régime de retraite, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres, qui représentent les employés, les employeurs et les retraités, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu cinq réunions, dont une conférence téléphonique, en 2015.

La Fédération représente tous les employeurs du Mouvement pour le compte du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du régime, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au régime.

Ce comité est composé de six administrateurs, de représentants des employeurs, des participants et des retraités ainsi que d'un membre externe.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration, alors que ceux des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Représentants de l'employeur provenant du conseil d'administration :

- Jean-Robert Laporte*, président
- Sylvie Larouche*, vice-présidente
- Carole Chevalier*, secrétaire
- Andrée Lafontaine*, FCPA, FCA⁽ⁱ⁾
- Serge Rousseau*
- Benoît Turcotte**

(i) A commencé son mandat le 10 juin 2015.

Serges Chamberland* a siégé jusqu'au 10 juin 2015.

Représentants des participants actifs :

- Robert Bastien
- David Gingras
- Jérôme Mercier
- Sébastien Vallée

Représentant externe :

- Marc St-Pierre⁽ⁱ⁾

Représentant des retraités, des bénéficiaires et des participants détenant une rente différée :

- Michel-Pierre Bergeron

Observateur représentant les participants actifs :

- Dominic Laurin

Observateur représentant les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée :

- Robert Desbiens

(i) A commencé son mandat le 10 décembre 2015.

Marie-Hélène Noiseux a siégé jusqu'au 29 avril 2015.

COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui élabore la politique de placement, le comité de placement a le mandat d'assurer l'application de cette politique et de coordonner les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Il a tenu 11 réunions, dont 5 conférences téléphoniques, en 2015.

Il est composé de cinq administrateurs et d'un membre externe :

- Sylvie Larouche*, présidente
- Carole Chevalier*
- Andrée Lafontaine*, FCPA, FCA⁽ⁱ⁾
- Jean-Robert Laporte*
- Benoît Turcotte*/**
- Marc St-Pierre⁽ⁱⁱ⁾

(i) A commencé son mandat le 10 juin 2015.

(ii) A commencé son mandat le 10 décembre 2015.

Réal Bellemare et Gregory Chrispin siègent comme observateurs.

Serges Chamberland* a siégé jusqu'au 10 juin 2015.

Marie-Hélène Noiseux a siégé jusqu'au 29 avril 2015.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES DU COMITÉ DE RETRAITE

Ce comité a pour mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Tous les ans, il recommande le profil de risque intégré au comité de retraite et émet une opinion sur la stratégie de répartition des actifs. Il émet de plus une opinion sur les dossiers d'investissement et analyse la gestion des risques du régime. Il a tenu huit réunions, dont quatre conférences téléphoniques, en 2015.

Il est composé des personnes suivantes :

- Julie Bouchard et Stéphane Bergeron, représentants de la première vice-présidence Opérations et Performance, Mouvement Desjardins
- Gregory Chrispin, vice-président, Placements et Chef de l'exploitation, Desjardins Gestion internationale d'actifs
- François Hudon, directeur, Gestion du passif, Régime de rentes du Mouvement Desjardins
- Marc St-Pierre⁽ⁱ⁾, expert externe du comité de retraite du Mouvement Desjardins

(i) A commencé son mandat le 10 décembre 2015.

Marie-Hélène Noiseux a siégé jusqu'au 29 avril 2015.

COMITÉ CONSULTATIF PANCANADIEN DU MOUVEMENT DESJARDINS

Ce comité contribue au développement stratégique global du Mouvement et apporte une valeur ajoutée à ses tactiques et à ses approches relatives à son expansion au Canada et à l'étranger. Il exerce une vigie et participe à l'alimentation des initiatives pancanadiennes, dont les occasions de partenariats d'affaires. Par ses travaux, il contribue également à accroître la sensibilité du Mouvement à la diversité multiculturelle dans sa stratégie de croissance. Il a tenu quatre réunions, dont une conférence téléphonique, en 2015.

Il est composé de neuf membres :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente
- Jim Dinning, vice-président
- Scott Banda
- Dan Burns
- Aldéa Landry
- Marcel Lauzon
- Marie-Lucie Morin
- Tracy Redies
- Camille Thériault

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les huit membres sont des dirigeants élus indépendants du Mouvement Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Gouvernance, Responsabilité sociale et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre de services-conseils.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité des services d'inspection et d'audit de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en ce qui concerne la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services. Ce conseil a aussi pour rôle : d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et de ses filiales et aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique (mission et valeurs du Mouvement Desjardins), particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (Caisse centrale, sociétés de portefeuille ou filiales) concernant la Fédération. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

Il a tenu 12 réunions, dont 5 conférences téléphoniques, en 2015. Ses membres ont de plus été invités à participer au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

Il est composé de huit membres :

- Gabriel Plourde, président
- Michel Guénette, secrétaire
- Michel C. Bélisle
- André Ménard⁽ⁱ⁾
- Ronald Pichette
- Roger Turcotte⁽ⁱ⁾
- Lucie Tremblay
- Michel Yelle

(i) Ont commencé leur mandat le 28 mars 2015.

Isabelle Bourgeois a siégé jusqu'au 28 mars 2015.
Hélène-Lee Gosselin a siégé jusqu'au 27 mars 2015.

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction du Mouvement. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il a tenu 23 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2015.

Ce comité est composé de 12 membres de la direction, dont 4 femmes (33 %) :

- **Monique F. Leroux**, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Stéphane Achard**
Premier vice-président et directeur général, Entreprises, Services de cartes et Monétique
- **Réal Bellemare**
Premier vice-président, Opérations et Performance, Mouvement Desjardins
- **Denis Berthiaume**
Premier vice-président et directeur général, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- **Guy Cormier**
Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux particuliers
- **Marie-Huguette Cormier**
Première vice-présidente, Marketing, Communications et Coopération, Mouvement Desjardins
- **Normand Desautels**, FCPA, FCGA
Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, président
- **Daniel Dupuis**, CPA, CA
Premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins
- **Louis-Daniel Gauvin**
Premier vice-président et directeur général, Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc.
- **Josiane Moisan**
Première vice-présidente, Ressources humaines, Mouvement Desjardins
- **Robert Ouellette**
Premier vice-président, Technologies et Centre de services partagés, Mouvement Desjardins
- **Sylvie Paquette**
Première vice-présidente et directrice générale, Assurance de dommages, Mouvement Desjardins

Ce comité s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement dans les domaines suivants : exploitation; développement des affaires; crédit; actif-passif; tarification; divulgation; gouvernance opérationnelle et suivi auprès des instances; gestion intégrée des risques; finances et risques; marketing et communications; coordination des placements; planification et suivi des développements; Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des dirigeants, notamment la Fédération, la Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des hauts dirigeants de ces composantes est présenté dans les notices annuelles de la Fédération et de la Caisse centrale Desjardins et dans le document d'information de Capital Desjardins inc., et est intégré par renvoi à ce rapport annuel. Ces notices annuelles et le document d'information sont disponibles sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil respectif de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.).

BARÈMES DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) DE LA FÉDÉRATION, DE LA CAISSE CENTRALE ET DE LA FIDUCIE DESJARDINS INC. AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA CAISSE CENTRALE

	Fédération	Caisse centrale	Fiducie Desjardins inc.	Filiales
Présidence du CA ⁽¹⁾	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	10 000 \$
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA ⁽²⁾	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	6 667 \$	6 667 \$	6 667 \$	--
Indemnité annuelle pour un membre du CA ⁽³⁾	10 667 \$	10 667 \$	10 667 \$	10 000 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁴⁾	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Allocation de présence pour une réunion du CA ⁽⁴⁾	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁵⁾	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	600 \$ (par demi-journée)
Indemnité annuelle pour la présidence d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes ⁽³⁾	15 000 \$	S. O.	S. O.	S. O.
Allocation de présence pour une réunion d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes	300 \$	S. O.	S. O.	S. O.

s. o. : sans objet

- (1) La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, Valeurs mobilières Desjardins inc., Desjardins Holding financier inc., de Desjardins Société financière inc.
- (2) Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- (3) Un membre du conseil de la Fédération reçoit une indemnité annuelle de 32 000 \$ pour agir comme administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale et de la Fiducie Desjardins inc. Ce montant est réparti également entre ces trois composantes. Cette indemnité est de 24 800 \$ pour les deux administrateurs délégués. S'y ajoute un montant de 7 500 \$ qu'ils reçoivent à titre de vice-président de leur conseil régional.
- (4) L'indemnité annuelle d'un membre est versée indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels il siège au sein de la Fédération, de la Caisse centrale ou de la Fiducie Desjardins inc. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces trois composantes.
- (5) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 200 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous divulguons ci-dessous la rémunération individuelle touchée par les membres du conseil d'administration (CA) pour les fonctions qu'ils assument à titre d'administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale (CCD) et de la Fiducie Desjardins inc. (FD) ainsi que, s'il y a lieu, à titre de président du conseil d'une filiale.

Nom	Reçue de la Fédération, de la CCD et de la FD		Autres honoraires ⁽¹⁾		TOTAL 2015
	Allocations de présence	Indemnité annuelle	Allocations de présence	Indemnité annuelle	
Allard, Michel	34 151 \$	34 300 \$	5 849 \$	10 000 \$	84 300 \$
Baril, Jacques	37 087 \$	51 889 \$	5 313 \$	2 764 \$	97 053 \$
Bélanger, Annie P. (prés. du CA de DID) ⁽²⁾	38 576 \$	49 000 \$	13 424 \$	32 184 \$	133 184 \$
Boulerice, Donat	34 014 \$	49 000 \$	5 677 \$	17 500 \$	106 191 \$
Chamberland, Serges	33 782 \$	59 779 \$	7 418 \$	10 626 \$	111 605 \$
Chevalier, Carole	34 451 \$	49 000 \$	7 849 \$	7 000 \$	98 300 \$
Dessureault, Sylvain	31 651 \$	34 000 \$	449 \$	0 \$	66 100 \$
Forand, Luc	38 379 \$	52 593 \$	4 321 \$	5 000 \$	100 293 \$
Gagné, André, CPA, CGA	39 688 \$	68 500 \$	5 312 \$	13 939 \$	127 439 \$
Genest, Yves	30 101 \$	34 000 \$	4 799 \$	5 000 \$	73 900 \$
Hawthorn, Neil ⁽³⁾	19 614 \$	25 195 \$	286 \$	0 \$	45 095 \$
Lafortune, Andrée, FCPA, FCA	32 651 \$	57 667 \$	3 449 \$	3 889 \$	97 656 \$
Laporte, Jean-Robert	29 951 \$	49 000 \$	7 049 \$	12 542 \$	98 542 \$
Larouche, Sylvie	28 201 \$	49 000 \$	12 599 \$	13 500 \$	103 300 \$
Lauzon, Marcel (prés. du CA de DGAG) ⁽²⁾	31 611 \$	49 000 \$	34 339 \$	28 500 \$	143 450 \$
Leroux, Monique F., C.M., O.Q., FCPA, FCA ⁽⁴⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Levasseur, Pierre	16 548 \$	11 722 \$	952 \$	1 250 \$	30 472 \$
Paré, Denis	47 916 \$	89 168 \$	2 584 \$	3 684 \$	143 352 \$
Perron, Johanne	12 688 \$	8 140 \$	112 \$	0 \$	20 940 \$
Raîche, Alain	37 336 \$	34 000 \$	3 864 \$	3 070 \$	78 270 \$
Rousseau, Serge	35 711 \$	52 593 \$	3 589 \$	5 000 \$	96 893 \$
Savard, Christian ⁽³⁾	19 164 \$	36 572 \$	336 \$	0 \$	56 072 \$
St-Pierre Babin, Sylvie	39 836 \$	49 000 \$	5 664 \$	5 689 \$	100 189 \$
Tourangeau, Serge (prés. du CA des VMD) ⁽²⁾	30 851 \$	49 000 \$	11 249 \$	28 500 \$	119 600 \$
Turcotte, Benoît (prés. du CA du FSD)	36 079 \$	34 300 \$	11 621 \$	17 000 \$	99 000 \$
Vinet, Yvon (prés. du CA de DSF) ⁽²⁾	40 501 \$	49 000 \$	21 499 \$	39 309 \$	150 309 \$
Total	810 538 \$	1 125 418 \$	174 803 \$	265 946 \$	2 376 705 \$

s. o. : sans objet

(1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins, du comité de placement du comité de retraite ou du comité de vérification, de déontologie et de conformité du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Holding financier inc., de Desjardins Société financière inc., de Capital Desjardins inc., du Fonds de sécurité Desjardins, de Groupe Technologies Desjardins inc. et de Groupe Services partagés Desjardins inc.. Montants reçus aussi comme participant au Comité Grand Montréal et au Comité consultatif Mouvement Desjardins.

(2) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF), Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD).

(3) Mandat ayant débuté le 28 mars 2015.

(4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président du conseil d'administration de la Fédération, de la CCD et de la FD.

Pierre Levasseur et Johanne Perron ont terminé leur mandat le 28 mars 2015.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Allocations de présence
Bélisle, Michel C	7 600 \$
Bourgeois, Isabelle ⁽¹⁾	2 400 \$
Guénette, Michel	8 200 \$
Lee-Gosselin, Hélène ⁽²⁾	4 800 \$
Ménard, André ⁽³⁾	6 400 \$
Pichette, Ronald	7 800 \$
Plourde, Gabriel	14 400 \$
Turcotte, Roger ⁽³⁾	5 400 \$
Tremblay, Lucie	8 400 \$
Yelle, Michel	8 400 \$

(1) Isabelle Bourgeois a siégé jusqu'au 28 mars 2015.

(2) Hélène Lee-Gosselin a siégé jusqu'au 27 mars 2015.

(3) Ont commencé leur mandat le 28 mars 2015.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Nom	CA	CA conf. tél.	CE	CVCLR	CVI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CPM	CRMD	CP CRMD	CR
Allard, Michel ^{*/**}	10/10	6/6		5/5		5/5							6/6
Baril, Jacques*	10/10	6/6	4/4	3/3	6/6					2/2			10/10
Bélanger, Annie P.*	10/10	6/6	5/5				13/13	5/5					6/6
Boulerice, Donat*	10/10	6/6			9/10								8/8
Chamberland, Serges*	9/10	6/6	8/9	2/2	3/3	2/2					2/2	6/6	6/7
Chevalier, Carole*	10/10	6/6					12/13	5/5			5/5	10/11	7/7
Dessureault, Sylvain	10/10	6/6		3/3						4/4			8/9
Forand, Luc*	10/10	6/6			10/10					2/2			9/9
Gagné, André*	10/10	6/6			10/10	5/5							6/6
Genest, Yves	10/10	4/6				2/2				4/4			6/6
Hawthorn, Neil	6/6	3/3		2/3						2/2			8/8
Lafortune, Andrée*	10/10	6/6		3/3		3/3				2/2	2/2	5/5	7/7
Laporte, Jean-Robert*	10/10	6/6				3/3					5/5	8/11	7/7
Larouche, Sylvie*	8/10	5/6		2/2						2/2	5/5	10/11	9/9
Lauzon, Marcel*	10/10	6/6							12/12				8/8
Leroux, Monique F.	10/10	6/6	9/9				13/13		12/12				-
Levasseur, Pierre	3/3	2/2			2/2				3/3	1/1			2/2
Paré, Denis*	10/10	4/6	9/9	5/5			13/13	5/5	12/12				9/9
Perron, Johanne	4/4	2/2				2/2				1/1			2/2
Raîche, Alain	10/10	6/6	9/9		7/10								7/7
Rousseau, Serge*	10/10	6/6		5/5		5/5					5/5		6/6
St-Pierre Babin, Sylvie*	10/10	5/6	8/9	5/5					11/12				7/7
Savard, Christian*	6/6	4/4				2/2			5/5				6/6
Tourangeau, Serge*	10/10	6/6				5/5							8/8
Turcotte, Benoît ^{*/**}	10/10	6/6			10/10						5/5	11/11	7/7
Vinet, Yvon*	10/10	6/6	9/9				13/13	5/5					9/9

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et liaison avec le réseau (CVCLR), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGP CDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD), conseils régionaux et conseil des caisses de groupes (CR).

Note : Dans le tableau lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque(*) cela signifie que la personne est un administrateur indépendant et s'il est suivi d'un double astérisque (**), la personne est également un administrateur délégué.

Le conseil d'administration a tenu 17 journées de réunion et 6 conférences téléphoniques en 2015. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels et sont en tout temps justifiées. Lorsqu'ils s'absentent, les présidents d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes peuvent se faire remplacer par le vice-président de leur conseil, qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une représentation continue des régions et des caisses de groupes.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Nombre de réunions
Bélisle, Michel C.	8/12
Bourgeois, Isabelle ⁽¹⁾	4/4
Guénette, Michel	11/12
Lee-Gosselin, Hélène ⁽²⁾	4/4
Ménard, André ⁽³⁾	7/8
Pichette, Ronald	9/12
Plourde, Gabriel	12/12
Tremblay, Lucie	12/12
Turcotte, Roger ⁽³⁾	7/8
Yelle, Michel	12/12

(1) Isabelle Bourgeois a siégé jusqu'au 28 mars 2015.

(2) Hélène Lee-Gosselin a siégé jusqu'au 27 mars 2015.

(3) Ont commencé leur mandat le 28 mars 2015.

MEMBRES DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DU CONSEIL DES CAISSES DE GROUPES

Comme 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

2015	Nombre de réunions	Indice de présence (en %)
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	92,22
Kamouraska et Chaudière-Appalaches	6	85,56
Québec-Est	6	86,09
Québec-Ouest et Rive-Sud	9	86,80
Saguenay–Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord	7	98,21
Centre-du-Québec	6	86,17
Mauricie	7	90,00
Cantons-de-l'Est	9	79,55
Richelieu-Yamaska	9	90,78
Lanaudière	7	83,93
Rive-Sud de Montréal	9	86,75
Laval-Laurentides	8	90,00
Ouest de Montréal	7	91,43
Est de Montréal	10	89,19
Outaouais – Région Ouest	7	90,32
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ⁽¹⁾ - Région Nord	7	83,67
Caisse de groupes	8	84,73
Ontario	8	89,26

(1) Le conseil régional de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec tient ses réunions en fonction de deux secteurs distincts.

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

Date	Nombre de représentants présents	Postes vacants	Indice de présence (en %)
27 mars 2015	236/256	9	95,5
13 juin 2015	216/256	0	84,4
17 octobre 2015	205/256	4	81,3

PRINCIPALES COMPOSANTES ET FILIALES

Composantes et filiales importantes

CAISSES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

CAPITAL DESJARDINS INC.

DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.

DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE INC.

DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.

Banque Zag

Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.

Desjardins Société financière inc.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Certas direct, compagnie d'assurances

Desjardins Assurances générales inc.

Desjardins, services d'assurances générales inc.

La Personnelle, assurances générales inc.

La Personnelle, compagnie d'assurances

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

Desjardins Sécurité financière Investissements inc.

Sigma Assistel inc.

Desjardins Société de placement inc.

Western Financial Group Inc.

Coast Capital Insurance Services Ltd.

Western Financial Insurance Company

Western Life Assurance Company

Fiducie Desjardins inc.

Gestion de placements Desjardins inc.

Qtrade Canada Inc.

Valeurs mobilières Desjardins inc.

GROUPE TECHNOLOGIES DESJARDINS INC.

CAISSE CENTRALE DESJARDINS

FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DE L'ONTARIO INC.

Principales activités

Institutions financières coopératives

Orientation, encadrement, coordination et développement du Mouvement des caisses Desjardins

Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins

Courtage en épargne collective et planification financière

Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque

Société de portefeuille

Institution financière

Traitements et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement des caisses

Société de portefeuille

Gestion d'actifs

Assurance de dommages

Assurance de personnes et services financiers

Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance

Services d'assistance

Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne

Courtage d'assurance et services financiers

Courtage d'assurance

Assurance de dommages

Assurance de personnes

Garde de valeurs et services fiduciaires

Gestion de placements

Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine

Courtage de valeurs mobilières

Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement des caisses Desjardins

Institution financière coopérative, trésorerie du Mouvement des caisses Desjardins et agent financier sur les marchés canadien et international

Réserve financière des caisses Desjardins

Des renseignements supplémentaires sur les activités du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2015.

GLOSSAIRE

ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

APPARIEMENT

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

APPROCHE DES NOTATIONS INTERNES

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

APPROCHE INDICATEUR DE BASE

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Cette mesure correspond au produit brut annuel moyen des trois dernières années multiplié par un pourcentage fixe de 15 %.

APPROCHE STANDARD

- Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'Autorité des marchés financiers pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

- Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôt et de la distribution de produits et services financiers.

AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligible.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Biens gérés ou administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les clients ou les membres de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Quant aux services offerts à l'égard des biens sous gestion, ils comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés aux placements. Les biens sous gestion peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous gestion ni sous administration.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite privés fédéraux.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

COMPOSANTE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins).

CONTRAT À TERME DE GRÉ À GRÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

CONTRAT À TERME NORMALISÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

CONTRAT DE CHANGE À TERME

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus d'avance.

CONVENTION DE RACHAT

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

CONVENTION DE REVENTE

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

COÛT AMORTI

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'on fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

COUVERTURE

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Montant visant à couvrir les pertes sur les autres actifs financiers constatés au bilan combiné et hors bilan, en plus de la provision pour pertes sur prêts. Des provisions individuelles sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts douteux) à une valeur de réalisation estimative. Une provision collective est établie pour les pertes prévues à l'égard du total des prêts non douteux lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle. À cette fin, ces prêts sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

ENGAGEMENTS

- Engagement direct

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale et qui génère une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et qui est susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

- Engagement indirect

Toute créance financière qui crée une exposition de crédit et acquise par une composante du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un achat sur les marchés ou d'une livraison de collatéral financier par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION LIÉS AUX PRÊTS DE VALEURS

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

ENTENTE DE RÉASSURANCE

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

ENTITÉ STRUCTURÉE

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes.

EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

EXPOSITIONS LIÉES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES AU LOGEMENT

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

EXPOSITIONS RENOUVELABLES SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL ÉLIGIBLE

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

FILIALE

Société dont la Fédération des caisses Desjardins du Québec détient le contrôle.

FONDS DE COUVERTURE

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

FONDS DISTINCT

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés aux fonds distincts correspondent aux sommes investies par des clients dans les fonds distincts qui sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la définition figurant dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'Autorité des marchés financiers, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

GARANTIE ET LETTRE DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Engagement irrévocabile d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

INSTRUMENT FINANCIER DÉRIVÉ

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

JUSTE VALEUR

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

LETTRE DE CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

OBLIGATION

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

OBLIGATION SÉCURISÉE

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

OBLIGATION SUBORDONNÉE

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

OPTION

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

PART PERMANENTE OU DE CAPITAL

Titre de capital offert aux membres des caisses.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

PERTE EN CAS DE DÉFAUT

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

POINT DE BASE

Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent (0,01 %).

PRÊT DOUTEUX

Prêt, à l'exception du solde d'une carte de crédit, dont le recouvrement est incertain en raison d'une détérioration de la qualité du crédit. Un prêt est classé comme douteux lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues; le paiement de l'intérêt ou du capital est en souffrance depuis 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE DE CATÉGORIE ALT-A

Prêt octroyé à un emprunteur dont la documentation relative aux revenus n'est pas standard.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE RÉSIDENTIEL À RISQUE

Prêt octroyé à un emprunteur présentant un profil de risque de crédit élevé.

PRIME D'ASSURANCE

Paiement que le titulaire de police est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

PRIME DE RENTE

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

PRIMES NETTES ACQUISES

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PROBABILITÉ DE DÉFAUT

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

PROVISION COLLECTIVE

Provision constituée à l'égard des portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle et qui sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

PROVISION INDIVIDUELLE

Provision spécifique constituée à l'égard d'un portefeuille de prêts qui, de l'avis du Mouvement Desjardins, présente des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont ensuite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes prévues sur le portefeuille de prêts. Des provisions individuelles et une provision collective s'ajoutent à la provision pour pertes sur prêts, qui est diminuée des radiations nettes des recouvrements.

RATIO DE LEVIER

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Mesure prévue par l'accord de Bâle III et constituant une norme de liquidité visant à favoriser la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour faire face aux obligations financières à court terme nettes pendant une période de 30 jours advenant une crise de liquidités sévère.

RATIOS DE FONDS PROPRES

Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont assujetties aux lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers, qui sont fondées sur les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

RÉGIME DE RETRAITE

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

RÉSULTATS TECHNIQUES

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Déférence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

RISQUE D'ASSURANCE

Incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

RISQUE DE CHANGE

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

RISQUE DE CONTREPARTIE ET D'ÉMETTEUR

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

RISQUE DE RÉPUTATION

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers lui.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques applicables à ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation ou des recours.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, entre autres, par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou des conséquences négatives sur la réputation.

RISQUE STRATÉGIQUE

Risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

RISTOURNE

Excédent affecté en fonction du volume des affaires réalisées par un membre donné avec sa caisse.

STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER

Prêt accordé à une grande société ou à une société de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés de la même industrie.

SWAP

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

TAUX DE MORBIDITÉ

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

TAUX DE MORTALITÉ

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

TITRE À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Valeur mobilière détenue à court terme aux fins d'arbitrage.

TITRE ADOSSED À DES ACTIFS FINANCIERS

Titre créé au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

TITRE ADOSSED À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES

Titre créé au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

TITRE HYPOTHÉCAIRE ADOSSED

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

TITRISATION

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

VALEUR À RISQUE

Estimation de la perte potentielle, sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

VALEUR À RISQUE EN PÉRIODE DE TENSION

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

VALEUR MOBILIÈRE EMPRUNTÉE OU ACQUISE

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

VALEUR MOBILIÈRE PRÊTÉE OU VENDUE

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

VALEUR MOBILIÈRE VENDUE À DÉCOUVERT

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

VENTES D'ASSURANCES

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

VENTES NETTES D'ÉPARGNE

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des retraits, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.



Coopérer pour créer l'avenir